



Le
Direction générale
FV/PV

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 26 janvier 2015
à 19h, salle Condorcet

PROCES-VERBAL

Le lundi vingt-six janvier deux mille quinze à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 20 janvier 2015, s'est rassemblé, salle de l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, 1^{ère} Adjointe. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 - quorum : 17

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Patrick NAIZAIN, Corinne GUMIERO, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Marcel MARC, Emma LUSTEAU, Catherine RADIGOIS, Jacky DAUSSY, Cathy LARGOUET, Ludovic JOYEUX, Emmanuel LEHEURTEUX, Laetitia BAR, Céline CARDIN, Charlotte BARDON, Clotilde DAVID, Claudette AUFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline QUERE, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND, Gérard COSSALTER, Karine PROVOST.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
J-P. FOUGERAT à C. GRELAUD

J. MENARD à D. SANZ

Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers effectivement présents : 31
Secrétaires : Vanessa Gallerand et Patrick Evin

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2015-1	MOTION D'ALERTE AU GOUVERNEMENT SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT
2	2015-2	UN NOUVEAU PACTE METROPOLITAIN POUR UNE NOUVELLE AMBITION COMMUNAUTAIRE – INFORMATION
3	2015-3	TRANSFERT DE COMPETENCES A NANTES METROPOLE
4	2015-4	VELODROME – TRANSFERT A NANTES METROPOLE
5	2015-5	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015
6	2015-6	BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015
7	2015-7	TAUX DE FISCALITE LOCALE 2015 – APPROBATION
8	2015-8	SUBVENTIONS 2015 – AVANCES
9	2015-9	CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC) – AVANCE SUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE COUERON
10	2015-10	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SUBVENTION D'EQUILIBRE
11	2015-11	COMITE DES ŒUVRES DU PERSONNEL COMMUNAL (COS) – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2015-2018

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

12	2015-12	ACHAT D'ELECTRICITE – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
13	2015-13	CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2013-2016 – AVENANT D'AJUSTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
14	2015-14	CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2013-2015 – AVENANT D'AJUSTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET ALSH POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE LA METAIRIE
15	2015-15	BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ESPACE DE LA TOUR A PLOMB – REHABILITATION DU : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
16	2015-16	TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION
17	2015-17	DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS – INFORMATION

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Carole Grelaud : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, bonsoir. Bonsoir au public qui est venu assister à notre séance. Merci à vous toutes et à vous tous d'être présents ce soir.

Avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais attirer votre attention sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci venant tout juste d'être rédigé et présenté aux secrétaires, nous ne pouvions pas leur demander de le lire en diagonale. Nous leur laissons donc le temps d'en prendre connaissance et nous l'approuverons lors de notre prochaine séance. Nous vous prions de nous excuser de ce retard, mais lorsque deux conseils sont rapprochés et, de plus, sont suivis de vacances, l'exercice devient complexe. C'est un document lourd, parce que nous faisons une retranscription intégrale de tous les propos qui sont tenus lors des séances et qu'il doit être relu par un certain nombre de personnes.

Ce conseil municipal étant le premier de l'année 2015 et le mois de janvier n'étant pas tout à fait terminé, permettez-moi d'échanger mes vœux avec vous et avec la population. C'est au nom de Monsieur le Maire, Jean-Pierre Fougerat, et de l'ensemble du conseil municipal que j'adresse nos vœux aux Couéronnaises et Couéronnais pour l'année 2015, pour qu'elle leur soit une belle et bonne année.

Comme vous le savez, la cérémonie des vœux municipaux à la population a été exceptionnellement annulée cette année. C'est de façon collégiale que cette décision a été prise par le bureau municipal, avec l'accord de Monsieur le Maire, du fait de circonstances exceptionnelles.

Comme nous l'avons fait savoir par voie de presse, Jean-Pierre Fougerat est en congé longue maladie. Pendant son absence, il m'a demandé de le suppléer et je le remercie de sa confiance. Je remercie également tous mes collègues ici présents pour le soutien qu'ils vont m'apporter et qu'ils m'apportent d'ores et déjà dans cette mission. C'est d'ailleurs en leur nom que j'adresse à Jean-Pierre Fougerat tous nos vœux pour un prompt rétablissement et un retour aussi rapide que possible parmi nous et parmi les Couéronnais.

Monsieur le Maire m'a également demandé de transmettre aux Couéronnaises et Couéronnais ses meilleurs vœux pour 2015 et de remercier du fond du cœur toutes celles et tous ceux, très nombreux, qui lui adressent au quotidien par courrier, mail et texto des petits mots chaleureux qui l'encouragent dans son épreuve.

Au-delà de l'impossibilité qu'a Jean-Pierre Fougerat d'animer la cérémonie des vœux, c'est aussi ma propre impossibilité de pouvoir m'exprimer publiquement dans le cadre d'une manifestation de cette ampleur qui a emporté la décision d'annuler cette traditionnelle soirée des vœux. La jurisprudence a en effet dégagé plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a rassemblé des suffrages autour d'un candidat. Le principe de régularité fait partie de cela et nous l'observons donc de manière stricte, car il en va de la démocratie.

S'agissant de démocratie, notre pays a traversé en ce début d'année une grande épreuve qui touche à l'identité républicaine des Françaises et des Français.

Face à ce terrorisme qui a pris pour cible des hommes et femmes, journalistes, dessinateurs, policiers, mais aussi citoyens à qui l'on reprochait simplement leur appartenance à une religion, face à ce terrorisme qui frappe des victimes pour ébranler notre démocratie et édicter sa loi et face à ce terrorisme aveugle et cet obscurantisme, notre force est la laïcité et notre bien le plus précieux est notre République de liberté, d'égalité et de fraternité.

A Couëron, c'est d'un même élan que les 33 élus du conseil municipal ont réagi à ce drame. Le jour même de l'attentat, nous avons décidé de façon collégiale d'annuler les réunions programmées en soirée pour que les élus municipaux et les agents puissent participer au rassemblement organisé place Royale par le Club de la Presse et auquel toutes les tendances politiques de notre conseil étaient représentées ce soir-là.

Le temps de recueillement du jeudi 8 janvier avec la minute de silence, les interventions auprès des enfants des écoles et notre participation importante au rassemblement du samedi 10 janvier sont aussi des temps forts auxquels les Couéronnais ont participé nombreux et c'est notre fierté à tous.

Le 9 décembre vient d'être décrété « Journée de la laïcité » par l'Etat. Couëron salue cette initiative qui intervient dans une année hautement symbolique du point de vue de la laïcité, puisqu'elle marque les 110 ans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans notre République.

Comme il est écrit sur notre place Charles De Gaulle, nous sommes tous Charlie et nous continuerons à l'être en 2015 et bien au-delà. Je vous remercie.

Souhaitez-vous réagir ? Je donne la parole à Madame Karine Provost.

Karine Provost : Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, les événements dramatiques qui ont endeuillé la France il y a une dizaine de jours nous ont touchés au cœur. Ils ont essayé d'abattre ce qui nous tient le plus à cœur, nous, élus de gauche : la laïcité, le droit d'expression, le vivre ensemble et l'antiracisme, en un mot, la République.

Le peuple de France, dans un élan fraternel, dignement, est descendu en masse dans la rue pour signifier à tous, au Monde entier, son attachement à ses valeurs, dont il a toujours été le principal porte-drapeau. De cela, nous pouvons collectivement être fiers.

Ces valeurs, largement héritées de la gauche, mais aussi partagées par de nombreux hommes et femmes de droite, constituent le socle commun de nos engagements respectifs, même si, parfois, au fil de nos parcours et de nos expériences, nos chemins se séparent, nous faisant adhérer ou non à des partis politiques différents.

Nous voulons dire ici que la liberté d'expression doit se défendre partout, y compris dans les débats locaux qui nous animent. Les épisodes violents de la campagne électorale nous l'ont rappelé en leur temps.

Le traitement que la majorité fait subir depuis à nos élus de l'opposition n'est pas digne. Faisons un petit état des lieux : pas de bureau d'élus en mairie, un accès à l'information et aux débats décisionnels fortement altéré, une liberté d'expression au conseil municipal soumise à l'approbation du Maire et cinq petites lignes d'expression libre dans le magazine municipal, alors même que les 25 autres pages sont entièrement dédiées à l'action et à la communication majoritaire.

Toutes ces petites entorses à la démocratie ne devraient pas être dans notre pays, en 2015. Toutes ces petites mesquineries démocratiques ne peuvent plus avoir lieu dans la France de 2015, après les attentats qui ont touché *Charlie Hebdo*.

La liberté d'expression, garante de notre démocratie, même et surtout lorsqu'elle nous offre une vision différente, doit s'exprimer partout.

Ainsi, nous demandons que le règlement intérieur de notre conseil municipal soit réécrit en concertation avec tous les groupes politiques, afin que notre fonctionnement commun soit en accord avec ce que le peuple a exprimé si fortement lors des manifestations qui ont suivi les attentats. Vous le devez à la démocratie et alors, tout est pardonné. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Marianne Labarussias.

Marianne Labarussias : Bonsoir à toutes et à tous. Mesdames et Messieurs les élus, chers concitoyens, je souhaite intervenir ici, ce soir, suite aux événements qui ont touché le pays il y a quelques jours, mais surtout au titre d'adjointe à l'éducation populaire et à la jeunesse.

Je souhaite rappeler l'importance de la date du 9 décembre 1905 dans l'histoire de notre pays et dans l'esprit des citoyens. Ce jour-là, les députés donnaient à la République le socle laïc qui lui assurait un fonctionnement démocratique fondé sur la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens devant la loi commune et la fraternité.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

La loi précise que la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale, et plus généralement, que le communautarisme comme organisation de notre société est dangereux pour le vivre ensemble.

La République faisait œuvre d'unité nationale en ouvrant l'enseignement gratuitement à tous ses enfants, sans considération de situation sociale.

Restons un instant et en toute conscience sur ce mot « laïcité ». La laïcité dans nos villes nous permet de vivre ensemble sereinement. La laïcité nous permet de constituer ce conseil municipal. La laïcité est le socle même du possible et nous devons tous affirmer notre attachement à cette valeur cardinale de la République. La laïcité permet, dans nos écoles communales, la présence de bon nombre de cultures, sans conflit, ce sur quoi nous veillons avec bienveillance depuis plus de cent ans.

A force d'écarts et de dérives successives, prémédités ou non, la laïcité devient une notion à géométrie variable, chacun l'interprétant à sa manière. La laïcité n'est pas qu'une attitude. Elle se définit comme cadre juridique du vivre ensemble, fondé sur des principes de droit universel et non sur un particularisme religieux ou autre.

Liberté de conscience et autonomie de jugement, égalité de droits et sens du bien commun à tous, tel est le triptyque fondateur d'un idéal plus que jamais actuel.

Puisque cela me paraît important aujourd'hui plus qu'hier, je n'oublie pas et je veux remercier au nom du conseil municipal les associations et tous nos partenaires que sont les enseignants, les centres sociaux, les amicales laïques, les nombreux clubs sportifs et l'ensemble des agents de la Ville. Ils sont un rouage essentiel de la vivacité des valeurs de la laïcité. Ils les font vivre au quotidien sur notre territoire.

Je terminerai par ces mots : « Démocratie et laïcité sont deux termes identiques ». Ce sont les premiers mots du discours de Jean Jaurès à Castres le 30 juillet 1904. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Je n'en vois pas. Les interventions des uns et des autres ont été enregistrées et je les prends comme telles. Je vous en remercie.

Je souhaiterais à présent vous faire lecture d'une motion que chacun de vous a reçue avec les documents, afin que nous puissions en parler.

1	2015-1	MOTION D'ALERTE AU GOUVERNEMENT SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT
---	--------	---

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat diminuent de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Les collectivités locales sont ainsi confrontées à une nouvelle donne financière qui grève fortement leurs budgets. A Couëron, la diminution des dotations de l'Etat correspond à un montant de 2,4 millions d'euros sur trois ans.

Dans sa motion d'alerte aux pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat, l'Association des Maires de France affirme avoir toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

Force est de constater que cette nécessité n'a pas été respectée sous le précédent quinquennat présidentiel lors duquel la dette de la France a augmenté de 630 milliards d'euros, passant de 1 150 milliards à 1 780 milliards d'euros dont 200 imputables à la crise, selon la Cour des comptes.

Nous nous trouvons donc dans un contexte de redressement des comptes publics qui pèse en effet lourdement sur les collectivités locales dont la nôtre. L'amputation annoncée de 30 % de nos dotations aura un impact sur notre territoire et notre service public.

Nous ne souhaitons pas faire porter à nos concitoyens de nouvelles charges fiscales et devons donc assumer cette forte contraction de nos ressources. Elle sera bien sûr difficile à absorber et des arbitrages se poseront à nous notamment en matière d'investissement. Nous savons aussi qu'il nous faudra poursuivre nos efforts pour mutualiser, rationaliser, optimiser et moderniser l'action publique locale et nous sommes prêts à y travailler.

Cependant, nous souhaitons rappeler au gouvernement que les communes s'engagent chaque jour dans un travail de proximité au service de leurs concitoyens et qu'elles sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent toutes les générations dans un objectif de partage et de solidarité,
- elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

L'objectif de redressement des comptes publics est un enjeu majeur pour les générations futures et nous y souscrivons. Mais nous ne souhaitons pas que nos concitoyens en subissent trop durement et brutalement les effets.

C'est pourquoi, nous demandons solennellement au gouvernement de réexaminer son plan de réduction des dotations de l'Etat à des fins d'étalement et donc d'adoucissement.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur François Fédini.

François Fédini : Madame Grelaud, puis-je vous faire remarquer que vous aviez oublié de préciser que François Hollande, depuis le début de son mandat, a creusé le déficit de 213 milliards d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Tout n'est pas la faute de Nicolas Sarkozy.

Carole Grelaud : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Monsieur Dominique Sanz.

Dominique Sanz : Mesdames et Messieurs, chers collègues, les élus communistes et républicains de Couëron et de l'ensemble du pays manifestent leur opposition à la politique d'austérité du Gouvernement imposée par la Commission européenne. Les collectivités territoriales sont mises à contribution par l'obligation de réduire leurs services à la population et de servir de variable d'ajustement au budget de l'Etat.

Après des ponctions effectuées dans les trésoreries, notamment de celles des organismes HLM et présentement sur Action Logement, anciennement 1 % Logement, voici que c'est au tour des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. C'est inacceptable.

Si notre budget 2015 semble satisfaisant avec des investissements à la hauteur de nos capacités, nous allons nous heurter pour les années 2016 et 2017 à une véritable impossibilité de maintenir ce niveau d'investissement et de fait notre action au service des Couëronnaises et des Couëronnais en conservant les mêmes taux d'imposition locale qui sont déjà trop élevés pour de nombreuses familles de notre commune.

Les décisions gouvernementales de réduire les dotations d'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014-2017, se traduisent pour notre commune par une perte sèche d'environ 2,4 millions d'euros. C'est considérable et c'est du jamais vu.

Si la situation reste en l'état, cette perte va inmanquablement entraîner la réduction, voire la suppression, de services publics permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : emploi, éducation, logement, santé, sport, culture, environnement, etc., impactant considérablement et de façon négative notre soutien aux associations, dont le rôle pour mieux vivre ensemble n'est plus à démontrer.

Lors du Conseil municipal du 15 décembre dernier, nous avons entendu qu'il n'y avait pas d'autres choix que cette politique d'austérité, comme si c'était au Gouvernement de nous imposer la gestion de notre ville.

Fataliste, l'opposition de droite a proposé de réduire l'aide aux associations, sans prendre en compte les répercussions sur la vie de certaines populations déjà broyées par la crise. Cette austérité renforcée et imposée aux communes et autres collectivités est inacceptable. Elle est inefficace et enfonce le pays dans un cycle infernal de récession.

Les collectivités représentant 71 % de l'investissement public du pays, les asphyxier, c'est se placer directement dans un ralentissement de cet investissement, c'est comprimer l'emploi public comme privé, c'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, à l'exemple de celles du BTP, tout en faisant progresser le chômage et c'est se placer dans une situation où l'on fait supporter 22 % de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui représente 10 % de l'activité. C'est aussi accroître les inégalités et la pauvreté, renforcer les fractures territoriales et alimenter la crise économique, écologique et sociale.

Ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils s'accompagnent d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros d'aide aux entreprises via le CICE et de la baisse des cotisations patronales. Ces aides ont eu pour seul effet la dégradation des investissements privés et de l'emploi. En alimentant généreusement les dividendes, notre pays est au premier rang des pays européens pour la rémunération de l'actionnariat, laquelle a connu une augmentation de 30 % au printemps dernier.

Le Groupe communiste et républicain refuse la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers. L'argent existe au sein de la cinquième puissance économique mondiale.

A l'image des quinze mille communes de France qui ont voté des motions, notre Groupe communiste et républicain a fait la proposition du vote par le Conseil municipal de Couëron d'une motion à l'adresse du Gouvernement, demandant que cet argent soit consacré aux investissements et utile à nos concitoyens, à l'emploi et à la relance.

Il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités. Il demande la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur le capital en taxant les actifs financiers. Enfin, il demande la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec le critère suivant : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi et à la croissance.

Il en est ressorti cette motion d'alerte au Gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

En conclusion, notre groupe, avec détermination, vous demande de voter à l'unanimité cette motion visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'Etat envers les communes et l'ensemble des collectivités territoriales.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne la parole à Gérard Cossalter.

Gérard Cossalter : Nous ne sommes pas dupes du double jeu joué par la majorité municipale du Parti socialiste qui feint ses données de la diminution des dotations d'Etat et qui, comme les bourgeois de Calais, demande que la peine soit adoucie, en oubliant que les suppressions de dotations aux communes ont été décidées et votées avec le total accord du Maire, alors député, ainsi que de la presque totalité des députés et sénateurs PS.

On nous dit que nous avons un niveau d'investissement soutenu, ce qui est pour le moins inexact, puisque même avec les chiffres calculés sur la moyenne entre 2009 et 2013 qui nous ont été donnés lors de l'examen du débat d'orientations budgétaires, nous sommes très loin de la moyenne de la strate des communes du département.

Si l'on prend les chiffres officiels du site *collectivitéslocales.gouv*, les seuls et incontestables chiffres, on découvre que l'écart est bien plus important. Par exemple, en 2011 on peut lire 159 euros pour Couëron contre 387 euros de moyenne de la strate par habitant. En 2012, 311 euros, contre 351 euros sur la strate, mais nous avons la médiathèque qui nous a coûté, et en 2013, 298 euros seulement contre 323 euros sur la strate.

A la lecture de ces données, nous voyons que nous sommes bien en sous-investissement chronique, ce qui confirme par ailleurs le niveau de l'endettement et ce quasiment depuis 2009.

Il ne faut pas être grand clerc, lorsque l'on se promène dans la commune et pour peu que l'on s'y intéresse, pour s'apercevoir que quelque chose ne va pas. Par exemple, lorsque l'on arrive place de l'Hôtel de Ville, on peut remarquer l'état de la voirie et des bâtiments communaux. On voit bien que même les petits investissements n'ont pas lieu. Récemment encore, on nous signalait que des habitants du village de L'Erdurière n'avaient toujours pas de numérotation de rue malgré des pétitions remises en mairie, il y a déjà longtemps.

D'autre part, nous avons eu connaissance par la presse locale du fait que la majorité municipale avait décidé de se séparer d'équipements municipaux. C'est notamment le cas pour le vélodrome. Ensuite, on nous parle de la gestion des médiathèques et des piscines. Ce sont des choix assez particuliers, car nous avons entendu dire il y a quelques temps – ce qui est étonnant sur le plan de la sémantique –, que le fait d'avoir une piscine qui coûtait très cher était un choix politique assumé. Or aujourd'hui, on nous parle du déficit de la piscine. On voit bien que la sémantique change. Quand on commence à parler de déficit, cela veut dire que l'on cherche à se séparer du bébé et l'on peut se demander alors quelle sera la politique de demain.

Gardons à l'esprit la seule logique qui prévaut, la baisse du coût du travail, que tout semble bon pour transférer vers les citoyens contribuables, les cotisations sociales et patronales, jusqu'ici imputables au capital. Il s'agit localement de la déclinaison de la politique nationale et du gouvernement PS.

On nous parle d'une métropole. On nous dit qu'il nous faut des métropoles fortes au service du Medef et, selon le magazine de Nantes Métropole, des métropoles eurocompatibles et eurocompétitives. On voit bien là la logique purement économique qui nous inquiète.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Le budget 2015 est un budget d'austérité collant sans doute à une sorte de mimétisme maladif du gouvernement Valls-Hollande qui a vite fait de penser que la finance est devenue son amie. Le budget de la commune de Couëron s'inscrit dans une même logique : l'offre en sacrifiant à la demande, autrement dit à l'essentiel qui est l'humain d'abord et de fait la réponse aux besoins sociaux.

Avec la baisse des dotations de l'Etat décidée par le Parti socialiste et le Gouvernement pour faire un peu mieux que ce qu'avait fait Sarkozy, dans le drame, bien qu'on l'ait critiqué à une époque, on voit bien que beaucoup de socialistes s'inquiètent. On oublie vite les promesses que l'on fait. On voit ce soir, probablement parce que des élections sont en train de pointer à l'horizon, que l'on change un peu le discours, mais peut-être que les décisions des Grecs impactent quelque peu les décisions des socialistes locaux.

N'oublions pas ceux qui demandaient encore plus d'économies. La droite locale se propose même de supprimer une quote-part des subventions aux associations – je sais que cela fait sourire, mais c'est un peu vrai. De son côté, le PS ne le dit pas, mais il a sa manière de gérer l'austérité budgétaire en bon élève de l'orthodoxie libérale, ce qui, en définitive, revient au même. Avec un Valls ou un Macron, le PS ne se cache plus d'être libéral ; il n'a plus rien de social. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote de la motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion présentée par le rapporteur.

2	2015-2	UN NOUVEAU PACTE METROPOLITAIN POUR UNE NOUVELLE AMBITION COMMUNAUTAIRE – INFORMATION
---	--------	---

Rapporteur : Bertrand Affilé
Maire de Saint-Herblain
Vice-Président de Nantes Métropole en charge des déplacements et transports publics

EXPOSÉ

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Nantes a accédé au statut de métropole, conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Le nouveau pacte métropolitain est une nouvelle page dans l'histoire de Nantes Métropole. Ce nouveau pacte entre les 24 communes de la Métropole est fondé sur quatre axes :

1. L'accession au rang de métropole européenne
2. Une solidarité de territoire affirmée
3. Une proximité accrue avec les citoyens
4. Une gouvernance renouvelée.

La délibération du 15 décembre 2014 du Conseil communautaire jointe présente les grandes lignes de ce nouveau pacte républicain.

2.1	2015-2	Un nouveau pacte métropolitain pour une nouvelle ambition communautaire
-----	--------	---

CONSEIL DE NANTES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE
REUNION DU 15 DECEMBRE 2014

01 - UN NOUVEAU PACTE MÉTROPOLITAIN POUR UNE NOUVELLE AMBITION COMMUNAUTAIRE

EXPOSE

Le développement de notre agglomération et de ses 24 communes doit beaucoup à la construction intercommunale.

Le district, puis la communauté urbaine, ont permis des investissements essentiels pour l'attractivité métropolitaine et le déploiement de grands services publics dans toutes les communes ou encore la prise en compte de l'impératif écologique dans nos politiques publiques qui font de notre agglomération une Métropole reconnue pour son dynamisme et appréciée pour sa qualité de vie.

Ce temps d'avance nous permet d'être l'une des premières agglomérations françaises à accéder le premier janvier prochain au statut de Métropole, conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Ce temps d'avance nous souhaitons le garder. Le mouvement, l'innovation, l'ouverture sur l'Europe sont encore plus nécessaires dans cette période de crise et de contraintes financières pour relever les défis en matière d'emploi, de cohésion sociale et de transition écologique. Nous devons anticiper, choisir et agir pour ne pas subir.

Nous voulons ainsi nous donner les moyens de renouveler et conforter la dynamique économique et renforcer notre statut de Métropole européenne tout en répondant à l'attente de proximité des habitants. Faire de la transition écologique un moteur de notre développement en anticipant sur les défis environnementaux auxquels nous sommes toutes et tous confrontés. Nous souhaitons également favoriser les initiatives citoyennes qui émergent de nos territoires, valoriser la diversité et les identités des communes et des quartiers que nous concevons comme une vraie richesse mais également comme un levier pour notre qualité de vie. Nous voulons assurer encore plus l'équilibre et la cohésion sociale et territoriale de notre Métropole.

Notre Métropole a su se développer non seulement pour elle-même et ses habitants et en faveur d'un territoire plus vaste : en nouant des alliances avec Saint Nazaire d'abord, qui ont conduit à la création du Schéma de Cohérence Territoriale et du pôle métropolitain comprenant six intercommunalités, puis ensuite en développant une coopération étroite avec les autres grandes villes de l'ouest (Rennes, Angers, Brest et Saint Nazaire) au sein du pôle Loire-Bretagne.

Porter une nouvelle ambition pour la Métropole nantaise, c'est une nécessité pour l'avenir de nos 24 communes. Mais au-delà c'est aussi une responsabilité collective que nous avons envers les territoires périurbains ou ruraux dont nous tirons une part de notre force et avec qui nous avons destin lié.

C'est une responsabilité envers toute une région et le grand ouest dont la Métropole nantaise est un moteur essentiel. Le partenariat actif, réciproquement fructueux, entre la Métropole et son environnement est au cœur de notre projet.

Notre ambition c'est de conforter une Métropole ouverte sur le monde, plus concrète et liée au quotidien pour ses habitants. Une Métropole aux actions partagées avec les forces vives et les acteurs économiques, sociaux, sportifs, culturels, associatifs plus innovants et efficaces, pour répondre aux défis de l'avenir.

C'est pourquoi nous voulons que ce Pacte Métropolitain soit une nouvelle page dans l'histoire de Nantes Métropole.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ce Pacte s'appuie sur des principes fondateurs : Plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique. **Plus de solidarité** en particulier en faveur des communes les moins peuplées pour assurer un aménagement équilibré qui prend en compte une utilisation économe du territoire. **Une gouvernance renouvelée** entre les communes, **plus collective et ouverte** avec un Conseil de développement renouvelé, et une association étroite des acteurs et des citoyens à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Sa mise en œuvre démarrera par des actes forts et volontaires pris lors de ce Conseil communautaire du 15 décembre 2014, pour que la Métropole nantaise se hisse au premier rang des Métropoles. Ils se traduisent par plusieurs délibérations : pacte financier, transferts d'équipements, transferts de compétences et conseil de développement.

D'autres échéances importantes jaloneront la mise en œuvre de ce nouveau Pacte Métropolitain, et qui pourront donner lieu à des délibérations spécifiques. Les 24 Maires, réunis dans le cadre de la Conférence des Maires, acteront la méthode et valideront les propositions sur la base des propositions élaborées par des groupes de travail spécifiques. En effet, plusieurs groupes de travail, proposés en Conférence des Maires les vendredis 21 et 28 novembre, seront mis en place début 2015. Ce dispositif de pilotage, le calendrier associé et la méthode permettront d'identifier pleinement les enjeux et ainsi favoriser le débat et les arbitrages utiles à réaliser en Conférence des Maires.

Le nouveau pacte communautaire entre les 24 communes de la Métropole est fondé sur quatre axes :

1. L'accession au rang de Métropole européenne
2. Une métropole plus solidaire et engagée de façon concertée dans la transition écologique pour tous
3. Une métropole plus proche aux compétences élargies
4. Une gouvernance métropolitaine et citoyenne renouvelée

1. L'accession au rang de Métropole européenne

Nous devons veiller à plus d'efficacité dans l'action par une mise en commun des moyens et des forces dans le combat prioritaire : le développement économique au service de l'emploi.

Le Label Capitale verte de l'Europe est une première reconnaissance de notre envergure européenne. C'est une invitation à aller encore plus loin et amplifier les actions conduites en faveur de la transition énergétique.

La Présidence d'Eurocities, - être la porte-parole du réseau européen des Métropoles -, représente une deuxième étape très importante pour notre attractivité, le rayonnement de Nantes et de notre territoire, et pour notre influence à l'échelle européenne. Le rôle de Nantes Métropole est aussi de favoriser la coopération et la promotion des acteurs du territoire à cette échelle européenne.

Car l'Europe est une chance, une opportunité. Nous pouvons nous inspirer des initiatives concluantes ailleurs, tout comme nous devons pouvoir inspirer les autres. C'est tout le sens de notre engagement au sein des réseaux européens et même internationaux : porter la voix de notre territoire à l'international, agir de manière collective avec les autres villes sur les défis auxquels nous sommes toutes et tous confrontés qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

> L'accompagnement des entreprises et leur soutien à l'international

Nous conduirons une stratégie active à l'international avec la fusion des deux agences pour en faire un outil cohérent de développement économique du territoire en partenariat avec la CCI et la CARENE. Un Conseil des acteurs économiques réunissant des forces vives du territoire et leur permettant de croiser leurs visions et de partager les projets sera mis en place.

Nous accompagnerons des projets économiques structurants (IRT Jules Verne, CHU, MIN ...).

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

> Une attractivité et un rayonnement en Europe renforcés au service des citoyens

Nous porterons et défendrons les valeurs du territoire à travers les réseaux des collectivités locales en Europe et notamment Eurocities pour faire rayonner la Métropole et influencer sur les politiques européennes qui sont présentes dans notre quotidien plus que jamais : les services publics locaux, la transition écologique, la relance de l'investissement public et l'emploi, la cohésion sociale, etc. Ainsi, nous contribuerons au rapprochement entre l'Europe et nos citoyens.

> La coopération et l'échange d'expériences doit être renforcée au niveau européen mais aussi avec les pays du Sud.

> Une attractivité renforcée par une métropolisation des événements et des équipements qui font rayonner l'agglomération dans les champs sportifs et culturels.

o Le rayonnement touristique et culturel

Les grands événements culturels à rayonnement métropolitain tels que Foires Journées, Royal de Luxe, etc., acteurs majeurs de l'attractivité du territoire, seront soutenus de façon accrue.

Pour plus d'efficacité, des équipements deviendront métropolitains : Musée des Beaux Arts, Le Château des Ducs de Bretagne, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Planétarium, le Musée Jules Verne, le CIAP de Rezé. Nantes Métropole soutiendra par ailleurs le centre culturel Breton.

Enfin, des sites remarquables protégés tels que la Loire, l'Èrdre, la Sèvre et Grand Lieu seront valorisés.

o Le sport vecteur d'attractivité métropolitaine

Le sport de haut niveau étant considéré comme un composant essentiel de l'attractivité de la Métropole, nous soutiendrons des manifestations comme par exemple le mondial de handball en 2017.

Par ailleurs, des équipements deviendront métropolitains : le Palais des Sports, le Stade de la Beaujoire, le vélodrome de Couëron, les patinoires de Nantes et Rezé.

2. Une métropole plus solidaire et engagée de façon concertée dans la transition écologique pour tous

Le nouveau Pacte Métropolitain doit renforcer la solidarité entre les communes et les habitants du territoire. Cet aménagement plus équilibré, plus solidaire et plus économe du territoire métropolitain passe par :

> Un nouveau pacte financier, dont la dotation de solidarité aux communes sera fondée sur un nouveau critère plus juste : le revenu moyen par habitant. Ce Pacte affirmera par ailleurs une solidarité financière accrue envers les communes les plus petites.

> Un fond de concours en fonctionnement aux communes pour le développement et la gestion d'équipements de proximité à vocation touristique.

> Un fond de concours en investissement pour participer, au titre de l'aménagement du territoire des grands quadrants de l'agglomération, au financement d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant à un territoire de plusieurs communes.

> Des services communs nouveaux/mutualisation pour les communes volontaires : instruction des ADS, gestion des archives communales, fonction informatique, gestion de la paie etc.... le développement des groupements d'achats ou encore aider les communes à développer leurs agendas 21.

> Le renforcement de la dynamique de territoire avec, notamment, la structuration des circuits courts ou des filières de l'ESS.

- Le développement de l'économie circulaire avec les circuits courts, les ressourceries, la prévention en amont des déchets et les actions avec les habitants.
- Plan climat énergie territorial, extension des réseaux de chaleur.
- Mobilité durable : maintien des efforts importants en terme de transport public ou encore d'aménagement piétons et ou cyclistes.

3. Une métropole plus proche aux compétences élargies

Le service public rendu peut être amélioré et offrir une plus grande proximité aux habitants de l'agglomération. Concrètement, il est ainsi envisagé de :

- De développer la gestion coordonnée de certains services publics communaux sur le principe du volontariat (ex : bibliothèques, piscines, l'apprentissage musical...) avec en particulier l'objectif d'un accès égal et ouvert à tous les habitants de l'agglomération des équipements existants dans chaque commune. Un groupe de travail exploratoire étudiera les premiers sujets qui émergeront.
- Mettre en œuvre un schéma de mise à niveau des interventions sur l'espace public afin d'harmoniser progressivement le niveau de l'état des voiries du territoire.
- D'exercer de nouvelles compétences :
 - Le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).
 - L'archéologie pour faciliter le développement de la Métropole notamment sur le plan urbain.
 - L'opéra/Art Lyrique afin de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la métropole et de la région du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), véritable vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la Métropole.
 - Mise à l'étude de la métropolisation des cimetières.
 - Mise à l'étude de la métropolisation des opérations d'aménagement publiques.

4. Une gouvernance métropolitaine et citoyenne renouvelée

Pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs, il convient de les associer de façon plus étroite à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Ceci passera notamment par :

- Une nouvelle étape pour le Conseil de développement : la communauté urbaine devenant Métropole il est nécessaire de refonder le Conseil de développement en redéfinissant des grandes missions et son mode de fonctionnement.
- La création d'un Conseil des acteurs économiques : Il réunira des forces vives du territoire et permettra de croiser leurs visions et partager les projets. Il sera mis en place aussi bien sur des visions prospectives stratégiques (ex : le numérique) que sur des sujets du quotidien (ex : sécurité dans les zones d'activités économiques).
- La création d'un Conseil des usagers de l'espace public, regroupant les associations représentatives (associations de personnes handicapées, piétons, cyclistes, motards, automobilistes,...).
- L'association étroite des habitants de la Métropole à l'élaboration des orientations stratégiques de celle-ci (nouveau PLU métropolitain, grand débat Loire, transition énergétique et écologique...).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce projet de nouveau Pacte Métropolitain.

LE CONSEIL DELIBERE ET,

Valide l'ambition et les orientations présentées dans ce nouveau Pacte Métropolitain.

Nantes, le 15 décembre 2014

La Présidente de Nantes Métropole,

Johanns ROLLAND

Carole Grelaud : Monsieur Bertrand Affilé que nous avons le plaisir d'accueillir ce soir va nous présenter ou, si vous préférez, nous représenter le pacte métropolitain, car je présume que beaucoup d'entre vous en ont déjà entendu parler et ont déjà été concernés par ce pacte. Il nous rappellera l'importance de cette métropole, les transferts qui vont s'opérer et ceux qui s'opèrent d'ores et déjà dans certains domaines.

Bertrand Affilé : Je vous remercie de m'accueillir parmi vous à l'occasion de la présentation du pacte métropolitain qui intervient au moment où le transfert de compétences de Nantes Métropole est soumis à votre vote.

Je suis là pour évoquer avec vous les nouvelles compétences dont nous souhaitons doter Nantes Métropole. En tant que deuxième vice-président, je vous apporterai quelques explications, comme je le ferai dans d'autres communes et comme d'autres vice-présidents le font dans chacune des communes de notre agglomération.

Le transfert de compétences n'est qu'un élément parmi d'autres, parce que nous avons adopté lors du dernier Conseil communautaire, au mois de décembre, un pacte métropolitain dans lequel est prévu un certain nombre d'éléments et notamment les transferts de compétences.

Comme vous le savez, la métropole nantaise, qui était une métropole avant de l'être officiellement, a toujours su avoir un temps d'avance depuis sa construction. Ce temps résulte de l'action de nos prédécesseurs. C'est leur volonté, depuis maintenant une quarantaine d'années, qui a conduit à la construction progressive de cette métropole. C'est donc le résultat d'un choix collectif et d'un choix mûri qui a évolué dans le temps et d'une attente des habitants des 24 communes de notre agglomération et pour essayer d'aller encore un peu plus loin dans notre construction métropolitaine. Nous avons profité de la loi MAPAM, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

Notre responsabilité n'est pas uniquement de gérer le quotidien, mais aussi de préparer l'avenir et de se projeter dans celui-ci. Ainsi, il est apparu aux Maires de Nantes Métropole que si nous ne prenions pas l'initiative d'un élargissement des compétences, notre métropole pourrait d'ici quelques années se retrouver standardisée parmi d'autres métropoles françaises et banalisée.

A l'avenir, toutes les métropoles auront le même niveau de compétences et le même niveau d'intégration et, de ce fait, si nous étions restés sur le statu quo et sur les compétences que nous avons, nous nous serions retrouvés au même niveau que les autres, sans avoir gardé le temps d'avance qui a été construit patiemment par nos prédécesseurs. Dans un contexte économique et social que nous sommes tous d'accord pour qualifier de difficile, il était nécessaire, urgent et de notre responsabilité d'anticiper et d'agir.

Ce pacte métropolitain a également pour objectif de répondre très concrètement aux nombreuses attentes des habitants de nos 24 communes. Notre agglomération tient une place spécifique dans le Grand Ouest. En tant que capitale régionale, métropole du Grand Ouest, nous avons une responsabilité par rapport au péri-urbain qui ne commence pas très loin d'ici, voire par rapport aux territoires plus ruraux de notre département qui nous environnent, simplement parce que nous construisons et que nous tirons notre force de ces territoires comme eux-mêmes bénéficient de notre dynamisme et de notre développement. Nous avons un lien organique avec l'ensemble de ces territoires.

C'est dans cette approche globale que ce pacte a été pensé et écrit.

Il s'appuie sur quatre grands axes que je vais lister puis décliner et vous verrez que vous trouverez à un moment ou à un autre les compétences transférées parmi ces quatre grands axes.

Il s'agit de la construction d'une métropole européenne « au service de l'activité économique et de l'emploi » et non « au service du Medef », comme je viens de l'entendre, d'une métropole solidaire et engagée de façon résolue et concertée dans le domaine de la transition énergétique, d'une métropole que nous allons essayer de rendre plus proche des citoyens en termes de services et enfin d'une gouvernance métropolitaine et citoyenne

renouvelée. Sur ce dernier axe, il s'agit d'associer les élus, les services et les citoyens dans le fonctionnement démocratique de cette métropole.

Ce pacte métropolitain est un point de départ, non une finalité, qui va vous permettre d'intégrer dans le projet de transferts des compétences, un certain nombre de compétences qui vont passer des communes à la métropole.

En décembre, nous avons adopté d'autres délibérations. Il y a eu le pacte métropolitain, les transferts de compétences, mais aussi un nouveau pacte financier, des transferts d'équipements et un nouveau conseil de développement pour Nantes Métropole. De plus, des groupes de travail vont être lancés d'ici quelques semaines pour travailler à la mise en place d'autres mesures plus concrètes.

Premier axe : une métropole européenne au service de l'emploi, toujours et avant tout, au service de l'emploi.

Si vous me le permettez, je commencerai par ce qui doit caractériser tout élu : avoir une ambition par son territoire.

En tant que vice-président délégué aux transports, je peux témoigner que notre rayonnement européen existe déjà. Nous sommes reconnus sur tout un ensemble de politiques publiques au niveau européen, en particulier pour le transport, et nous avons pu, sur ces derniers mois, nous distinguer de façon assez déterminante pour ce niveau d'ambition européenne.

Par exemple, nous avons ouvert (c'est la Région qui a financé, mais c'est sur notre territoire) un lycée international sur l'île de Nantes qui permettra aux jeunes de l'agglomération qui aspirent à un cursus ouvert sur l'Europe et à l'international de pouvoir le faire, ce qui était peu aisé auparavant.

D'autre part, nous avons obtenu le label Métropole French Tech. Ce label est décerné à des territoires pour l'excellence de leur projet numérique, dans l'économie numérique, avec à la clé, un certain nombre d'emplois de niveaux de qualification très différents qui vont être ainsi dynamisés.

Plus récemment, nous avons obtenu la présidence d'Eurocities. Eurocities est un réseau de 130 métropoles européennes. Être présidente d'un réseau tel que celui-là n'a de sens que si nous nous servons de ce réseau pour faire entendre notre voix à l'échelle européenne et pour favoriser le fait que dans plusieurs pays d'Europe, nous arrivons à placer Nantes sur la carte de l'Europe, ce qui n'est pas si évident que cela. Si vous essayez de faire l'inverse, de prendre une métropole de la taille de Nantes en Pologne ou en Italie, je ne suis pas certain que vous parveniez à faire l'exercice.

L'ambition est au service des 24 communes, parce qu'il n'y a pas de politique d'emplois sans une politique de développement économique et cette politique de développement économique, déjà depuis 2000, se caractérise par une volonté et une compétence métropolitaine. De ce fait, on voit bien que le dynamisme sur un territoire, le nôtre en l'occurrence, n'est pas forcément exclusif. Autrement dit, les entreprises qui choisissent de s'installer à Couëron, à Saint-Herblain, à Orvault ou à Rezé, travaillent avec des entreprises du périmètre immédiat. Cela signifie qu'à un moment la création d'activités et la création d'emplois qui en découlent profitent assez largement au-delà du territoire communal et au-delà du territoire métropolitain parfois. Le péri-urbain en profite également.

Prenons quelques exemples qui figurent dans le pacte.

- La fusion des deux agences économiques qui existaient, Nantes Métropole Développement et l'Agence internationale. L'idée est d'avoir un même interlocuteur, à la fois pour prospecter à l'international afin d'attirer les entreprises sur le territoire métropolitain et, quand elles sont sur le territoire métropolitain, pour les accompagner dans leur développement. Comme vous le voyez, à proximité ou de façon plus lointaine, l'action en faveur de l'installation d'entreprises doit être confortée. C'est donc une même structure qui aura désormais cette double compétence.

- La mise en place d'un conseil des acteurs économiques. Il ne s'agit pas d'offrir une tribune au Medef, mais d'offrir une tribune à tous les acteurs économiques, parmi lesquels des associations d'entreprises qui sont de

plus petite taille et des associations d'entreprises thématiques, où l'on se regroupe autour de porteurs de projets pour attirer de l'activité économique sur le territoire et en prendre le pouls.

- Deux points importants sont reconnus au niveau de l'agglomération nantaise depuis très longtemps : le sport et la culture.

La dimension culturelle de notre métropole fait que l'Eléphant des machines de l'île ou le Carrousel des mondes marins, par exemple, sont connus bien au-delà de la métropole, bien au-delà du département et bien au-delà de la Région. Comme tout habitant de la métropole, vous avez sans doute, à un moment ou à un autre, reçu et emmené des proches qui souhaitaient visiter ces sites. Cela signifie que la dimension culturelle de notre métropole participe à son rayonnement et que nous sommes reconnus en France dans ce domaine. Ne nous contentons pas de gérer les acquis. Continuons à avoir cette ambition.

Nous avons donc décidé le transfert d'un certain nombre d'équipements de nature culturelle à la Métropole, équipements que vous connaissez et que vous utilisez parfois. Ils sont pour la plupart nantais, mais pas seulement. Par exemple, peut-on dire que le Château des Ducs de Bretagne est nantais ? Certes, il est à Nantes. Il était propriété de la commune de Nantes, mais il fait partie de notre patrimoine commun à tous. Désormais, il sera métropolitain, tout comme le musée des beaux-arts, le musée Jules Verne et quelques autres. Je tenais à vous dire également, que le soutien de notre Métropole ira aussi au Centre culturel breton, qui est et qui sera installé à Saint-Herblain dans de bien meilleures conditions à partir de l'année prochaine ou de l'année suivante.

Ici, nous avons des équipements qui attirent du public sur l'ensemble de la métropole et sur l'extérieur, il est donc tout à fait logique que ces équipements soient métropolitains, plutôt que portés uniquement par les différentes communes.

Au niveau du rayonnement international, nous avons également intégré le sport de haut niveau professionnel. En effet, depuis quelques années, il se trouve que nous avons la grâce des dieux du stade. Nous comptons de grandes réussites dans de nombreux sports collectifs notamment, qui font que la pratique du sport de haut niveau nécessite aujourd'hui des équipements sur l'agglomération, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je pense au football, mais aussi au basket-ball, au volley-ball, au hockey et à quelques autres disciplines, sans oublier l'athlétisme qui a apporté quelques récompenses à des athlètes locaux.

Lorsque des équipes ou des sportifs vont concourir en France ou en Europe, ils sont ambassadeurs, non seulement de la ville qui leur a donné naissance, mais plus largement de l'ensemble de notre métropole. D'ailleurs, le recrutement des sportifs ne se focalise pas uniquement sur la commune, notamment pour les plus jeunes qui assez vite, lorsqu'ils ont de l'ambition, choisissent d'aller dans le club qui leur permet d'avoir les moyens de leurs ambitions et de progresser.

A ce sujet, nous avons d'ores et déjà enregistré quelques succès, puisque nous allons accueillir le mondial de handball en 2017 avec d'autres sites.

Deuxième axe, le renforcement de la solidarité entre nos territoires.

La solidarité à laquelle nous sommes tous attachés passe par le pacte financier. Le pacte financier que nous avons adopté en décembre intègre trois éléments nouveaux : un élément qui a été légèrement modifié et deux éléments nouveaux.

S'agissant de l'élément modifié, nous avons choisi de prélever un taux de 1 % sur l'allocation de compensation qui est reversée par la métropole aux communes, pour le reverser dans un pot commun dans le but de le répartir selon un premier critère de solidarité envers les plus petites communes et un second basé sur le revenu par habitant qui tient compte des conditions de vie et du niveau de vie des habitants.

J'en parle assez facilement, car la Ville de Saint-Herblain est contributrice à hauteur de 100 000 euros. On ne peut pas défendre la solidarité et refuser de passer à la caisse, dans la mesure où l'on vous dit que vous avez

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

plus que les autres et que vous devez perdre un peu de votre dotation. Nous l'avons fait d'autant plus facilement que nous avons construit ensemble ces critères et qu'ils ne nous ont pas été imposés.

Nous avons également décidé d'ouvrir deux nouvelles possibilités de solidarité entre les territoires.

La première est la création d'un fonds de concours en fonctionnement aux communes qui possèdent des équipements de proximité à vocation touristique. Dans ce cadre, le tourisme profite assez largement au-delà des frontières communales et faire supporter des dépenses qui profitent à tous uniquement par le budget communal ne nous paraît guère cohérent. Il y aura donc une forme de mutualisation à ce niveau.

La seconde, très importante de notre point de vue, est la création d'un fonds de concours en investissement. Il s'agit, pour quatre ou cinq communes, pour nous ce pourrait être Couëron, Indre, Saint-Herblain, Orvault et peut-être La Chapelle, de construire ensemble un projet d'équipement que nous porterions à la Métropole pour demander un fonds de concours qui permettrait la réalisation de cet équipement.

Ce dispositif permettra de nous concerter davantage pour ne pas mettre en place des équipements qui pourraient se concurrencer à quelques dix ou quinze kilomètres de distance et traduira concrètement la façon dont la Métropole interviendra aux côtés des communes pour les aider à se doter des équipements nécessaires.

Plus de solidarité, c'est aussi plus de mutualisation. Ce point figure dans le pacte communautaire.

Pour synthétiser ce dispositif, je prendrai plusieurs exemples.

Parmi les compétences que vous allez, je l'espère, décider de transférer, figure par exemple l'archéologie. Sur les 24 communes de l'agglomération nantaise, deux d'entre elles ont un service d'archéologie, la Ville de Nantes et celle de Rezé. L'idée, si nous mutualisons, est d'avoir un service métropolitain d'archéologie qui interviendrait sur l'ensemble des communes selon des demandes et des besoins, notamment lorsqu'il y aura des fouilles à faire pour des projets d'aménagement.

Madame la Maire de Brains m'expliquait dernièrement qu'elle avait composé son équipe à partir d'un critère essentiel, celui d'avoir absolument des compétences informatiques, parce qu'elle n'avait pas de service informatique. Autrement dit, l'un des élus allait devoir s'occuper de l'informatique. Inutile de vous dire que, même dans une commune de taille plus petite que la nôtre, s'occuper de l'informatique de l'école, de la mairie et des associations n'est pas une mince affaire.

A ce titre, nous pouvons très bien imaginer la mutualisation d'un service informatique au niveau métropolitain, un service achats-marchés publics et tout un ensemble d'autres services, pour par exemple faire des commandes groupées. Un exemple est pris traditionnellement, parce qu'il a été assez heureux, celui de trois communes qui ont acheté ensemble un terrain de football synthétique. Cet achat groupé leur a permis de faire baisser le prix de 15 à 20 % pour chacune d'elles. Cela est loin d'être négligeable pour un investissement qui se chiffre généralement à près de 800 000 euros.

Vous le voyez, c'est une métropole où la solidarité passe par plusieurs principes et plusieurs mises en application.

C'est aussi une métropole qui s'engage sur la transition énergétique avec des éléments précis. Nous y contribuons lorsque nous développons les transports en commun, lorsque nous recherchons de nouvelles sources d'énergie, lorsque nous cherchons comment utiliser les bus électriques, lorsque nous travaillons à l'économie circulaire, au recyclage et lorsque nous travaillons au renouvellement de notre plan climat territorial qui a été lancé il y a quelques semaines.

Troisième axe, les actions en termes de relations entre la métropole et les usagers.

Des besoins sociaux existent, mais comment la métropole peut-elle y répondre ? Un exemple précis illustre bien cette idée, celui des crèches intercommunales d'entreprises.

Hier, quand vous aviez un enfant à faire garder, vous alliez voir votre Maire ou son adjoint aux affaires sociales ou à la petite enfance qui traitait la demande. Aujourd'hui, nous savons que ce modèle ne fonctionne que s'il y a une courte distance entre le lieu de travail, le lieu de garde et le lieu de résidence. Désormais, beaucoup de personnes viennent nous voir en nous disant qu'elles n'habitent pas à Saint-Herblain, mais qu'elles y travaillent et qu'elles souhaiteraient pouvoir y faire garder leurs enfants, soit parce qu'elles doivent se rendre à des rendez-vous médicaux, soit parce qu'elles ont des courses à faire avec leurs enfants et que cela leur évite de rentrer chez elles pour se déplacer de nouveau.

Cette compétence figure dans les transferts. Ici, la métropole s'adapte aux façons de vivre qui évoluent.

Nous sommes dans l'adaptation et cette adaptation participe également à l'aspect attractif de notre métropole. Les entreprises qui viennent s'installer sur un territoire regardent l'ensemble des atouts qui existent sur ce territoire et parmi ces atouts, figurent les équipements collectifs et les équipements publics, qu'il s'agisse des équipements petite enfance, mais aussi des écoles, du cadre de vie, des espaces verts pour faire du sport, des lieux de culture où l'on peut aller voir des spectacles, emprunter des livres, etc. Tout ceci participant à l'attractivité d'un territoire, nous devons avoir cette approche. Nous pourrions nous dire aussi, que ces éléments nous permettent de travailler à plus d'égalité hommes-femmes, puisque cela favorise l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi après une maternité.

C'est une métropole qui doit être plus proche et qui doit mieux coordonner la réalisation et la production de services publics municipaux par les différentes communes.

Nous avons dans pratiquement toutes nos communes des équipements publics, tels que des bibliothèques, des piscines, des gymnases et des théâtres. Comment faisons-nous pour ne pas nous concurrencer, pour nous compléter et pour éventuellement ouvrir l'accès à l'ensemble des habitants de la métropole ? A ce sujet, je sais que vous avez pris de l'avance sur la lecture publique. Sommes-nous prêts également à avoir peut-être une harmonisation tarifaire ? Ce sont des questions qu'il faut se poser et la Métropole a toute légitimité pour inviter les communes à travailler ensemble pour éviter qu'elles ne se concurrencent pas, mais pour faire en sorte que leur action devienne complémentaire. Cela veut dire que nous restons sur des compétences communales, mais avec une logique intercommunale.

La raréfaction des ressources publiques nous oblige à aller dans ce sens. Je pense également que, pour les habitants, c'est plus de compréhension et de facilité d'accès aux services publics. Comme nous travaillons en priorité pour eux, c'est bien d'y penser.

Quatrième axe, la gouvernance.

Il vous est proposé de renouveler la gouvernance avec la mise en place d'un nouveau conseil de développement.

Les communes reçoivent depuis quelques jours la possibilité de relayer les appels à candidatures auprès de la population pour la mise en place d'un conseil des acteurs économiques et d'un conseil des usagers de l'espace public, dans toute leur diversité, qu'il s'agisse des piétons, des cyclistes ou des commerçants qui utilisent l'espace, soit pour des commerces ambulants soit pour installer des terrasses pour les restaurateurs.

Puis, au niveau de notre pôle Loire Chézine, il est prévu la création d'une instance de concertation avec la population. Les trois Maires du pôle ont fait cette demande à la métropole. Nous avons cosigné un courrier et je sais que c'est dans les instances et en voie de construction, parce que, même si le pôle n'est qu'une déclinaison locale de l'administration métropolitaine, il n'empêche que c'est notre territoire de vie commun et que c'est peut-être aussi à ce niveau-là que nous devons faire vivre une instance de concertation métropolitaine à proprement parler.

Vous le voyez, parmi toutes ces propositions du pacte métropolitain, certaines sont destinées tout d'abord aux habitants. Ces propositions sont destinées soit à porter des services nouveaux soit à permettre de maintenir des services identiques pour les habitants en dépit des avanies budgétaires.

L'enjeu est très clair. Il s'agit de faire en sorte que nos 600 000 habitants prennent conscience que la métropole existe. Elle est différente et elle est distincte des communes. Elle intervient sur le même territoire, mais c'est une entité propre. Cela sera d'autant plus nécessaire qu'il est question d'une élection séparée au suffrage universel pour les conseillers métropolitains en 2020.

Nous irons au bout de la logique, autrement dit nous aurons une collectivité avec son propre mode de désignation de représentants et sa propre gestion qui devrait être séparée des communes. C'est un signe de maturité. Comme nous avons un Département et une Région qui agissent sur le territoire d'une commune, nous aurons une Métropole qui aura pris un certain nombre de compétences. Resteront aux communes beaucoup de compétences de la vie quotidienne, mais cela c'est l'avenir qui nous le dira puisque des évolutions juridiques interviendront sans doute sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie de nous avoir présenté ce nouveau pacte métropolitain d'une manière très complète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je donne la parole à Patrick Naizain.

Patrick Naizain : Avant de faire quelques remarques et afin d'éviter tout malentendu, je tiens à dire que j'ai toujours été favorable à cet échelon et que je le considère comme un échelon à promouvoir.

Parler d'attractivité métropolitaine, c'est se demander comment être dynamique sans chercher à vouloir grandir. Autrement dit, comment faire non pas de la compétition, mais de la coopération entre territoires ? Ce danger-là existe toujours et nous devons être vigilants, car, si la logique de compétition prime sur la logique de coopération, il y aura des territoires gagnants et des territoires perdants.

On parle du pacte métropolitain, mais on voit bien que la clarification dans le cadre de la réforme territoriale sur la question « Qui fait quoi ? » entre l'échelon métropolitain, l'échelon départemental et l'échelon régional ne sera pas sans incidence sur l'avenir de cette métropole.

Au niveau de la solidarité, regardons comment les choses se pratiquent en réalité, car nous avons l'impression qu'il y a quelque fois une sorte de schizophrénie. Je pense par exemple à un affichage qui est fait au niveau de la solidarité à l'échelon communautaire, mais qui s'oublie dès lors que l'on revient à l'échelon local. Lors de la réunion de mercredi dernier sur le lancement de la consultation sur le PLUM, j'ai entendu une Maire d'une commune voisine dire ceci : « Il serait bien que le logement social ne s'apprécie pas à l'échelle des communes, mais à l'échelle de la Métropole ». Il était sous-entendu que des communes sont faites pour accueillir du logement social et, au-delà, les populations qui vont avec.

Quelquefois, on voit que ce côté schizophrène intervient sur toute une série de décisions qui peuvent être votées à l'unanimité, gauche et droite ensemble, à l'échelle de Nantes Métropole, mais quand on passe à la phase explications, c'est à l'exception de son propre territoire.

Il n'y a pas de solidarité, il n'y a que des preuves de solidarité.

Sur l'efficacité, je n'insisterai pas. La rationalisation, l'optimisation et la mutualisation sont une nécessité. Comment faire mieux avec moins de moyens ? Je suis d'accord sur ce point.

Par ailleurs, je voudrais insister sur le point gouvernance et notamment donner un point de vue, en tant qu' élu municipal, sur des compétences largement partagées avec Nantes Métropole. A mon sens, c'est un point sur lequel il faut exercer une grande vigilance, parce que la progression n'est jamais certaine. On peut progresser tout comme l'on peut régresser.

Au moment de la création de la communauté urbaine, en 2000, nous avons réfléchi à une charte de fonctionnement qui établissait les relations entre Nantes Métropole et les communes et je pense que nous

aurions dû faire un bilan de ces quelques quatorze années de communauté urbaine à l'occasion de ces dernières élections, pour voir ce qui à l'usage fonctionnait bien et ce qui fonctionnait moins bien.

Il est évidemment que des axes de progrès sont envisageables. Ce disant, je sais que je m'adresse à un vice-président plutôt convaincu sur ce sujet, mais je crois qu'il est important de se pencher sur la perception que les citoyens, les élus municipaux, les agents et des différents acteurs, ont de la métropole. La politique est un art d'exécution, donc les grands principes ne valent que s'ils peuvent être mis en œuvre. Je trouve qu'un vrai danger existe dans ce dynamisme, car de mauvaises habitudes se prennent. Il faut donc vérifier si, au lieu de progresser, on ne régresse pas.

Je conclurai sur la phrase de Daniel Cohn-Bendit parlant des Français et des Européens : « Le problème des Français, c'est qu'ils ont tendance à regarder l'Europe comme une France en grand. ». Je trouve que c'est un vrai ressenti sur le terrain. Beaucoup de Nantais, au sens large, ont tendance à voir Nantes Métropole comme un Nantes en grand. Comment prend-on en compte la particularité des différents territoires de la seconde couronne, de la première couronne ou du centre-ville ? A ce niveau, il me semble qu'il y a des axes progrès à établir. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci Patrick. Michel Lucas souhaite intervenir ainsi que Gérard Cossalter et François Fédini.

Michel Lucas : Concernant ce pacte métropolitain, aujourd'hui tout le monde est convaincu de son importance. Il est accepté par tous et c'est très bien. Par ailleurs, il me paraît très intéressant de mettre un comité d'usagers en place, car dans chacune de nos décisions, le dialogue citoyen revient régulièrement.

La notion de l'emploi dans nos territoires apparaît fortement. En effet, nous avons des zones économiques ainsi qu'un certain nombre d'atouts. Nous vivons dans un territoire dont la dynamique est aussi liée à son bassin d'emplois et à ses activités. Les nouvelles technologies et l'enseignement supérieur sont un aspect important du bassin et je crois que c'est cela qui attire également des entreprises sur ce territoire. En termes universitaires et de grandes écoles, nous avons en effet des moyens relativement importants qui rayonnent au niveau européen.

Cependant, il est parfois difficile pour les citoyens de s'y retrouver. De très nombreuses personnes viennent rencontrer l'élu de leur commune pour les aider à communiquer avec Nantes Métropole. En fait, une relation de confiance doit s'établir au niveau métropolitain. Pour cela, il faudrait que le personnel de Nantes Métropole vienne à la rencontre des citoyens et réponde à leurs questions et à leurs attentes. Il ne faudrait pas laisser cette responsabilité uniquement aux communes. Le dialogue citoyen appartient toujours aux communes, il faut le rappeler, c'est une volonté, mais il doit être accompagné par le personnel de Nantes Métropole pour nous accompagner dans nos actions. C'est un élément important pour que les gens se sentent concernés par rapport à ce dialogue.

Ensuite, on a parlé de cohésion sociale, de mutualisation et de solidarité. Des solidarités existent depuis très longtemps. Tu nous as rappelé que Saint-Herblain était contributrice. En effet, les solidarités sont là. Il s'agit bien d'aider des petites communes telles que Saint-Léger-les-Vignes, Brains, etc. à avancer.

Par ailleurs, il nous est souvent reproché, nous sommes là pour le dire, les différences entre le Nord et le Sud au sujet des bassins d'emplois, le Nord de la Loire ayant un bassin d'emplois beaucoup plus important que le Sud. En effet, nous avons en face de nous Le Pellerin, par exemple, où il y a des difficultés liées à l'emploi du fait de son éloignement des grands réseaux routiers.

Tous ces éléments sont des enjeux de Nantes Métropole. Il faut rappeler aussi que nous avons un SCOT Nantes – Saint-Nazaire qui nous permet d'avancer. Nous aurons un enjeu relativement important avec le PLUM. Avoir un plan local d'urbanisme métropolitain est un enjeu de taille pour montrer jusqu'où nous allons sur nos solidarités et des règles qui ne sont pas forcément les mêmes que celles de la ville centre. Par exemple, lorsque l'offre de transport est très importante sur la ville centre, elle l'est un peu moins à Couëron, ce que nous allons corriger d'ailleurs.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Il nous faudra être capables d'adopter les règles du PLUM de façon un peu différente selon les endroits. On ne peut pas être dans l'uniformité, cependant des domaines tels que l'espace public tel qu'on le fait, que l'on soit dans le centre de Nantes ou qu'on soit à Couëron ou à Saint-Herblain et les autres villes, doivent être traités de la même façon.

Voilà des réflexions qui me paraissent importantes et qui sont aussi les enjeux de la métropole. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne la parole à Gérard Cossalter.

Gérard Cossalter : Je fais partie des gens, depuis toujours, qui défendent le cadre métropolitain. Il n'y a aucune ambiguïté sur la question.

J'ai entendu beaucoup de louanges sur le pacte métropolitain. Cependant, la course en avant vers laquelle nous nous dirigeons et dont Bertrand a fait l'apologie, en disant qu'il faut prendre et garder un temps d'avance et continuer à avancer, me laisse perplexe.

Personnellement, j'aurais tendance à penser qu'avant d'avancer, il faut s'assurer que toutes les compétences que l'on a déjà prises sont bien en place, plutôt que de continuer à vouloir en prendre d'autres toujours et encore.

Aujourd'hui, nous pouvons globalement observer que la métropole est à Couëron ce que la France est à l'Europe, c'est-à-dire une vision excessivement technocratique dans son fonctionnement. On voit bien que de nombreuses décisions sont prises par des gens qui sont des salariés et par des élus qui sont au service des technocrates et c'est toute la problématique.

Michel Lucas faisait l'apologie d'un PLUM. Je pense que ce n'était pas la première des urgences. Je crois à la cohérence territoriale, je crois au SCOT, je crois à certain nombre de schémas, je crois qu'il faut imposer un minimum de règles de fonctionnement et je crois que cela pourrait nous suffire.

On le voit bien, le citoyen n'est pas métropolitain. Il y a la notion de chapelle, dont je ne ferais pas un acte religieux, mais un Calbossien, aujourd'hui, est calbossien. Il n'est pas tout à fait un Couéronnais. On a du mal. Je suis désolé, mais c'est une réalité. On ne va pas non plus se voiler la face. Je le regrette, mais on l'a entendu très souvent. Vous n'empêchez pas les gens de penser qu'ils sont de Couëron et qu'ils ne sont pas de La Chabossière. Nous dire que demain nous serons métropolitains, je ne suis pas certain. Une collectivité doit être en capacité de gérer son plan d'urbanisme local et à mon avis, c'est une défense dans un cadre de cohérence. Nous sommes bien d'accord, mais il ne faut pas se laisser imposer tout par la métropole. Nous sommes capables de faire suffisamment d'erreurs nous-mêmes sans que des technocrates ne se mettent à penser à notre place sur ce genre de choses.

Je pense qu'on éloigne la décision des collectivités de premier niveau que sont les communes, les seules pour lesquelles la majorité des citoyens ont une réelle référence. On est en train de les éloigner puis de les supprimer et d'en faire, demain, des annexes avec un état civil. C'est cela la vision de demain, une métropole qui sera toute puissante et Couëron qui sera un arrondissement d'une métropole. Avec le temps, nous allons perdre une certaine lecture et une certaine légitimité.

Soignons les compétences actuelles. Faites bien les voiries. Nous avons beaucoup de retard sur Couëron. Montrez-nous que vous êtes capables de faire bien les voiries avant de nous absorber d'autres choses. Il y a du travail et il y en a pour un moment.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne la parole à François Fé dini.

François Fé dini : Je voudrais préciser que ce pacte métropolitain a été fait en catimini. Il a été présenté à la va-vite, sans concertation et sans aucune construction avec les élus de l'opposition. Autrement dit, en trois semaines, les élus de droite et du centre ont dû se prononcer à la fois sur le pacte, sur les nouvelles compétences et sur le transfert d'équipements, alors que les services de la métropole y travaillent depuis des

mois. C'est vraiment trop rapide et trop précipité. Nous pensons que le travail en commun n'a jamais été une mauvaise chose.

Nous actons que c'est un catalogue de bonnes intentions. Nous en prenons acte et nous verrons par la suite comment il sera appliqué. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je donne la parole à Bertrand Affilé.

Bertrand Affilé : J'ai quelques éléments de réponse à vous apporter, car j'ai noté que de nombreuses remarques tournent autour de la gestion du passé et de la construction que l'on a faite de la métropole.

Quand je suis arrivé – mon premier mandat a débuté en 2001 –, la communauté urbaine existait déjà. J'ai donc pu observer mes aînés, comme on le fait quand on arrive, pour voir comment cela fonctionnait et quelles relations ils entretenaient avec la métropole. Tout le monde sait que Charles Gautier n'était pas quelqu'un qui avait une vision métropolitaine béate.

Puis, au cours de mon deuxième mandat, j'ai été conseiller communautaire, ce qui m'a permis de voir comment cela fonctionnait de l'autre côté et je me suis rendu compte progressivement d'un travers. Un travers issu de la fameuse charte de la métropole à laquelle Patrick Naizain faisait allusion.

Chaque élu communal, chaque maire, chaque adjoint s'est dit : « On fait la communauté urbaine, mais les gens de la communauté urbaine ne sont pas des gens sérieux. Ils savent faire un certain nombre de choses pour la voirie, pour les transports, pour la gestion des déchets, l'assainissement, la distribution de l'eau et le développement économique, mais la relation à l'habitant, c'est du monopole des élus communaux. Il n'y a que nous qui savons faire cela. » En effet, nous avons vu pendant deux mandats une sorte de sous-traitance du dialogue citoyen de la métropole aux communes. Aujourd'hui, nous aurions tous mauvaise grâce à dire que la Communauté urbaine, Nantes Métropole, ne sait pas dialoguer avec les citoyens. Oui, dans cette fameuse charte, les communes ont gardé le monopole du dialogue citoyen.

Lorsque nous avons créé les pôles de la communauté urbaine, à aucun moment nous n'avons imaginé qu'il fallait mettre un chargé de mission « dialogue citoyen » dans chacun. J'imagine, si cela avait été fait, que l'ensemble des élus communaux aurait répondu que nous voulions leur retirer la relation à l'habitant. C'était un péché de jeunesse. Aujourd'hui, la métropole est mûre. Néanmoins, il faudra qu'elle prenne progressivement en charge le dialogue citoyen. Ce sera une nécessité si elle devient une collectivité et il faudra que ses agents apprennent à expliquer les choses, pas simplement d'un point de vue technique, mais aussi d'un point de vue compréhensible par tous. Nous avons fait au moins une réunion publique ensemble, avec Carole Grelaud, ici à Couëron et j'en ai faites sur Saint-Herblain et sur d'autres communes dans ce but.

Que peuvent faire les élus ? Un élu est là pour fixer un cap politique, pour dire quels sont les objectifs. Il n'est pas là pour mettre les mains dans le cambouis, parce qu'il n'a pas les compétences professionnelles pour le faire. Cependant, nous devons avoir l'exigence, par exemple, que tous les documents qui sont projetés ou communiqués soient des documents compréhensibles. Si la métropole, lorsqu'elle s'adresse aux citoyens, ne s'adresse pas avec des éléments compréhensibles, l'éloignement se maintiendra.

S'agissant du PLUM, le plan local d'urbanisme métropolitain, nous avons écrit qu'il devait tenir compte à la fois de la diversité et de l'identité des communes.

Par exemple, lorsque j'ai découvert, au début de la réflexion, que le stationnement faisait partie des déplacements, j'ai immédiatement fait remarquer que l'on ne pouvait pas avoir le même ratio de places de stationnement par logement sur l'île de Nantes, sur un faubourg de Nantes, à Saint-Herblain, à Couëron, à La Chapelle ou au Pellerin, que c'était illusoire et qu'il suffisait de regarder les taux de motorisation qui étaient très différents. La direction des déplacements a donc commencé à travailler et fera des propositions pour qu'il y ait différents ratios, différentes normes et différentes règles en fonction de l'éloignement du centre-ville.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Cela se fait si les élus en font la demande, sinon les aménageurs choisissent la norme la moins compliquée à gérer. Cela veut dire que chaque élu communautaire doit avoir une capacité de dialogue, non seulement avec les habitants, mais aussi avec ses collègues et être porteur du message commun auprès des services et des autres élus de la communauté urbaine.

Par rapport au PLUM, je pense que nous ne pouvions pas accrédi-ter l'idée que chaque commune continue à faire ce qu'elle veut. Nous voyons les résultats pas très glorieux aujourd'hui dans deux domaines, dans la répartition des logements sociaux et dans l'accueil des gens du voyage.

Je suis très à l'aise pour en parler, parce qu'il n'y a pas une commune qui accueille plus de gens du voyage que Saint-Herblain et il n'y a peut-être aucune autre commune dont le taux de logement social est plus élevé qu'à Saint-Herblain. Autrement dit, nous ne pouvons pas accepter l'idée d'une spécialisation communale et que certains restent dans l'entre-soi. Pour les uns, ce sont des gens très riches et pour les autres des gens très pauvres. Nous croyons à la mixité sociale et la seule façon de l'organiser est d'avoir une approche qui dépasse les frontières communales et qui soit plus vaste.

Je terminerai sur les transferts de compétences et d'équipements. Le vélodrome de Couëron – je suis bien placé pour savoir qu'il sert à d'autres sportifs qu'aux cyclistes couëronnais, car les Herblinois l'utilisent aussi – va être transféré pour devenir un équipement métropolitain. Il n'existe pas trois ou cinq équipements de ce type sur une agglomération. Il y en a un, peut-être deux. Je crois que celui du Petit Breton n'est plus utilisable. Autrement dit, il en reste un sur Couëron et il vous est proposé qu'il devienne métropolitain.

Lorsqu'il y a transfert de compétences, une commission d'évaluation des transferts de charges évalue le coût de la compétence transférée et le montant sur lequel tout le monde s'entend sera déduit de l'allocation de compensation. On perd la dépense et la recette, ce qui est assez logique. En revanche, lorsque les dépenses augmentent, c'est la métropole qui gère l'augmentation, ce n'est plus la commune.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie d'avoir répondu aussi clairement aux questionnements. Les exemples nous permettent de mieux lire ces documents qui sont parfois quelque peu complexes.

Cette discussion et cette présentation du pacte métropolitain étant de l'ordre de l'information, nous vous demandons d'en prendre acte.

Le conseil municipal prend acte.

3	2015-3	TRANSFERT DE COMPETENCES A NANTES METROPOLE
---	--------	---

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ

Le conseil de la communauté urbaine s'est prononcé le 15 décembre 2014 en faveur d'un transfert de nouvelles compétences à Nantes Métropole dans les domaines suivants : l'archéologie, l'opéra, les crèches d'entreprises intercommunales, le sport de haut niveau.

Pour être effectives, ces propositions de transfert de compétences doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres.

En effet, l'extension de compétences est prononcée par arrêté préfectoral et est subordonnée aux conditions de majorité suivante :

1. 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population
- ou
2. moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

La majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal est invité à délibérer sur le transfert des compétences à Nantes Métropole dans les domaines suivants :

Archéologie

Ce transfert de compétence a vocation à faciliter le développement de la métropole notamment sur le plan urbain. En effet, des interventions archéologiques s'imposent en amont des opérations d'aménagement urbain. Une compétence archéologique exercée à l'échelle de la métropole offrira aux aménageurs publics, conseil et expertise sur la meilleure procédure à adopter dans le cas d'une intention de prescription de la part de l'Etat, sachant que l'Etat détient toutes les prérogatives en termes de prescription et de contrôle scientifiques et que toute opération est systématiquement déclenchée par l'Etat (DRAC) et soumise à un arrêté du Préfet de Région, y compris pour un opérateur agréé.

Ce transfert de compétences est une condition pour obtenir de l'Etat un agrément pour réaliser des opérations de diagnostic et de fouilles archéologiques sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

Cet agrément permettra en outre aux élus de mieux anticiper le déroulement du processus réglementaire initié par l'Etat dans le projet urbain, tant sur le plan calendaire que budgétaire.

Le transfert de cette compétence entraînera le transfert des archéologues des villes de Nantes et de Rezé dans les effectifs de Nantes Métropole.

Du point de vue de la recherche, l'extension de la surface d'étude archéologique à l'échelle de la métropole permettra de renforcer et développer la coopération avec l'Université. La production de connaissances inédites sur l'histoire du territoire est un facteur de dynamisme de la recherche et un moteur pour sa valorisation.

Le transfert de cette compétence permettra aussi sur le plan de la connaissance, d'acquérir une meilleure maîtrise des problématiques scientifiques qui lui sont associées : mieux connaître et maîtriser l'historique du

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

territoire, pour collaborer avec les services de l'Etat à une prescription plus fine et mieux adaptée, ceci afin de promouvoir une diffusion de la connaissance mieux répartie auprès des publics de la métropole.

Il est proposé de transférer à Nantes Métropole une nouvelle compétence dont le libellé serait le suivant : « Opérations de diagnostic archéologique, de fouilles d'archéologie préventive et programmées, et d'actions de valorisation de ces opérations ».

Opéra

Le syndicat mixte Angers-Nantes Opéra (SMANO) a été créé en 2002 entre les villes de Nantes, d'Angers et le syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (Région Pays de la Loire, Villes d'Angers et de Nantes, Départements de Loire – Atlantique, du Maine – et – Loire et de Vendée) afin de mener une politique rayonnante en matière d'art lyrique et de poursuivre la qualité de la programmation d'opéra dans l'agglomération et la région. Le syndicat a pour objet la production et la diffusion de spectacles lyriques, avec un accent particulier mis sur le choix des metteurs en scène et l'appel à de jeunes talents lyriques. Pour accomplir sa mission d'élargissement du public et d'éducation, de nombreuses actions de sensibilisation et d'action culturelle sont menées avec des associations et des établissements scolaires.

Aujourd'hui, le SMANO est une réussite sur le plan artistique. En quelques années, l'établissement est devenu une maison d'opéra reconnue sur le plan national, qui produit ses propres productions (5 à 7 par an), connaît une fréquentation en hausse (environ 62 000 spectateurs en 2013 majoritairement de provenance communautaire et régionale), et suscite de nombreux échos dans la presse. Il est également très impliqué dans de nombreux partenariats avec des structures culturelles de l'agglomération, comme l'ONPL et la Saison baroque Nantes-Rezé.

Aujourd'hui, le SMANO est à un moment charnière de son existence, où il importe de le reconnaître en tant qu'acteur structurant de l'agglomération et de la région, véritable vecteur de rayonnement culturel et d'attractivité de la métropole nantaise, s'adressant à l'ensemble des publics et des habitants (45 % des usagers de l'Opéra ne sont pas nantais).

Aussi, il est proposé de transférer la compétence « Direction et gestion de l'opéra » à Nantes Métropole afin de pouvoir développer une politique dynamique en matière d'art lyrique, basée sur l'exigence artistique, résolument tournée vers tous les publics, et contribuant à la politique culturelle du territoire. Ce transfert de compétences entraînera la substitution de Nantes Métropole à la ville de Nantes au sein du SMANO.

Crèches d'entreprises intercommunales

Le développement économique de la métropole et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle sont deux objectifs qui amènent aujourd'hui la métropole à vouloir exercer une compétence en matière de financement de places pour l'accueil de jeunes enfants dans les crèches d'entreprises qui seront créées à l'avenir sur le territoire métropolitain.

Il s'agit pour Nantes Métropole d'associer les entreprises au développement de l'offre de places et de dé-corréler le critère de domiciliation avec l'attribution d'une place en multi-accueil : le critère d'attribution sera lié au fait de travailler dans une zone d'activités donnée (et d'habiter l'une des communes membres de la métropole).

L'assurance du financement public d'un certain nombre de places, notamment par la réservation de places, sera un gage dans le développement de nouveaux projets de crèches d'entreprises intercommunales et la CAF apportera son soutien financier à Nantes Métropole.

Il est donc proposé de transférer à Nantes Métropole une compétence dont le libellé serait le suivant : « Actions pour l'accueil des jeunes enfants dans les crèches d'entreprises situées sur son territoire et dont l'ouverture est postérieure au 1^{er} janvier 2015 ».

Sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est un vecteur important d'attractivité pour un territoire métropolitain.

Le territoire de la métropole nantaise accueille de nombreux clubs et de nombreux athlètes de haut niveau, professionnels ou amateurs, dans de nombreuses disciplines collectives et individuelles.

La métropole souhaite soutenir les clubs qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

- les clubs dits « professionnels » évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et les clubs « amateurs » métropolitains évoluant au 1^{er} échelon national dans une discipline attractive de haut niveau,
- les clubs accueillant des athlètes qualifiés de « sportifs de haut niveau » par le ministère des sports.

En raison de la particularité du calendrier des saisons sportives, il est proposé que ce transfert de compétences soit effectif à partir de la saison 2015/2016.

Il est donc proposé de transférer à Nantes Métropole une nouvelle compétence dont le libellé serait le suivant : « Politique de soutien au sport de haut niveau en faveur des clubs dits « professionnels » évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et des clubs « amateurs » métropolitains évoluant au 1^{er} échelon national dans une discipline attractive de haut niveau et aux clubs accueillant des « sportifs de haut niveau » ».

Le transfert de ces compétences fera l'objet d'une évaluation des charges correspondantes qui sont transférées à Nantes Métropole.

Cette évaluation sera réalisée, dans les conditions prévues par le Code général des impôts, par la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC) mise en place par le conseil communautaire réuni le 25 avril 2014.

Le rapport de la commission sera ensuite soumis à l'approbation des conseils municipaux qui devront se prononcer à la majorité des deux tiers représentant plus de la moitié de la population totale de Nantes Métropole ou par la moitié au moins représentant les deux tiers de la population.

A l'issue de ce processus, l'attribution de compensation sera révisée par le conseil communautaire en tenant compte des conclusions du rapport de la CLETC.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 15 décembre 2014 ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver les transferts à Nantes Métropole des compétences suivantes :
 - ❑ opérations de diagnostic archéologique, de fouilles d'archéologie préventive et programmées, et d'actions de valorisation de ces opérations ;
 - ❑ direction et gestion de l'opéra ;
 - ❑ actions pour l'accueil des jeunes enfants dans les crèches d'entreprises situées sur son territoire et dont l'ouverture est postérieure au 1^{er} janvier 2015 ;

- politique de soutien au sport de haut niveau en faveur des clubs dits « professionnels » évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et des clubs « amateurs » métropolitains évoluant au 1^{er} échelon national dans une discipline attractive de haut niveau et aux clubs accueillant des « sportifs de haut niveau », à compter de la saison sportive 2015/2016.

- autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Nous devons à présent nous prononcer sur le point n° 3, le transfert des compétences à Nantes Métropole.

Parmi les compétences transférées à Nantes Métropole, il est à noter que la compétence « archéologie » comporte les interventions archéologiques en amont des opérations d'aménagement et les interventions sur les sites archéologiques qui existent déjà dans l'agglomération. Soulignons également que le transfert de cette compétence entraînera le transfert des archéologues.

Je ne reviendrai pas sur les transferts des crèches d'entreprises intercommunales et du sport de haut niveau. En revanche, concernant la compétence « opéra », si je peux la nommer ainsi, le syndicat mixte, le SMANO, est déjà en place depuis 2002. Cette fois-ci, il est proposé le transfert de la compétence « Direction et gestion de l'opéra ». Vous connaissez tous le rayonnement qu'apporte cet opéra, parce qu'il n'y en a pas qu'un, mais deux, entre Angers et Nantes.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Fédini.

François Fédini : Je souhaiterais intervenir sur le transfert des compétences, notamment sur le transfert du vélodrome. Il est évident que nous sommes pour ce transfert, comment pourrions-nous être contre ? Cependant, comme à l'habitude, nous sommes mis devant le fait accompli. Cette question n'a jamais été évoquée en commission. Nous n'avons jamais été mis au courant, comme pour la Métropole d'ailleurs.

Nous souhaitons savoir pourquoi vous agissez si vite, alors que la date butoir est 2017. Nous nous demandons également comment il est possible de transférer des équipements comme le CIAP de Rezé ou le centre d'archéologie, alors que cet équipement sortira de terre en 2016. Cela me semble prématuré.

D'autre part, dans la mesure où la commission locale sur l'évaluation des charges de transferts ne s'est pas encore réunie, comme le rappelait Monsieur Affilé, pourquoi transfère-t-on déjà des équipements sans en connaître les compensations ? Cela me paraît également très rapide et très prématuré. En tous les cas, très surprenant. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Monsieur Affilé.

Bertrand Affilé : Des conventions de gestion seront passées en attendant que les transferts soient effectifs. Autrement dit, tant que l'équipement n'est pas juridiquement transféré, il reste propriété de la Ville. Ensuite, il y aura une convention d'utilisation et la Métropole remboursera à la Ville les frais de fonctionnement.

Cela permet d'avoir une approche du coût de l'équipement sur plusieurs années, car je pense que toutes les communes connaissent le coût de leurs équipements et, de ce fait, cela nous permettra d'avoir des éléments factuels pour les évaluer au moment de la commission. Il me semble que quelques éléments d'évaluation ont déjà été présentés en conférence des maires. Je veux dire par là que vous avez sans doute quelques amis politiques qui pourront vous faire passer l'information qui montre qu'il y a bien transfert de charges et transfert de recettes. La Présidente s'est engagée à ce que les transferts se fassent à l'euro près et nous comptons sur la vigilance de tous pour que ce soit le cas.

Carole Grelaud : Les renseignements étant apportés, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Nous remercions Bertrand Affilé pour toutes ces informations et nous poursuivons sur un transfert d'équipement, le transfert du vélodrome, avec Dominique Sanz.

4	2015-4	VELODROME – TRANSFERT A NANTES METROPOLE
---	--------	--

Rapporteur : Dominique Sanz

EXPOSÉ

La création de la métropole nantaise au 1^{er} janvier 2015 marque une nouvelle évolution dans l'histoire de l'intercommunalité nantaise.

La communauté urbaine de Nantes a atteint un niveau d'intégration tel que la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de janvier 2014 emporte peu de conséquences en termes de compétences obligatoires et de gouvernance.

Toutefois, sans attendre l'adoption de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et compte tenu du contexte économique qui pèse sur la croissance, la situation des habitants du territoire et les finances publiques, une nouvelle ambition métropolitaine se dessine au service des habitants et acteurs économiques et sociaux du territoire.

Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer les capacités d'intervention de la métropole en déclarant d'intérêt communautaire plusieurs équipements qui contribuent à son attractivité et à son rayonnement.

Nantes Métropole est en effet compétente pour la construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'établissements notamment culturels et sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire. C'est sur cette base qu'ont déjà été réalisés par Nantes Métropole, le Zénith, le stade Pierre Quinon, et que se terminent les travaux de la salle sportive de Rezé.

Par délibération de son conseil communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a ainsi déclaré d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2015, plusieurs équipements de son territoire dont le vélodrome de Couëron.

Celui-ci, seul équipement de cette nature aux normes sur le territoire de Nantes Métropole, rayonne bien au-delà du territoire de Couëron. Depuis 2004, la Fédération française de cyclisme l'a habilité et reconnu comme centre d'initiation, d'entraînement et de perfectionnement concernant la discipline du demi-fond. Il accueille ainsi, outre le Véloce Sports Couëronnais, des clubs installés dans la métropole mais aussi à l'extérieur de la métropole nantaise. Y sont organisées des manifestations qui accueillent un large public, jusqu'à 3 000 spectateurs, chaque année, pour le Trophée des sprinters, par exemple.

La reconnaissance de l'intérêt communautaire d'un équipement emporte les mêmes conséquences qu'un transfert partiel des compétences :

- Conséquences financières

Le transfert de cet équipement fera l'objet d'une évaluation des charges correspondantes qui sont transférées à Nantes Métropole. Cette évaluation sera réalisée, dans les conditions prévues par le Code général des impôts, par la Commission Locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC) mise en place par le conseil communautaire réuni le 25 avril 2014. Le rapport de la commission sera ensuite soumis à l'approbation des conseils municipaux qui devront se prononcer à la majorité des deux tiers représentant plus de la moitié de la population totale de Nantes Métropole ou par la moitié au moins représentant les deux tiers de la population.

A l'issue de ce processus, l'attribution de compensation des villes concernées par les équipements transférés sera révisée par le conseil communautaire en tenant compte des conclusions du rapport de la CLETC.

- Conséquences patrimoniales

Le transfert entraîne la mise à disposition du Vélodrome auprès de Nantes métropole. Le transfert de propriété sera concrétisé par des actes administratifs qui interviendront en 2015.

- Substitution et continuité des contrats

Ce transfert a également pour conséquence une substitution à la commune de Couëron dans les délibérations et les actes adoptés concernant le Vélodrome.

- Dispositif transitoire pour l'année 2015

Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transfert, une convention de gestion est conclue par laquelle Nantes Métropole confie, pour l'année 2015, la gestion du Vélodrome à la commune de Couëron. Les dépenses exposées par la commune, après le 1^{er} janvier 2015, qu'il s'agisse des dépenses de personnel, d'entretien, de fluides, de travaux... seront ainsi remboursées par Nantes Métropole. Les recettes, éventuellement perçues par la commune, feront l'objet d'un reversement à Nantes Métropole.

Les principales dispositions de la convention de gestion, annexée à la délibération, sont les suivantes :

- Description des missions confiées : gestion du personnel, animation de l'équipement, accueil du public, gestion patrimoniale
- Modalités opérationnelles d'exercice de ces missions
- Modalités financières, conditions de prise en charge des dépenses correspondantes par Nantes Métropole et conditions de perception des recettes
- Assurance des biens et de responsabilité
- Préparation de la sortie de la convention de gestion : recensement des contrats et marchés à transférer, passage de relais dans les maîtrises d'ouvrage des travaux en cours.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la convention de gestion transitoire pour l'année 2015 entre Nantes Métropole et la Ville de Couëron relative au Vélodrome de Couëron jointe à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.1	2015-4	Convention de gestion transitoire (année 2015)
-----	--------	--



**Equipement déclaré d'intérêt communautaire à compter
du 1^{er} janvier 2015
Convention de gestion transitoire (année 2015)**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nantes Métropole, Communauté urbaine, ayant son siège 2, cours du Champ de Mars à Nantes, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxx, vice-président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2014, désignée ci-après par « Nantes Métropole »

D'UNE PART,

II :

La Ville de Couëron, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx décembre 2014,

désignée ci-après par « la Ville »

D'AUTRE PART,

IL EST EXPOSÉ :

Par délibération de son conseil communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2015, le vélodrome situé à Couëron.

Afin de garantir la continuité du service, il importe d'organiser une période de transition, pendant l'année 2015, pendant laquelle Nantes Métropole s'appuie sur l'expérience de la Ville pour gérer cet équipement.

Tel est l'objet de la présente convention.

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nantes Métropole, confie à la Ville la gestion du vélodrome.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

ARTICLE 2 : FONDAMENT DE LA CONVENTION

La convention est conclue sur la base de l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité pour une communauté urbaine de confier à l'une de ses communes membres la gestion d'équipements ou de services qui relève de sa compétence.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DE GESTION

3-1. Conditions générales d'exploitation

La Ville assure, sous sa responsabilité, l'exploitation et la gestion du vélodrome.

Elle s'acquitte de la totalité des charges, souscription des abonnements et consommations de fluides (électricité, gaz, eau, ...).

Elle est tenue de se conformer aux lois et règlements relatifs à son activité, notamment en matière de réglementation relative aux établissements recevant du public.

Elle fera son affaire du respect et du suivi des contrôles menés par les autorités en matière de réglementation d'accueil, d'hygiène et de sécurité. Elle est le correspondant des autorités préfectorales.

Il n'est pas établi d'état des lieux, la Ville est réputée parfaitement connaître cet équipement dont la gestion lui est confiée.

3-2. Gestion patrimoniale

La Ville doit veiller en permanence à la propreté, à la qualité et au bon état d'entretien du vélodrome.

La Ville s'engage à réaliser ou à faire réaliser tous les travaux de maintenance, d'entretien courant et de gros entretien du vélodrome, sa remise en état à l'identique en cas d'actes de vandalisme ou de sinistres.

Toutes les réparations devront être exécutées sans délai sauf impossibilité technique.

Afin d'exécuter les missions qui lui sont confiées, la ville aura notamment recours aux marchés de fournitures, services et travaux conclus avant l'entrée en vigueur de la présente convention. Le transfert de ces marchés interviendra le 31 décembre 2015 dans les conditions prévues par l'article 9.

La Ville est autorisée à conclure tous nouveaux marchés qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 4 : DUREE

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015.

La durée des nouveaux marchés éventuellement conclus par la Ville au titre de l'article 3.2 pourra excéder la durée de la présente convention. Ces marchés seront transférés à Nantes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

5-1 Concernant le vélodrome

Il est convenu que le vélodrome continue à être assuré par la Ville, au titre de sa police « Dommages aux Biens ». Elle s'engage à maintenir pour l'année 2015 ce bâtiment dans la liste de patrimoine déclaré à l'assureur.

Elle s'engage à payer la prime d'assurances correspondante et à assurer le suivi des éventuels dossiers « sinistres » (déclaration, gestion des relations avec l'assureur et les experts, état des pertes, encaissement des indemnités sous déduction des franchises et des limitations de garantie). Elle réalisera les travaux de réparation/reconstruction nécessaires en vertu de l'article 3-2.

5-2 Concernant la responsabilité civile

La Ville certifie qu'elle a souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des activités de toute nature qu'elle conduit et met en œuvre, dont celles couvertes par la présente convention. Elle s'engage à maintenir cette assurance en vigueur pendant toute sa durée.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La Ville ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exécution de la présente convention.

6-1 Dépenses

Nantes Métropole prend en charge, selon les modalités fixées par l'article 6-3 et l'annexe A, le financement intégral des dépenses exposées par la Ville au titre de la présente convention.

En fonctionnement, les dépenses sont notamment les charges de personnel, de maintenance et d'entretien courant, les primes d'assurances, les impôts et taxes de toute nature.

6-2 Recettes

La présente convention vaut mandat donné par Nantes Métropole à la Ville pour encaisser l'ensemble des recettes perçues au titre des équipements visés à l'article 1.

Ces recettes sont notamment les droits d'entrée dans les équipements, les subventions, les redevances.

6-3 Modalités de reversement par Nantes Métropole des dépenses exposées par la Ville et de reversement à Nantes Métropole des recettes perçues par la Ville.

Les dépenses exposées par la Ville au titre de la présente convention sont remboursées à l'euro l'euro par Nantes Métropole.

Les recettes perçues par la Ville, au titre de l'année 2015, sont reversées à l'euro l'euro à Nantes Métropole.

Les modalités détaillées de ces opérations de remboursement des dépenses et de reversement des recettes figure à l'annexe A de la convention.

ARTICLE 7 : TARIFS

Au 1^{er} janvier 2015, tous les tarifs afférents aux équipements visés à l'article 1 sont ceux qui ont été approuvés antérieurement par la Ville.

Les tarifs réservés aux couéronnais seront étendus à l'ensemble des habitants de Nantes Métropole.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Si en cours d'année, les tarifs des équipements visés à l'article 1 sont modifiés par Nantes Métropole, la Ville s'engage à appliquer ces nouveaux tarifs dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 8 : EXPIRATION DE LA CONVENTION

La Ville devra fournir à Nantes Métropole, au plus tard, le 30 novembre 2015, la liste et les caractéristiques des marchés, de toute nature, relatifs aux équipements visés à l'article 1, afin de permettre à Nantes Métropole d'informer les cocontractants du transfert de leurs contrats à Nantes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION SANCTION

La présente convention prendra fin par :

- la résiliation amiable entre Nantes Métropole et la ville de Couëron, celle-ci pouvant intervenir à tout moment pendant la durée de la convention;
- la résiliation par l'une des parties à la présente convention en cas d'inexécution des obligations essentielles de son cocontractant.

Dans les deux cas, un préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception, de trois mois devra être respecté.

Fait en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Couëron,

Pour la Communauté urbaine,

Carole Grelaud : Je donne la parole à Jean-Michel Eon pour qu'il fasse une synthèse rapide, puisque c'est un domaine qu'il connaît très bien.

Jean-Michel Eon : Je vous remercie. Bertrand Affilé nous ayant apporté un certain nombre de précisions, j'ajouterais simplement que Nantes Métropole a eu une première expérience de ce type de transfert avec le stade couvert d'athlétisme Pierre Quinon. Le transfert du vélodrome entre Couëron et Nantes Métropole se déroulera dans les mêmes conditions. Enfin, peut-être pas tout à fait, puisque le stade a été directement pris en charge par Nantes Métropole.

Je vous rappelle ce que nous a dit Bertrand Affilé. Nous partons sur une convention annuelle que nous vous demandons d'approuver, ou pas, pour travailler pendant cette année avec Nantes Métropole et avec l'organisme indépendant qui est la commission d'évaluation des transferts de charges, de façon à ce qu'au 1^{er} janvier 2016, nous ayons une convention qui permette à tout le monde de s'y retrouver.

Pour 2015, nous serons remboursés à l'euro près des charges qu'entraîne le vélodrome, mais en contrepartie nous devons reverser les recettes à Nantes Métropole, à l'euro près également.

Pour rassurer le Vélo sport couëronnais, j'ajoute que la volonté de la commune est de faire en sorte que les conditions d'utilisation du vélodrome par le club restent identiques, quelles qu'en soient les modalités, en termes de créneaux d'occupation et de coût d'utilisation.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 30 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Le point suivant est très important, puisque c'est un élément majeur pour la bonne tenue et la bonne vie de notre commune durant cette année 2015. Je laisse la parole à Jean-Michel Eon.

5	2015-5	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le budget 2015 est le premier du nouveau mandat confié en mars dernier par les Couëronnais à la municipalité. A ce titre, il concrétise les choix politiques forts qui découlent du programme électoral dans la mise en œuvre des politiques publiques en réponse aux besoins croissants et préoccupations de la population couëronnaise.

Le précédent mandat s'est traduit par la concrétisation d'investissements importants sur le territoire, qu'ils soient portés par la commune sur ses compétences propres, ou par Nantes Métropole, dans le cadre des compétences intercommunales. Le budget 2015 s'inscrit dans une continuité de mise en œuvre de projets au service de tous les Couëronnais, et ceci conformément aux orientations budgétaires débattues le mois dernier.

L'adoption de ce budget s'inscrit toutefois dans un contexte économique et financier qui n'a jamais été aussi contraint. La situation financière de la Ville, comme celle de l'ensemble des collectivités territoriales, sera marquée, sur les trois prochaines années, par une nouvelle donne en matière de ressources, se traduisant par une diminution sans précédent de plusieurs postes majeurs de recettes qui ont jusqu'alors permis d'assurer un autofinancement important des investissements et un recours modéré à l'emprunt.

Si la contribution nécessaire de l'ensemble des acteurs publics à l'assainissement des finances publiques se traduira par un effort supplémentaire de rationalisation et d'optimisation des dépenses publiques, et notamment des dépenses de fonctionnement, elle est également une opportunité pour s'interroger, à l'échelle locale, sur les politiques publiques et les projets d'investissement à mener, leur finalité et leur priorisation, et ceci dans une démarche solidaire, volontaire, et participative. Le budget 2015 s'attache à s'adapter collectivement, et en responsabilité, aux enjeux nouveaux qui attendent les collectivités territoriales dans les années à venir.

La déclinaison du budget 2015 par politique publique et la présentation des grands équilibres financiers figurant au rapport joint en annexe à la présente délibération s'inscrivent dans ce contexte et répondent au défi de concilier la dynamique de mise en œuvre d'un service public de qualité, tout en préservant la santé financière de la ville, seule garante de la capacité d'action future de la collectivité.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014 ;

Vu le rapport du budget primitif présenté par Madame la 1^{ère} Adjointe ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif du budget principal de la Ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	4 542 579,00 €	
012 - frais de personnel et charges assimilées	12 277 216,00 €	
014 - atténuation de produits	57 000,00 €	
65 - autres charges de gestion courante	3 434 077,00 €	
66 - charges financières	352 128,00 €	
67 - charges exceptionnelles	32 000,00 €	
013 - atténuation de charges		150 000,00 €
70 - ventes produits fabriques, prestations de services		1 265 664,00 €
73 - impôts et taxes		15 450 106,00 €
74 - dotations, subventions et participations		4 895 330,00 €
75 - autres produits de gestion courante		153 900,00 €
76 - produits financiers		-
77 - produits exceptionnels		20 000,00 €
Total des opérations réelles	20 695 000,00 €	21 935 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	275 000,00 €	
042 - opérations d'ordre de transferts entre sections	1 080 000,00 €	115 000,00 €
Total des opérations d'ordre	1 355 000,00 €	115 000,00 €
TOTAL	22 050 000,00 €	22 050 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
20 - immobilisations incorporelles	231 200,00 €	
204 – subventions d'équipement versées	-	
21 - immobilisations corporelles	458 750,00 €	
23 – immobilisations en cours	2 148 000,00 €	
125 – Groupe scolaire ouest centre-ville	200 000,00 €	
16 - emprunts et dettes assimilées	707 050,00 €	1 393 476,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves		634 000,00 €
13 - subventions d'investissement		457 524,00 €
27 - autres immobilisations financières		-
024 – Opérations de cession		20 000,00 €
Total des opérations réelles	3 745 000,00 €	2 505 000,00 €

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

021 - virement de la section de fonctionnement		275 000,00 €
040 – opérations d'ordre de transferts entre sections	115 000,00 €	1 080 000,00 €
041 - opérations patrimoniales	- €	- €
Total des opérations d'ordre	115 000,00 €	1 355 000,00 €
TOTAL	3 860 000,00 €	3 860 000,00 €

Jean-Michel Eon : Le budget primitif 2015 se présente dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le mois dernier. Il s'agit bien du budget primitif de la Ville de Couëron et, pour comparer ce qui est comparable, il faudrait agréger à ce budget les dépenses et les recettes, en fonctionnement et en investissement, que réalise Nantes Métropole sur la commune.

Dans la strate de population qui est la nôtre, toutes les communes n'ont pas la chance de bénéficier du fait d'être intégré à une métropole de la taille de Nantes Métropole, avec tous les investissements que réalise sur ses compétences Nantes Métropole sur la commune.

Si ce budget 2015 est un budget solidaire et volontaire, il est avant tout un budget cohérent. C'est un budget en cohérence avec nos valeurs de gauche. C'est un budget en cohérence avec nos engagements, les engagements que nous avons pris l'année dernière devant les habitants. C'est un budget en cohérence avec nos capacités financières. Nos capacités financière sont bonnes, comme vous le savez. Vous avez eu l'occasion de le constater au moment du DOB, même si c'est aussi un budget en cohérence avec le contexte de contraintes des finances publiques.

C'est un budget solidaire, parce que nous savons, ici, à Couëron, toute l'importance qu'ont les acteurs de la vie locale dans la cohésion sociale. Avec une augmentation qui n'est que de 1,75 %, nous pouvons remercier les acteurs de la vie locale qui ont, eux, bien compris le contexte et les enjeux pour la commune et qui continuent à nous aider dans ce sens.

C'est un budget volontaire, parce que la jeunesse et l'éducation sont notre première priorité, notre première compétence. Au-delà de ce qui a été investi dans l'accueil des enfants, nous avons à poursuivre le gros programme de rénovation des équipements scolaires et péri-éducatifs et à lancer les études pour la construction du groupe scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville.

C'est un budget volontaire, parce que la pratique sportive accessible à tous est l'une de nos préoccupations comme vecteur de lien social, de cohésion et d'intégration. Sur 2015, nous aurons non seulement un programme de rénovation de nos infrastructures, mais aussi, comme il était prévu, la poursuite des projets des terrains de football synthétiques pour le Bourg (la somme inscrite correspond aux études, car les réalisations se feront sur l'exercice 2016) et la réalisation du plateau athlétique du complexe Paul Langevin dans les mêmes conditions. Nous sommes encore en phase d'étude pour positionner ce plateau athlétique sur l'espace Paul Langevin et les réalisations interviendront au second semestre de l'année et surtout l'année prochaine.

C'est un budget volontaire pour offrir à nos concitoyens un service de qualité. Nous continuons à engager, dans le cadre de la politique de relations aux usagers, les travaux de rénovation et de réhabilitation du bâtiment administratif sur le quai Emile Paraf qui accueillera à terme l'ensemble des services du pôle éducation, jeunesse et sport, qui quitteront l'ancienne bibliothèque Victor Jara. C'est aussi la refonte de l'infrastructure téléphonique des services.

C'est un budget solidaire avec les populations du Burkina Faso puisque, grâce à un apport relativement limité de la commune de Couëron, nous arrivons à mettre en œuvre un programme conséquent sur deux projets avec la ville de Zorgho.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

C'est un budget solidaire dans le contexte socio-économique que nous connaissons. Les besoins sont grands, même si, je le rappelle, le CCAS n'aide pas uniquement les plus défavorisés d'entre nous. Il est notamment responsable de la petite enfance.

C'est un budget volontaire, parce que, dans le contexte que nous avons rappelé et les événements qui se sont passés en début d'année, il nous semble que la culture est l'une de nos libertés. La politique culturelle continuera donc d'avoir une place importante sur la commune de Couëron, avec des moyens renouvelés – et sans augmentation –, sur la lecture publique, sur la programmation de spectacles vivants, sur la sensibilisation à la pratique artistique et culturelle, sans oublier, dans le domaine du patrimoine, mais là, nous avons un petit espoir d'être aidés par Nantes Métropole, la valorisation de la Tour à Plomb.

C'est un budget volontaire, parce qu'il nous faut continuer à investir, notamment pour entretenir notre patrimoine.

C'est donc un programme conséquent d'investissement qui est prévu. Plus conséquent que les autres années et en augmentation, car nous avons prévu de rénover la salle de l'Estuaire. En effet, nous avons pris les mesures nécessaires pour ne pas avoir à revenir sur les équipements les uns après les autres : une fois pour la toiture, une fois pour la maçonnerie, une fois pour la menuiserie... Nous allons travailler bâtiment par bâtiment. Cette année la salle de l'Estuaire sera complètement rénovée selon les besoins en espérant ne pas avoir à y revenir, pour passer à un autre bâtiment l'année prochaine.

Ce programme comprend également toute la modernisation de l'infrastructure informatique et toutes les enveloppes récurrentes qui sont consacrées à l'acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers.

Dans ce contexte, il nous faut préserver l'avenir et, en cela, ce budget maintient une épargne brute permettant d'assurer un autofinancement suffisant des investissements et prévoit un recours modéré à l'emprunt, ce pour la quatrième année consécutive sans augmentation des taux de fiscalité.

Nous allons maintenant détailler ce budget, à l'aide des graphiques auxquels vous êtes habitués.

Section de fonctionnement - Recettes

La section de fonctionnement en recettes est établie à 21 935 000 €, avec une part de plus en plus importante en taux de la fiscalité locale, puisque les dotations de l'Etat sont en baisse. De ce fait, en pourcentage, les autres briques prennent de plus en plus d'importance. D'ailleurs, on peut constater que c'est la première année que les dotations de Nantes Métropole seront plus importantes que les dotations de l'Etat. Nous reviendrons dans le détail sur ces différents blocs de recettes.

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à 20 695 000 €. Elles concernent les dépenses de personnel pour 59 %, les subventions et dépenses de gestion pour 17 %, les charges à caractère général pour 22 % et les charges financières pour 2 %.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement nous permet de dégager une épargne brute de 1 240 000 €, ce qui constitue notre autofinancement que nous retrouvons tout de suite dans la section d'investissement.

Section investissement - Recettes

Forcément, les 1 240 000 € ne pèsent pas le même poids dans le budget de fonctionnement et dans le budget d'investissement. En recettes, le bloc autofinancement de 33 % représente cette épargne brute.

Le reste des recettes d'investissement correspond au FCTVA, le fonds de compensation de la TVA, pour 17 %. A propos du FCTVA, je vous rappelle que nous touchons ce fonds de compensation de la TVA en fonction des investissements que l'on a réalisés l'année précédente. Les subventions d'investissement, pour lesquelles nous

votons tout au long de l'année un certain nombre de délibérations nous permettant d'aller chercher ces subventions auprès de nos partenaires, représentent 12,5 %.

Les recettes sont équilibrées par rapport aux dépenses avec un emprunt qui représenterait cette année 37 % de ces recettes d'investissement.

Section d'investissement - Dépenses

En tout premier lieu, il y a le remboursement du capital de la dette. Je rappelle qu'il faut obligatoirement que notre autofinancement en recettes soit supérieur à ce remboursement du capital de la dette.

Figurent en vert toutes les enveloppes récurrentes d'acquisition de matériels, mobiliers et informatique et en rouge les opérations de travaux pour 63 %.

Revenons dans le détail des ces budgets.

Recettes de fonctionnement

Au vu du graphique qui reprend les briques sous une forme différente, nous pouvons remarquer que compte tenu du contexte financier, les recettes de fonctionnement sont en progression de 0,78 % par rapport au budget 2014.

Je vous laisse découvrir le pourcentage que représentent la participation de la CAF (2,68 %), les recettes de gestion (8,16 %), les dotations de Nantes Métropole (18,92 %) qui sont maintenant plus importantes que les dotations de l'Etat (18,82 %), les autres taxes (5,25 %) et les impôts locaux (46,16 %).

Concernant les impôts locaux, vous savez que pour la quatrième année consécutive, je pense que ce n'est une surprise pour personne, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition et que la seule augmentation de ces recettes fiscales viendra de la dynamique des bases fiscales que l'on a estimé cette année à un peu plus de 3,5 %.

Plusieurs facteurs concourent à cette dynamique des bases fiscales : une revalorisation annuelle qui est faite par l'Etat, l'augmentation de la population et le développement des zones économiques. Quant aux autres recettes fiscales, il s'agit des taxes locales, pratiquement inchangées d'une année sur l'autre, la seule variable étant les droits de mutation qui sont étroitement liés à l'activité de ventes immobilières.

Je ne vais pas m'appesantir sur le contexte dans lequel nous nous trouvons au niveau des dotations de l'Etat, car nous en avons largement parlé à l'occasion de la motion et certains y reviendront sans doute. Simplement, nous enregistrons cette année une diminution de plus de 10 % de notre dotation globale de fonctionnement, qui se poursuivra sur les deux années suivantes.

Nous avons la chance de rester éligibles à la dotation de solidarité urbaine. De ce fait, son montant est stable et n'évolue pas.

L'ensemble des autres dotations ne nous sont pas favorables. La dotation nationale de péréquation est en diminution et les dotations de compensation d'exonération fiscale qui sont devenues des variables d'ajustement de ces dotations de l'Etat sont elles aussi en diminution. En revanche, nous pouvons nous féliciter du fait que le fonds de soutien pour la mise en œuvre des rythmes scolaires soit pérennisé.

S'agissant des dotations de Nantes Métropole, vous constaterez une augmentation importante de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle. Cette augmentation, malheureusement, est conjoncturelle, car c'est une recette de fonctionnement supplémentaire qui vient se substituer à une baisse de recettes d'investissement, puisque nous avons terminé de nous faire rembourser par Nantes Métropole la dette qui lui avait été transférée. C'est ce qui explique cette augmentation relativement importante de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, mais cette augmentation n'est pas pérenne.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

La dotation de solidarité communautaire quant à elle reste stable. L'ensemble des éléments apportés par Bertrand Affilé fait ressortir une relative stabilité de la dotation pour ce qui concerne la Ville de Couëron.

Les autres recettes de gestion se composent de la dynamique des produits des services publics, tels que la restauration, l'activité périscolaire et les produits liés à l'activité sportive et de loisirs, des prestations de service ordinaire, de la location de salles et d'immeubles communaux et, de manière relativement importante, de la participation de la CAF dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Dépenses de fonctionnement

Si les recettes augmentent de 0,78 %, malgré tous les efforts qui ont pu être faits, tout est justifié et justifiable, les dépenses augmentent de 2,64 %. Nos recettes augmentant moins vite que nos dépenses, notre épargne diminue. Vous voyez donc l'effet ciseaux auquel nous sommes astreints.

Je vous laisse là encore découvrir les parts que représente chacune de ces dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général s'élèvent à 22 %, les charges exceptionnelles et les charges financières sont négligeables et les autres charges de gestion courante se montent à 16,87 %. Les dépenses de personnel représentent la grosse part du budget communal, avec près de 60 % du budget de fonctionnement.

- Les charges à caractère général correspondent principalement aux fluides, aux activités scolaires et péri-éducatives, à la maintenance et au petit entretien des bâtiments communaux, à la mise en œuvre des politiques culturelles et à l'infrastructure informatique et de téléphonie.
- Les charges de personnel augmentent de 3,17 % très précisément. Moins d'un tiers de ces 3,17 % correspond à la création des postes nécessaires et un peu plus des deux tiers correspondent à des mesures en faveur des agents, notamment aux mesures gouvernementales prises en faveur des plus bas salaires de la fonction publique, à la promotion sociale des agents et à la poursuite du plan de résorption d'emplois précaires.
- Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement aux subventions que nous versons aux associations et au CCAS (1 550 000 €) et à la participation obligatoire au financement de l'OGEC, c'est-à-dire l'organisme gestionnaire de l'école privée (285 000 €).
- Les charges financières sont relativement négligeables, puisqu'elles représentent moins de 2 % du budget communal. Par ailleurs, elles sont en diminution, puisque notre dette commence à vieillir et qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2011.

Concernant l'effet ciseaux dont je parlais tout à l'heure, vous allez le voir, l'écart entre nos recettes de fonctionnement (en vert foncé) et nos dépenses (en vert clair) se réduit. Cet écart représente notre autofinancement. Cet écart se réduit, parce que les recettes augmentent moins vite que les dépenses. De ce fait, notre épargne se dégrade petit à petit. Elle aurait déjà dû se dégrader en 2014, mais l'excédent de l'opération de la Cité Bessonneau nous avait permis d'effacer cet effet ciseaux. En revanche, pour 2015, nous prévoyons que cet effet ciseaux soit pris de plein fouet et ce qui est important à savoir, c'est que cela continuera sur les deux années à venir. Il nous faudra trouver les moyens de préserver une épargne brute minimale pour pouvoir au moins rembourser le capital de la dette.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de cette épargne brute, de subventions d'équipement, du fonds de compensation de la TVA et de l'emprunt qui vient équilibrer ce budget :

- l'épargne brute, soit 1 240 000 €, couvre 33 % des dépenses d'investissement et il faudra faire en sorte dans les budgets à venir de préserver au maximum cette épargne pour pouvoir continuer à investir ;
- les subventions d'investissement se déclinent avec la dotation d'équipement des territoires ruraux, la CAF, le contrat départemental de territoire, les fonds de concours de Nantes Métropole concernant le cimetière de l'Epine

et une subvention que nous attendrons dans le courant de l'année au regard de la réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil. Nous prendrons tout à l'heure un certain nombre de délibérations pour faire des demandes par rapport à des opérations ;

- le fonds de compensation de la TVA ;
- l'emprunt d'équilibre qui est établi pour l'instant, pour équilibrer ce budget d'investissement, à 1 393 000 €.

Dépenses d'investissement

Elles se composent du remboursement du capital de la dette, des dépenses d'équipement, c'est-à-dire l'ensemble des équipements que nous vous avons présentés dans le cadre de chacune des politiques publiques, des enveloppes récurrentes concernant l'investissement informatique, l'investissement en mobilier, en véhicules et en matériels et des travaux d'entretien de notre patrimoine.

Ce budget d'investissement est en légère diminution par rapport à la moyenne des années précédentes, dans un contexte économique compliqué.

Je conclurai ma présentation par l'évolution de l'encours de la dette entre 2011 et 2015.

Actuellement, puisqu'il n'y a pas d'emprunt supplémentaire, nous avons un encours de dette au 1^{er} janvier à 8 312 000 €, mais, très vite, si la situation devait se dégrader, nous devrions emprunter pour continuer à pouvoir investir et, dans le même temps, notre épargne diminuant, notre encours de dette, d'une part augmenterait, mais notre capacité de désendettement pourrait très vite s'envoler. Il y a donc lieu d'être extrêmement vigilants.

En conclusion, ce budget 2015 ouvre donc une ère nouvelle dans la gestion des finances communales. Pour préserver notre capacité à répondre aux enjeux qui nous attendent et aux attentes de nos concitoyens, sachons saisir l'occasion de rationaliser, d'optimiser et de mutualiser nos dépenses en priorisant nos politiques publiques.

C'est d'ores et déjà l'exercice auquel s'habituent à la fois les élus et les services et je les en remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie, Jean-Michel, pour la présentation de ce dossier. Il est évident que ce document est assez long à présenter, mais c'est indispensable pour que nous puissions échanger.

Je m'associe à l'ensemble de mes collègues pour remercier les services de leur travail, de sa préparation et de sa présentation. Certains, parmi vous, souhaitent-ils s'exprimer au sujet de ce budget ? Dominique Sanz, puis François Fé dini, Ludovic Joyeux, Gérard Cossalter et Patrick Naizain.

Dominique Sanz : Chers collègues, permettez-moi au nom de notre groupe d'avoir une pensée pour notre Maire. Nous lui exprimons toute notre amitié et lui souhaitons un bon rétablissement, afin que tous ensemble nous maintenions le cap que nous avons majoritairement fixé.

Ceci étant dit, il nous apparaît opportun de rappeler le contexte dans lequel nous évoluons. Il n'y a pas de scoop, c'est sans doute des répétitions, des choses que vous savez déjà, mais nous tenons à le rappeler.

Le chômage augmente, la consommation est dégradée, les services publics sont menacés et pourtant le Gouvernement maintient la politique d'austérité imposée par la Communauté européenne.

Ces choix sont suicidaires socialement, démocratiquement et politiquement.

Ces orientations, nous les combattons fermement et la victoire de Syriza en Grèce est pour nous une très bonne nouvelle.

Sans reprendre toutes les déclarations que notre groupe a faites au cours du débat d'orientations budgétaires, il nous apparaît important de rappeler quelques points.

Ce plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015, 2016 et 2017 entraîne une diminution conséquente des concours financiers de l'Etat. Les collectivités locales sont ainsi confrontées à une nouvelle donne financière qui grève fortement leurs budgets. A Couëron, comme vous le savez, la diminution correspond à un montant de 2,4 M€ sur trois ans.

Si nous devons avoir un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, nous ne voulons pas sous ce prétexte faire porter à nos concitoyens de nouvelles charges financières, mais nous voulons continuer à apporter des réponses à leurs besoins.

Le remboursement de la dette locale est à moins de trois ans, ce qui démontre une situation loin d'être critique et nous considérons qu'emprunter dans les conditions actuelles, ce n'est pas laisser des dettes, mais c'est plutôt laisser un héritage patrimonial aux futures générations.

De ce point de vue, afin de mettre les points sur les *i*, à chaque fois qu'une collectivité publique a progressé, c'est en réalisant des investissements avec responsabilité sur les deniers publics.

Nous sommes prêts à travailler à la modernisation de l'action publique afin d'optimiser les réponses à apporter à la population par un service public de qualité et à négocier avec les agents et les structures qu'ils représentent, tout en sachant déjà que nous condamnons fermement le gel du point d'indice.

Ce qui nous a été présenté correspond au programme électoral conçu avec les citoyens pour 2015. Les choix politiques que nous avons faits l'attestent. Notre engagement sur celui-ci est donc total et nous le concrétiserons en votant le budget proposé.

Nous sommes dans la majorité locale par choix de responsabilité envers les Couëronnaises et les Couëronnais pour mettre en œuvre un programme de réalisations correspondant à leurs besoins et nous resterons vigilants sur la satisfaction de ceux-ci pour les années à venir. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Monsieur Fédini.

François Fédini : En préambule, nous souhaiterions rétablir quelques vérités, parce que d'après vous, quelles que soient vos prises de parole ou dans les documents du conseil municipal, tous les maux dont nous souffrons aujourd'hui sont de la responsabilité de Nicolas Sarkozy.

Pourtant, voici les records battus par François Hollande en à peine trois ans : record de chômage battu mois après mois, 5 478 000 demandeurs d'emploi, soit 40 chômeurs supplémentaires par heure. Cette progression importante représente, à mi-mandat, 80 % de la hausse enregistrée sur cinq ans lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Si l'on en croit les prévisions fiables de l'Unedic, l'inversion de la courbe de chômage ne devrait pas intervenir avant fin 2015, voire 2016.

De même, il atteint le record des déficits publics. La France se débat avec un déficit en hausse de 4,4 % du PIB. Paris, qui a été obligé de négocier avec Bruxelles le report de son engagement en 2015, va être obligé de réitérer sa démarche. Pourtant, François Hollande avait promis de ramener les finances publiques à l'équilibre en respectant l'engagement de 3 % de déficit par rapport au PIB en 2013.

Nous pouvons aussi considérer le record d'augmentation d'impôts et de charges. Le gouvernement de François Hollande a fini par reconnaître que la pression fiscale avait atteint un niveau excessif.

N'oublions pas les défaillances d'entreprises, environ 59 000 en 2011, 63 000 en 2013 et il devrait y avoir encore quelque 62 000 faillites de sociétés en 2014.

Record de faiblesse également, citons entre autres le pouvoir d'achat. En 2012, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a reculé de 0,9 %. Ni l'investissement ni la consommation ne repartent. Au mieux, la croissance atteindrait 1 % en 2015.

Les prévisions de François Hollande ne se sont jamais réalisées. Rappelons qu'elles prévoyaient 2 % de croissance en 2014 et 2,5 % en 2015.

Bilan pitoyable qui n'est le fait que de son incapacité à mettre en place une politique cohérente qui change au fil des sondages défavorables.

Quant à la dette, vous en faites encore une fois mention dans l'exposé et, bien sûr, vous ne parlez que du bilan de l'ancien Président de la République. N'oublions pas que la dette publique s'est accrue de plus de 210 milliards d'euros depuis le début du mandat de Monsieur Hollande. Nous sommes donc sur les mêmes bases de creusement du déficit et en plus le gouvernement socialiste fait porter la résorption par les collectivités locales, par la baisse de la dotation, ce que n'avait osé faire Nicolas Sarkozy.

Pour autant, selon les économistes, il y a des frémissements, mais c'est plus l'effet de la chute du prix du pétrole, de la faiblesse des taux d'intérêts et de la baisse de l'euro que le fruit de sa politique.

Pour l'instant, rien de ce que François Hollande a mis en œuvre n'a encore marché. Le gouvernement socialiste et leurs amis abiment la France avec en plus un optimiste béat.

Concernant le budget 2015 de la Ville de Couëron, à cause de la baisse de la dotation de l'Etat, le budget de la commune va être amputé de 2,4 M€ pour les trois prochaines années et ce n'est pas fini. Cela commence par 400 000 € pour ce budget. Si on continue en l'état, nous ne pourrons plus investir à l'horizon 2018-2019.

Comment allez-vous faire sans augmenter les impôts, comme vous vous y êtes engagés ? Comment allez-vous faire sans jouer sur la masse salariale, l'électricité et les fluides ? N'allez-vous pas être obligés de jouer sur les activités qui ne sont pas de votre cœur de métier, telles que la politique d'animation, les dépenses de la communication, l'image et l'attractivité de la ville ? Il paraît évident que vous n'allez pas pouvoir encore longtemps maintenir une augmentation des subventions aussi importantes aux associations et aux établissements publics.

Si je ne me trompe pas, Monsieur Affilé, qui était ici il y a encore quelques instants, non seulement ne gèle pas, mais prévoit de baisser globalement les subventions aux associations et établissements publics de 3,2 % cette année, afin de participer à l'effort de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Je dis encore une fois, parce que tout le monde n'a pas tout compris, lors du DOB, que nous demandions le gel et non la baisse des subventions.

Par quel tour de magie allez-vous continuer à investir, sachant que vous n'augmentez pas les impôts, que vous prônez un recours maîtrisé à l'emprunt, que vous ne gelez et encore moins diminuez les dépenses de fonctionnement et que les subventions de l'Etat vont diminuer de manière importante dans les années à venir ?

C'est totalement impossible. Ce n'est que pure démagogie. Vous nous préparez dans un avenir très proche un budget qui ne sera constitué que de dépenses de fonctionnement au grand détriment des services essentiels rendus à la population.

Il nous paraît important de nous focaliser sur les capacités d'investissement restantes vers les secteurs porteurs, comme la réhabilitation du centre-ville, soutien et développement aux commerces de proximité, car ce n'est pas l'existence d'une cellule de veille, dont on aimerait bien voir les travaux s'ils existent, qui changera grand-chose à la donne. Ce n'est pas du pousse-pousse que nous demandons, mais un coup de pouce.

Bien d'autres secteurs, comme nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires du mois de décembre dernier, ont besoin d'être aidés. Nous en reparlerons prochainement.

Votre budget ne va pas dans le bon sens. Vous faites l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Ce n'est pas l'investissement qu'il faut diminuer, mais le fonctionnement. C'est bien pour cette raison, vous l'aurez compris, que nous voterons contre ce budget passéiste et encore une fois électoraliste.

Pour finir, je souhaiterais répondre à Monsieur Eon qui, lors du précédent conseil municipal, nous a demandé de vous permettre d'assumer vos choix en matière politique, sociale et culturelle. A notre tour, Monsieur Eon, permettez-nous de ne pas être d'accord avec le budget présenté par votre majorité. Nous savons que ce budget sera adopté, mais nous sommes en démocratie et avons heureusement la chance de pouvoir exprimer en notre nom et au nom de nos concitoyens qui nous ont élus, notre désaccord et ne pas être adeptes de la pensée unique. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci. En effet, il a toujours été possible de s'exprimer. Je ne vois pas pourquoi vous en parlez de cette manière. Il n'y a pas de soucis. Le droit d'expression existe. La preuve, vous vous exprimez comme vous le souhaitez. Je donne la parole à Monsieur Ludovic Joyeux.

Ludovic Joyeux : Madame la première adjointe, chers collègues, au nom des élus du Groupe socialiste et républicain de notre assemblée, je souhaiterais saluer notre Maire, Jean-Pierre Fougerat et lui adresser tous nos vœux de prompt rétablissement et l'assurer de toute notre amitié.

Nous souhaitons également prolonger les remerciements de Madame la première adjointe aux services municipaux pour la qualité du travail accompli dans l'élaboration du budget primitif 2015.

Pour l'avoir déjà exprimé dans notre assemblée, lors des séances de juin et décembre 2014, à l'occasion du vote du compte administratif 2013 et du débat d'orientations budgétaires 2015, ce travail est de notre point de vue celui de l'anticipation, de l'adaptation et de la responsabilité politique.

Nous voterons ce budget, alors qu'il appartient aux collectivités territoriales de participer solidairement à l'effort de réduction des déficits publics, suivant ainsi les orientations tracées par le Gouvernement.

Ce contexte financier contraint s'impose à nous, certes, mais s'il limite notre capacité de développement, il ne nous interdit pas d'être volontaristes, ce dont nous témoignons, dans la mesure où nous bénéficions d'une situation financière parfaitement saine, inscrite dans une dynamique fiscale importante et au sein d'une métropole initiatrice de développement structurant pour notre commune.

Ce budget permet d'anticiper les aléas conjoncturels et d'absorber les effets de la crise mieux que la très grande majorité des collectivités de la même strate, rappelons-le.

Cela se traduit par le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer au minimum 20 % du programme d'investissement 2015, par un recours maîtrisé à l'emprunt, afin de demeurer dans un niveau acceptable et supportable concernant notre capacité de désendettement et par une diversification de nos sources de cofinancement.

Ce budget permet de ne pas faire de la fiscalité locale pesant sur le budget des ménages la variable d'ajustement et/ou de compensation des déséquilibres. Ainsi, les taux de fiscalité locale, taxe d'habitation et taxe foncière, demeureront stables et ne viendront pas davantage diminuer le pouvoir d'achat des ménages.

Ce budget permet de maîtriser et d'optimiser les coûts d'investissement, comme de fonctionnement et, partant, d'assumer la pérennité de nos équipements publics et de garantir une haute qualité de service public pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des Couéronnais.

Enfin, ce budget permet de contribuer, via l'investissement, au développement et au rayonnement économique de notre territoire communal et métropolitain et donc à l'emploi.

Aujourd'hui et au regard des événements récents qui ont bouleversé le pays, je souhaiterais particulièrement mettre l'accent, non pas uniquement sur l'exemplarité du pilotage financier, mais sur la manière dont celui-ci est tout entier dédié à la mise en œuvre d'une ambition pour la Ville. Cette ambition n'est pas nouvelle. Nous la portions déjà lors du précédent mandat et nous la réaffirmons lors de la campagne électorale de 2014 ; celle pour laquelle des Couéronnais nous ont investis, « Ensemble, pour une ville qui nous ressemble ».

Nous portons un projet favorisant la cohésion sociale, un projet qui n'oppose pas les personnes, ni les ménages, ni les groupes sociaux. Un projet qui cherche à fédérer autour de lui sur ce qui fait société autour de valeurs non négligeables, garantissant à chacun les conditions de la dignité.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2015, nous avons souhaité :

- Poursuivre le soutien aux acteurs de la vie locale et rappeler, à l'heure où le rapport à l'autre ne cesse de se dégrader, le sens de l'expression vivre ensemble et les acteurs associatifs y contribuent largement.
- Favoriser l'éducation des enfants et préserver leur cadre de vie pour garantir le bien-être à l'école, de meilleures conditions d'apprentissage et une plus grande diversité de parcours éducatifs et lutter contre les ruptures scolaires.
- Accompagner la politique de solidarité mise en œuvre par le CCAS et ainsi rappeler que la cohésion sociale est au cœur de nos préoccupations politiques. Une phrase peut résumer notre position : « Ne laisser personne dans une situation de précarité ou de vulnérabilité sans une réponse ». Il ne s'agit pas là de démagogie ni d'assistanat et encore moins de saupoudrage, mais de garantir l'accès aux droits, de rendre possible un accompagnement et d'assurer le cas échéant un soutien financier.
- Faciliter l'accès aux services publics et simplifier les démarches administratives pour renforcer la qualité de l'accueil des usagers et rappeler le rôle des services publics dans ce qui fait cohésion.
- Maintenir le dynamisme culturel de la Ville autour de la lecture publique, du spectacle vivant, de la valorisation du patrimoine et ainsi prolonger le travail structurant engagé pour garantir à tous un accès encore plus large aux arts et à la culture. Il en va également de l'attractivité de notre commune.
- Soutenir la pratique sportive par la poursuite du programme de rénovation et de construction d'équipements sportifs et ainsi renforcer le niveau d'équipement de la ville et son maillage que de nombreuses collectivités nous envient.
- Prolonger notre engagement au titre de la coopération décentralisée auprès de la ville de Zorgho et témoigner de ce fait du rôle déterminant qu'une ville telle que la nôtre peut jouer.
- Poursuivre enfin l'effort de rénovation et de modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune et ainsi s'inscrire dans le processus de transition énergétique fortement affirmé, réaffirmé ce soir et soutenu par la Métropole.

Madame la première adjointe, chers collègues, nous apportons sans réserve notre soutien au vote du budget primitif 2015, un budget encore une fois maîtrisé, responsable, cohérent et volontariste qui permet de réaffirmer la place et le rôle de la Ville dans l'expression quotidienne des valeurs républicaines. Un budget qui permet de répondre aux attentes et aux besoins des Couëronnais.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne la parole à Gérard Cossalter.

Gérard Cossalter : Je ne reviendrai pas sur les propos que j'ai tenus tout à l'heure, mais nous voyons bien qu'il y a un retard d'investissement récurrent sur Couëron, parce que nous avons toujours un peu lésiné sur les investissements.

Certes, on s'est vanté d'avoir un peu de réserve financière et des taux d'endettement relativement faibles, mais l'investissement couëronnais a été pendant des années et des années très inférieur à la strate et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un nombre d'investissements considérables à réaliser, comme en témoigne le retard pris sur les bâtiments qui n'ont pas été entretenus.

Beaucoup de choses restent à faire, mais aujourd'hui il n'y a plus d'argent dans les caisses, parce que les politiques européennes imposent un certain nombre de règles et que la France rentre dans la mouvance et est entièrement d'accord pour assurer cette politique austéritaire. Cela ne fait pas partie des politiques que, nous, nous soutenons. C'est pourquoi nous disons que les politiques que l'on nous impose aujourd'hui sont irrecevables.

Vous allez finir par payer, parce que les Français ne vont pas accepter de se serrer la ceinture outre mesure. Bien que vous annonciez une stabilité de l'impôt cette année, nous savons pertinemment qu'il va falloir compenser le manque de capacité financière. Nous savons très bien qu'à deux ou trois ans, 400 000 euros représenteront à peu près la limite de notre capacité financière. Cela veut dire que l'on chute dans les abîmes et que l'on n'aura plus rien. On ne prête qu'aux riches, c'est la logique qui est la vôtre.

Ainsi, il ne faudra pas s'étonner de ne plus avoir la capacité d'emprunter ou plus à n'importe quel taux. On est rentré dans une logique politique que vous entretenez et que vous cautionnez au niveau national et on en voit tous les travers.

En effet, je souhaite que la population se réveille, qu'elle prenne conscience et qu'elle finisse par dire non à ces politiques d'austérité. J'espère que nous serons entendus. Nous voterons contre ce budget, bien entendu.

Carole Grelaud : Merci pour votre intervention. Je donne la parole à Patrick Naizain.

Patrick Naizain : Bonsoir. De la même manière, j'adresse une pensée amicale à Jean-Pierre Fougerat qui est avec nous.

Monsieur Cossalter, il ne m'a pas semblé que Tsipras et Syriza proposaient de quitter l'Europe et de quitter l'euro.

Gérard Cossalter : Je n'ai pas parlé de quitter l'Europe.

Patrick Naizain : Ils proposent uniquement, ce qui peut être partagé, de renégocier les conditions que l'Europe a imposées à la Grèce.

Nous avons co-construit ce budget. Faisant partie de cette commission finances depuis 2001, je tiens à dire en toute sincérité et sans flagornerie que je me loue, au-delà du travail fait, de l'esprit qui préside au travail et au fonctionnement de cette commission. Cela tient principalement à Jean-Michel Eon, mais aussi à Juliette, Sébastien et Nadège et je crois que les membres de l'opposition qui y siègent pourraient facilement attester que les conditions d'échanges sont réunies.

On vient voter le budget à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et discuter des marges de manœuvre. On vote non seulement un document budgétaire, mais aussi l'ensemble des politiques auxquelles il correspond, tel que l'a exposé Jean-Michel Eon.

Je ne vais pas faire de redites. Simplement, je vais me servir de ce temps politique, comme cela se passe dans beaucoup de collectivités. Pour les membres de la majorité, c'est par le vote du budget primitif que l'on renouvelle son appartenance ou pas à la majorité, mais en même temps, c'est aussi à l'intérieur de la majorité, comme les collègues communistes l'ont fait tout à l'heure, que l'on peut faire entendre nos différences et nos nuances concernant ce budget.

Cela étant, je souhaiterais revenir sur la masse salariale, sur l'urbanisme et sur la démocratie.

Concernant la masse salariale, en préparant ce conseil municipal, j'ai repris des interventions qui avaient été faites sur les précédents budgets. Je vais vous en citer une et je vous dirai ensuite de quand elle date.

« Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale deviennent de plus en plus une préoccupation de toutes les collectivités. Pour autant, nous le réaffirmons, il n'y a pas de tentation démagogique de notre part. Nous n'apporterons pas les services que la population attend sans des fonctionnaires en nombre suffisant, compétents, formés, motivés et justement rémunérés.

Ce service public est un choix et ce choix a un coût. Justement, parce que nous défendons le service public, c'est-à-dire les services au public et parce que nous sommes de gauche, nous affirmons que la nécessité de piloter et de maîtriser la masse salariale est incontournable, d'autant que nous sommes face à un poste budgétaire où les décisions ont difficilement des effets immédiats, le fameux effet d'inertie.

Mais comment répondre au besoin de personnel, de profils de postes absents actuellement de la mairie et comment être sourds devant les attentes des associations ? Associations qui contribuent elles aussi au service public. Il n'y a pas deux services publics, celui de la fonction publique et celui du tiers secteur associatif.

L'évolution de la pyramide des âges, les départs en retraite, les nouveaux métiers, la difficulté d'y pourvoir : tous ces éléments concourent à rendre indispensable pour Couëron la mise en place d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines. D'autant que cette fameuse gestion prévisionnelle des effectifs « emplois et compétences » n'est pas qu'un outil de gestion. C'est aussi un outil de management qui concerne l'évaluation, l'orientation, la formation, la gestion des carrières et la mobilité professionnelle (pour faire du redéploiement) et qui participe à la motivation du personnel.

La mise en place de la communauté urbaine devrait conduire à une optimisation et à une complémentarité, voire, c'est une suggestion, à une mutualisation de certaines ressources humaines entre la communauté urbaine et les communes membres. »

J'ai fait cette intervention lors du budget primitif de 2003 et, même si je reconnais que des efforts ont été faits, force est de constater que le poids de la masse salariale va en s'accroissant. J'ai là ce que représentait en volume le budget de fonctionnement, le volume de la masse salariale et la croissance, avec des écarts importants.

Autrement dit, je vais sans doute être en désaccord avec mes camarades communistes, il faut se battre à certains niveaux pour une meilleure gestion. Pour permettre une solidarité, il faut demander à chacun de faire des efforts au prorata de ses moyens. Les efforts doivent être répartis. Pour autant, il est dangereux de laisser la masse salariale progresser.

Je le dis tout en disant tout le bien que je pense de la qualité des agents, de leur nécessité et aussi utiles soient-ils. Il faut définir une masse salariale raisonnable. Si la masse salariale ne peut pas être contenue, les sections de fonctionnement que nous devons équilibrer ne le seront plus et, au-delà, les excédents de la section de fonctionnement qui permettent l'investissement.

Quelle est l'utilité d'avoir une masse salariale et des agents, quelle que soit leur qualité, si on ne peut plus investir ?

Y compris l'opposition pourrait dire que la baisse des dotations de 2,4 M€ représente globalement entre 22 et 24 points de fiscalité sur trois ans. Cela montre bien que la situation est contrainte.

Ensuite, pour répondre aux propos qui ont été tenus, n'oublions pas qu'entre 2003 et aujourd'hui, des majorités de droite et de gauche se sont succédé au niveau national. Pour ce qui est de Couëron, la situation nationale étant ce qu'elle est et à défaut de pouvoir obtenir toujours tout ce que l'on voudrait, nous avons la responsabilité de nous demander ce que nous faisons avec les moyens que nous avons, plutôt que de rejeter les responsabilités sur Nicolas Sarkozy ou sur François Hollande. La situation étant ce qu'elle est, que fait-on de cette situation ?

Si vous me le permettez, je vais aborder maintenant la question de l'urbanisme. Un budget, ce n'est pas uniquement des dépenses, c'est aussi des actions que l'on va mener. L'année 2015 va être la première année

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

effective, certes elle a commencé fin 2014, mais c'est le début effectif de l'élaboration et de l'écriture du futur PLUM, le plan local d'urbanisme métropolitain.

Pour répondre à Gérard Cossalter qui faisait allusion à la non-urgence du PLUM, je voudrais lui rappeler que cette compétence de planification urbaine d'écriture de documents d'urbanisme est une compétence communautaire depuis 2001.

Que fait-on raisonnablement avec le PLUM ? S'il y a de légères différences entre le futur PLUM qui sera voté en 2018 et le PLU actuel, il n'y a pas grande différence dans l'élaboration entre le PLU de 2007 et le PLUM. Le mot « métropolitain » apparaît et nous avons un gros document alors que nous en avions 24 auparavant. Le PLU était déjà une compétence de Nantes Métropole, piloté par Nantes Métropole.

Je ne vais pas développer plus avant, car nous avons une réunion demain soir à laquelle je vous invite à participer, car c'est un véritable enjeu.

On a parlé du pacte métropolitain et du dynamisme de la métropole. Ce dynamisme implique qu'il va falloir offrir à tous ses habitants présents et aux futurs plus ou moins cent mille habitants supplémentaires d'ici 2030, un cadre de vie, de l'emploi et du logement. Il va falloir préserver les terres agricoles et des zones d'environnement de qualité. C'est un véritable enjeu.

Pour exercer le mandat de délégué à l'urbanisme au quotidien, je voudrais souligner que globalement, le PLU n'est pas connu des habitants. C'est quand un projet démarre qu'ils réagissent.

C'est au moment où le train s'arrête en gare pour prendre une nouvelle direction, qu'il faut le prendre et ne pas attendre qu'il soit reparti.

Je vous invite en 2015 et en 2016 à participer aux réunions et je vous demande à chacun d'être exigeant pour comprendre quel est l'objectif qu'on se donne, quel est le Couëron de 2030 que l'on dessine à travers les documents d'urbanisme.

Pour conclure, vous m'autoriserez à faire un vœu pieux sur la laïcité. J'écoutais hier soir sur *Télé Nantes* la rediffusion d'un entretien entre Cécile Petident avec Jacques Auxiette. Faisant le bilan de sa carrière politique, Jacques, avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler, a parlé du gâchis apporté par les oppositions, comme d'un grand regret. Ayant lui-même fait partie des élus de l'opposition pendant de nombreuses années, sous Guichard, Fillon et Harousseau, il a dit : « C'est dommage, quand on est dans la majorité, on a les pouvoirs, mais quand on est dans l'opposition, globalement, on ne sert à rien. On est peu utilisé, si ce n'est pour venir dire que ce que fait la majorité n'est pas bien. ».

Jacques Auxiette est un élu qui s'est fortement impliqué à l'international et il faisait part de ce qu'il avait vécu à l'international : « En France, on est sur ce système français un peu binaire de l'élection présidentielle. A un moment donné, il y a forcément deux blocs qui se rencontrent. Il faut qu'on apprenne à travailler ensemble, sans démagogie. Il y aura des moments où nous serons sur des points de désaccord, mais je pense que l'on a des progrès à faire. ».

J'ai été un élu d'opposition. J'ai vécu dans des collectivités où il y avait des oppositions et je n'ai eu aucun problème, que ce soit à la Région ou à la mairie d'Angers. Je pense que l'on a tout à gagner à travailler ensemble. Nous pouvons dialoguer avec des élus d'opposition. A la majorité de faire un geste, mais à l'opposition aussi d'avoir un comportement qui justifie que l'on puisse travailler ensemble. Merci.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Au travers les différentes prises de parole, nous avons vu la diversité des thèmes et c'est cela qui est très intéressant dans ce genre d'exercice. Le budget nous a amenés à évoquer beaucoup de secteurs bien différents. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Eon.

Jean-Michel Eon : Je voulais répondre à Monsieur Fédini. Monsieur Fédini, vous avez laissé entendre que le budget ne serait pas sincère. Si vous aviez parlé de tours de passe-passe au moment du DOB, cela aurait pu

être légitime, mais là nous sommes sur la vérité des chiffres et les Couëronnais seront les témoins de ce que sera l'action de la commune à leur service.

Au risque de me répéter, mutualiser, optimiser et rationaliser sont et seront les maîtres-mots dans les années à venir et nous avons encore des marges de manœuvre, d'autant plus que, et je pense que c'était le soir de le rappeler, Nantes Métropole nous y aidera largement.

Je ne tiens pas à polémiquer, je tenais juste à rappeler cela.

Carole Grelaud : Nous allons passer au vote du budget.

Jean-Michel Eon : Je vous rappelle ou je vous signale, pour ceux qui ne sont pas habitués à l'exercice, que le budget se vote chapitre par chapitre, section par section.

Section de fonctionnement

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 4 542 579 €
- Chapitre 12 – Frais de personnel et charges assimilées : 12 277 216 €
- Chapitre 14 – Atténuation de produits : 57 000 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 434 077 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 352 128 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 32 000 €
- Chapitre 13 – Atténuation de charges : 150 000 €
- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 1 265 664 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 15 450 106 €
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 4 895 330 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 153 900 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 20 000 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 275 000 €
- Chapitre 402 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :
1 080 000 € (en dépenses) et 115 000 € (en recettes)

Le total de la section de fonctionnement est arrêté à 22 050 000 €.

Section d'investissement

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 231 200 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 458 750 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 148 000 €
- Chapitre 125 – Groupe scolaire ouest centre-ville : 200 000 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :
707 050 € (en dépenses) et 1 393 476 € (en recettes)
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 634 000 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 457 524 €
- Chapitre 024 – Opérations de cession : 20 000 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 275 000 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :
115 000 € (en dépenses) et 1 080 000 € (en recettes)

L'ensemble de la section d'investissement s'établit à 3 860 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 25 voix pour et 8 voix contre, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Le budget étant adopté, nous allons maintenant voter le budget annexe des pompes funèbres. Je donne la parole à Jean-Michel Eon.

5.1	2015-5	RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015
-----	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

Conseil municipal du 26 janvier 2015

Rapport de présentation du Budget Primitif 2015

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux finances et à la commande publique

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Sommaire

1	LE BUDGET 2015, UN BUDGET SOLIDAIRE ET VOLONTAIRE	3
1.1	UN SOUTIEN RENOUVELÉ AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	3
1.2	LA POLITIQUE ÉDUCATION / JEUNESSE	3
1.3	LA POLITIQUE SOLIDARITÉ/INSERTION	4
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	4
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	4
1.6	LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS	5
1.7	LA POLITIQUE RELATIONS INTERNATIONALES – COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	5
1.8	LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE	5
2	LE BUDGET 2015, UNE GESTION PRÉSERVÉE ET RESPONSABLE	6
2.1	L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.2	L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

1 Le budget 2015, un budget solidaire et volontaire

Le budget 2015 est le premier du nouveau mandat confié en mars dernier par les Couëronnais à la municipalité. A ce titre, il concrétise les choix politiques forts qui découlent du programme électoral dans la mise en œuvre des politiques publiques en réponse aux besoins croissants et préoccupations de la population couëronnaise.

Le précédent mandat s'est traduit par la concrétisation d'investissements importants sur le territoire, qu'ils soient portés par la commune sur ses compétences propres, ou par Nantes Métropole, dans le cadre des compétences intercommunales. Le budget 2015 s'inscrit dans une continuité de mise en œuvre de projets au service de tous les Couëronnais, et ceci conformément aux orientations budgétaires débattues le mois dernier.

L'adoption de ce budget s'inscrit toutefois dans un contexte économique et financier qui n'a jamais été aussi contraint. La situation financière de la Ville, comme celle de l'ensemble des collectivités territoriales, sera marquée, sur les trois prochaines années, par une nouvelle donne en matière de ressources, se traduisant par une diminution sans précédent de plusieurs postes majeurs de recettes qui ont jusqu'alors permis d'assurer un autofinancement important des investissements, et un recours modéré à l'emprunt.

La déclinaison du budget 2015 présentée ci-dessous par politique publique (1^{ère} partie) et la présentation des grands équilibres financiers (2^{ème} partie) s'inscrit dans ce contexte et répond au défi de concilier une dynamique dans la mise en œuvre d'un service public de qualité, tout en préservant la santé financière de la ville, seule garante de la capacité d'action future de la collectivité.

1.1 Un soutien renouvelé aux acteurs de la vie locale

Le budget primitif 2015 réaffirme le soutien fort de la municipalité à l'action des associations locales. Parce que leur dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune, et parce qu'elles œuvrent, pour certaines d'entre elles, de manière complémentaire à la mise en œuvre des politiques municipales au service des Couëronnais, la ville fait le choix volontariste de renouveler et d'accentuer son concours aux associations, et ceci malgré les contraintes budgétaires.

Ainsi, le budget alloué aux subventions aux associations locales représentera **un montant global de 1 340 000€**, soit une augmentation **de 1,75%** par rapport au BP 2014.

1.2 La politique éducation

Le BP 2015 consacre la politique éducation/jeunesse comme une priorité au regard des enjeux de qualité d'accueil des enfants sur les temps scolaires, de restauration, d'ateliers, de périscolaire et d'accueil de loisirs (ALSH).

Les moyens financiers importants consacrés à ces activités sont répartis de la manière suivante :

- Dotation matériel et fournitures scolaires : 80 000 €
- Participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires : 60 000 €
- Transports scolaires : 75 000 €
- Fournitures diverses et prestations de service pour les activités péri-éducatives (ateliers éducatifs et périscolaires) : 155 000 €
- Fournitures diverses et prestations de service pour les ALSH : 27 000 €
- Restauration scolaire : 476 000 €, dont 341 000 € au titre du contrat de restauration collective

A noter que la participation obligatoire à l'école privée Saint Symphorien est estimée à hauteur de 285 000 €.

Parallèlement, le budget 2015 traduit la poursuite de la politique d'investissement visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants : Près de 50% des dépenses d'investissement totales seront consacrés aux écoles, et notamment aux projets suivants :

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

- Poursuite des études de construction d'un nouveau groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville (200 000 €) ;
- Construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie (625 000 €)
- Réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil (150 000 €)
- Travaux d'installation d'un modulaire pour l'école Anne Franck (150 000 €)
- Réhabilitation des classes à l'école Louise Michel (115 000 €)
- Développement des usages numériques dans les écoles par le déploiement de nouveaux équipements informatiques (91 000 €) ;
- Acquisition de matériel et mobilier scolaire, périscolaire et de restauration (enveloppe de 90 000 €).

1.3 La politique solidarité/insertion

Soucieuse de maintenir sa politique d'action sociale en faveur des populations les plus fragilisées et des personnes âgées et handicapées, et de poursuivre sa politique d'accueil des jeunes enfants, la Ville renforce sa participation au budget du CCAS. La subvention de la Ville au CCAS représente ainsi **1 550 000 €**, soit une augmentation de **2%** par rapport au BP 2014.

1.4 La politique culturelle

Rendre la culture, les arts et les pratiques artistiques accessibles à tous est un objectif constant de la Ville, que le contexte difficile ne doit pas contrarier. Le budget 2015 vise ainsi à pérenniser les nombreuses actions menées à Couëron en faveur d'une ouverture et d'une diversité culturelles et d'une redécouverte de notre territoire.

Après l'ouverture de la Médiathèque en 2014, le budget 2015 prévoit un montant de 150 000 € au service de la lecture publique pour permettre à tous de bénéficier de collections renouvelées et rendre les usages numériques accessibles. Les crédits alloués au spectacle vivant sont renouvelés à hauteur de 156 780 €, au service d'un projet résolument tourné vers les familles, avec la recherche permanente d'accueillir les artistes sur le territoire et de multiplier les occasions de rencontres avec le public.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine culturel et naturel, le budget 2015 intègre un crédit de fonctionnement de 22 080 € pour des actions de sensibilisation ainsi que la poursuite des études de faisabilité en matière de valorisation et de restauration de la Tour à Plomb (70 000 € en investissement).

Plus globalement, les crédits prévus en matière de politique culturelle bénéficient à la politique de sensibilisation des publics, et notamment des scolaires, à la pratique artistique et culturelle, mais aussi à l'organisation d'événements fédérateurs (138 260 €).

1.5 La politique sportive

Parallèlement, le sport reste une préoccupation forte à Couëron et fédère plus de 6000 pratiquants. A leur service, les deux dernières années ont vu se concrétiser plusieurs opérations structurantes contribuant à la mise à disposition d'équipements de qualité, notamment la livraison du 1er terrain synthétique à la Chabossière. La Ville poursuivra en 2015 son programme de rénovation et de construction d'infrastructures sportives permettant de répondre aux évolutions des attentes des usagers en la matière :

- Etudes de construction d'un 2ème terrain de football synthétique pour le bourg de Couëron (30 000 €)
- Poursuite des études de construction d'un plateau athlétique au complexe Paul Langevin (30 000 €)
- Réfection des courts de tennis couverts au complexe René Gaudin (160 000 €)
- Acquisition de matériel et mobilier sportif, rénovation des équipements sportifs (40 000 €)
- Fournitures et frais divers pour assurer le fonctionnement des équipements et l'organisation d'événements sportifs (62 000 €)

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

1.6 La politique de relation aux usagers

Après le déploiement, en 2014, des portails citoyens et famille favorisant les démarches en ligne pour la population, le budget 2015 traduira la poursuite de projets déjà amorcés permettant de renforcer la qualité d'accueil des usagers.

En effet, l'année 2015 verra se concrétiser l'engagement des travaux de l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif ex-Tréfirmétaux, quai Emile Paraf, qui permettra de regrouper les services éducation, jeunesse et sports sur un même site et d'offrir aux familles et aux jeunes un accueil unique pour l'ensemble de ces services, à proximité de la médiathèque et de la maison des associations (autorisation de programme de 300 000 € pour une opération globale de 1 150 000 €).

La politique d'amélioration de l'accès au service public se traduit également par la refonte de l'infrastructure téléphonique des services de la Ville (149 000 €) permettant de renforcer la qualité d'accueil téléphonique des usagers.

1.7 La politique relations internationales – coopération décentralisée

Le protocole de coopération décentralisée avec la ville de Zorgho au Burkina Faso permet d'établir un grand nombre d'échanges entre les deux collectivités, et plus particulièrement un programme de bonne gouvernance de l'eau « Zorgh'eau 2 » qui en constitue l'action principale. La ville continue en 2015 à soutenir ce programme, et participe également dans ce cadre au développement de la Maison de la femme qui vise à promouvoir et à soutenir les initiatives des femmes de Zorgho au niveau local.

L'ensemble des dépenses inscrites dans le cadre de ce partenariat s'élève à 177 000 €. Elle sont compensées à hauteur de 167 000 € en recettes au titre de la participation au programme de la Région Pays de la Loire, de Nantes Métropole, et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

1.8 La rénovation et la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

L'entretien du patrimoine bâti de la commune est un enjeu fort de ce nouveau mandat. A cette fin, la Ville accentue en 2015 les efforts de rénovation et de modernisation du patrimoine bâti et des équipements de la commune.

Le budget 2015 prévoit ainsi :

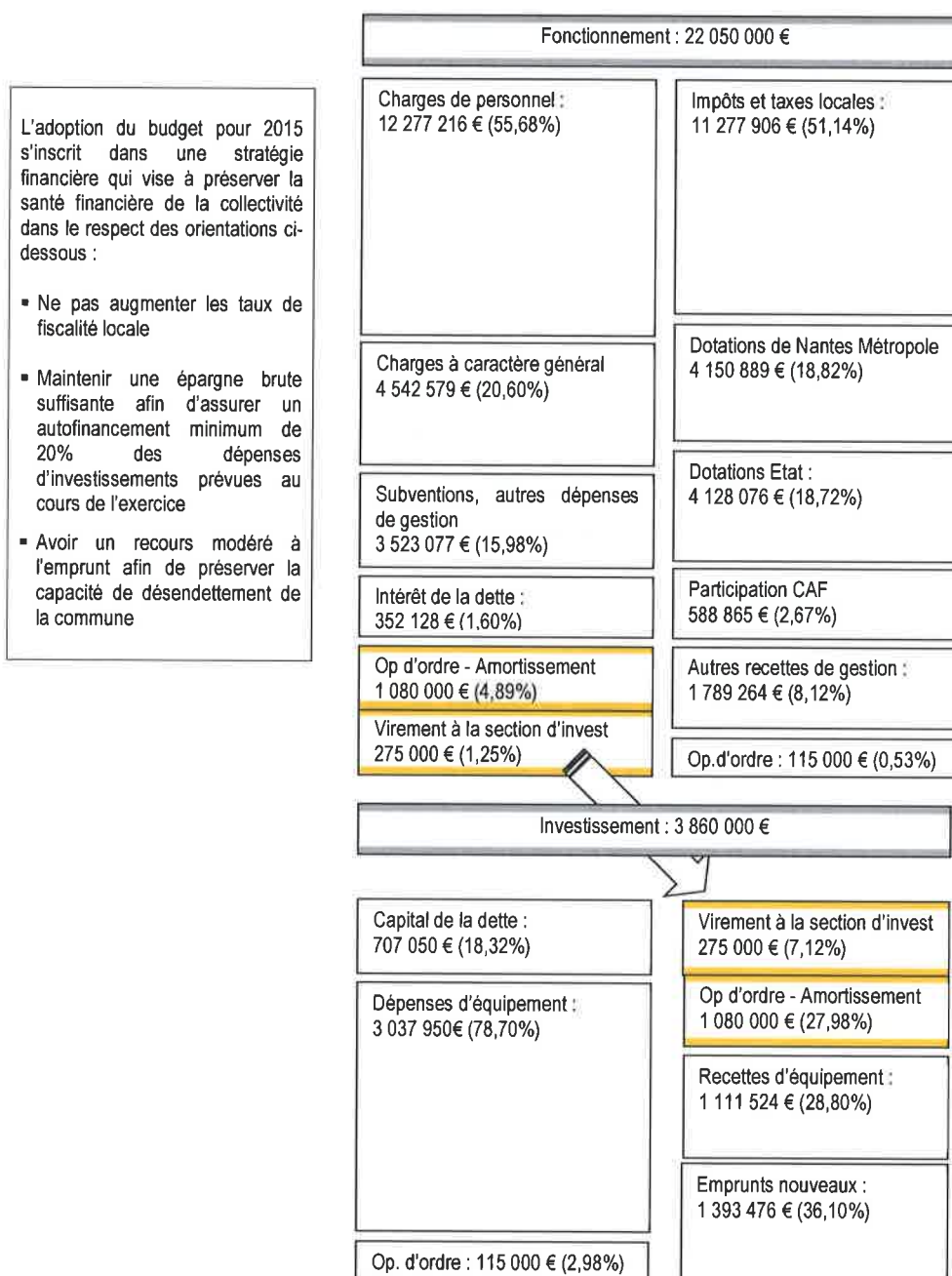
- Des travaux d'entretien courant du patrimoine (sécurité, maintenance, mise aux normes, grosses réparations, renouvellement, améliorations d'usages,...) ciblés sur plusieurs bâtiments publics (568 000 €) et qui s'ajoutent aux autres projets déjà cités ;
- La rénovation de la salle de l'Estuaire (200 000 €) ;
- Une enveloppe de 137 000 € de renouvellement du matériel technique et mobilier administratif, ainsi que l'acquisition de véhicules ;
- Des crédits de modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (289 000 €).

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

2 Le budget 2015, une gestion préservée et responsable

Equilibre du budget 2015



VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Les équilibres déterminés ci-dessus traduisent une situation financière préservée et permettent d'assurer un autofinancement des investissements supérieur à 30%.

La dégradation des principaux indicateurs de gestion, qui a été anticipée dès le cadrage budgétaire en raison de la diminution de plusieurs postes majeurs de recettes (en particulier la dotation globale de fonctionnement), se confirme toutefois, à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales qui contribuent au plan 2015-2017 de réduction du déficit public.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la ville se voit ainsi contrainte de présenter un budget dans lequel la progression des dépenses est supérieure à celle des recettes. La capacité d'action de la ville diminuant en fonctionnement, comme en investissement, le budget a été construit avec une exigence d'optimisation et de responsabilité dans les propositions budgétaires retenues, en lien avec l'ensemble des services municipaux en charge de la mise en œuvre des politiques publiques menées.

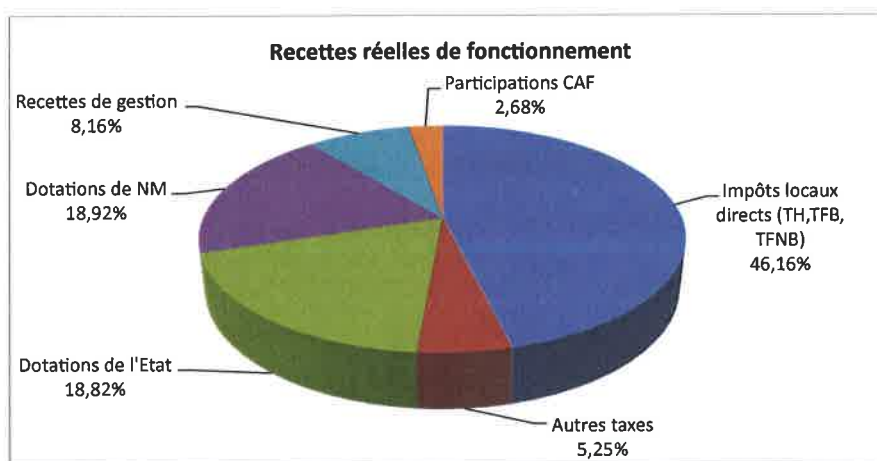
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **22 050 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2014 initial, il s'agit d'une progression de **195 000 €, soit 0,89%**.

2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **21 935 000 €**, soit une progression particulièrement faible de **0,78%** par rapport au BP 2014.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La part des impôts locaux directs (taxe foncières et d'habitation) dans le total des recettes de fonctionnement (46,16%) est en légère augmentation par rapport à 2014 (45,5%), de même que les autres recettes fiscales (droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure,...).

La part des dotations de Nantes Métropole augmente également dans le budget en raison de l'augmentation importante de l'attribution de compensation (ACTP) (18,82% en 2015, contre 17,97% en 2014).

En revanche, la part des dotations de l'Etat dans le budget continue de diminuer depuis 3 ans (24,2% en 2012, 22,5% en 2013, 20,83% en 2014 et désormais 18,82% en 2015), une tendance qui va s'accélérer avec la contribution de la ville à la réduction des déficits publics, impactant la dotation globale de fonctionnement (DGF).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Zoom sur la fiscalité directe locale :

	Bases prévisionnelles 2014 (état 1259)	Estimation Bases 2015	Evolution 2014- 2015
Taxe d'habitation	25 023 000,00 €	25 916 975,00 €	3,57%
Foncier bâti	19 846 000,00 €	20 558 610,00 €	3,59%
Foncier non bâti	232 200,00 €	234 804,00 €	1,12%

	Taux 2014	Taux 2015	Evolution
Taxe d'habitation	20,61%	20,61%	0,00%
Foncier bâti	22,41%	22,41%	0,00%
Foncier non bâti	75,67%	75,67%	0,00%

	Produit 2014	Produit 2015	Evolution
Taxe d'habitation	5 157 240,00 €	5 341 489,00 €	3,57%
Foncier bâti	4 447 489,00 €	4 607 185,00 €	3,59%
Foncier non bâti	175 706,00 €	177 463,00 €	1,12%
Totaux	9 780 435,00 €	10 126 136,00 €	3,53%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	184 249,00 €	-	184 249,00 €
Foncier bâti	159 696,00 €	-	159 696,00 €
Foncier non bâti	1 757,00 €	-	1757,00 €
Totaux	345 702,00 €	-	345 702,00 €

Le resserrement des ressources de la ville, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, est compensé partiellement par le dynamisme de la fiscalité locale.

La volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité dans ce contexte, et ceci pour la quatrième année consécutive, constitue ainsi un choix politique fort, et ceci au regard des difficultés économiques et sociales de nombreux concitoyens couëronnais.

La progression de la fiscalité directe locale tient donc au seul dynamisme des bases, constaté depuis plusieurs années sur la commune, dont une évaluation réaliste est fixée à **3,53% en 2015** pour la taxe d'habitation et pour les taxes foncières (dont 0,9% de revalorisation cadastrale forfaitaire dans le cadre de loi de finances 2015).

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 151 770 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **500 000 €**. Par nature difficile à évaluer, l'inscription relative aux droits de mutation est réajustée en 2015 (+ 50 000 €), pour tenir compte de l'activité immobilière constatée en 2014 par rapport à 2013.
- La taxe sur l'électricité : **360 000 €**. L'inscription est réévaluée par rapport au BP 2014 (+15 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année 2014.
- La taxe sur les déchets : **115 000 €**. Le montant est identique à celui de 2014, aucune évolution du tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel n'étant envisagée.
- La taxe sur la publicité extérieure : **98 000 €**
- La taxe sur les pylônes électriques : **68 000 €**
- Autres taxes locales (taxe d'inhumation, redevance d'occupation du domaine public,...) : **10 770 €**

Les dotations de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principal concours de l'Etat, c'est sur cette dotation que s'impute la contribution de Couëron à la réduction du déficit public. Pour mémoire, les communes contribueront à elles seules à hauteur de 1,450 milliards d'euros en 2015, contribution qui sera reconduite à l'identique en 2016 et en 2017.

Pour Couëron c'est une diminution **de 410 266 €** qui est à prévoir pour 2015, soit environ 21 € par habitant.

Montant estimé de la DGF 2015 : **3 415 000 €** (diminution **de 10,73%** par rapport au montant notifié en 2014).

Dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Alors qu'il était envisagé en 2013 une sortie progressive du dispositif en trois ans (2013-2015), la ville de Couëron a réintégré depuis l'année dernière la liste des communes éligibles (736 communes éligibles, Couëron se situant au rang 714). L'inscription budgétaire 2015 prend en compte une hypothèse de maintien de l'éligibilité à ce dispositif. En cas de nouvelle sortie du dispositif en 2015, la commune devrait au minimum percevoir la garantie d'inéligibilité qui plafonne à 10% la diminution du montant perçu en année n-1.

Montant de la DSU 2015 : **236 678 €** (montant identique à celui notifié en 2014)

La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Si la Ville est restée éligible à cette dotation en 2014, elle a toutefois bénéficié de la garantie d'attribution (le seuil de 90% de la dotation n-1 étant supérieur à ce qu'aurait été notre dotation en 2014 suivant le calcul du potentiel financier par habitant de la commune). L'inscription budgétaire s'inscrit dans une perspective de conservation de cette dotation en 2015, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **7 378 €**.

Montant estimé de la DNP 2015 : **66 402 €** (diminution de 10% par rapport au montant notifié en 2014).

Les autres dotations de compensation pour exonération des taxes professionnelles, foncières et d'habitation

Ces dotations constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Le projet de loi de finances 2015 utilise ces dotations comme variable de transfert et d'abondement des dispositifs de péréquation verticale, et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Elles devraient être amenées, en conséquence, à disparaître à moyen terme. Pour Couëron, la baisse de ces dotations est estimée à **74 672 € en 2015**, soit **- 20%** par rapport aux montants notifiés en 2014.

Montant 2015 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **43 740 €**

Montant 2015 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **58 740 €**

Montant 2015 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **196 205 €**

Le fonds d'amorçage de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien désormais pérennisé par l'Etat, s'élève à 50 € par enfant, soit un montant de **90 000 €**.

Les dotations de Nantes Métropole

Les dotations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation de la taxe professionnelle (ACTP) : **3 210 889 €** (+ 8,10%)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **940 000 €** (montant stable par rapport à 2014).

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

L'attribution de compensation fait un bond important (+ 240 625 €) en raison de l'extinction de la dette transférée à Nantes Métropole, qui est le seul mécanisme entraînant une variation de cette dotation. Le montant est désormais figé pour les années à venir.

Une diminution du même ordre est à constater en investissement, le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole (qui constituait une recette d'investissement) ayant pris fin en 2014. L'augmentation est ainsi à relativiser, s'agissant uniquement d'un transfert d'une recette d'investissement en section de fonctionnement.

A noter que ces dotations sont amenées à évoluer, de manière marginale pour Couëron, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau pacte financier adopté par Nantes Métropole.

Les participations de la CAF

Elles s'élèvent à 588 865 € en 2015 et correspondent à :

- la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **198 865 €**
- à la participation de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse : **390 000 €**

Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **1 789 264 €** Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 265 664 €**
- Des revenus de location des salles et immeubles communaux : **153 900 €**
- Du remboursement des indemnités journalières subrogées : **150 000 €**
- De subventions à percevoir dans le cadre du projet Zorgh'eau : **167 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés hors Couëron : **18 000 €**

Les produits des services (1 265 664 €) sont en augmentation de **1,96%** par rapport au budget 2014. Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **863 200 €** (68% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et ALSH : **255 264 €** (20% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **68 000 €** intégrant 45 000 € de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs) (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

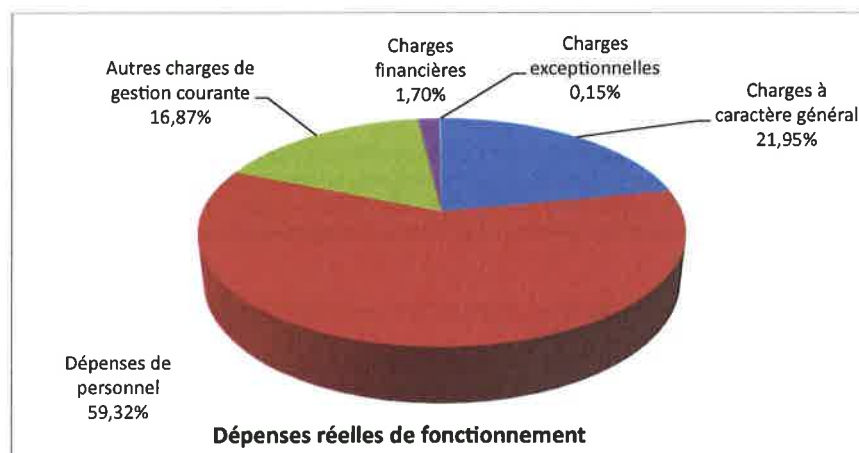
VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

2.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **20 695 000 €**, soit une progression de **2,64 %** par rapport au BP 2014.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 542 579 €**, soit une progression de **0,19%** par rapport au BP 2014. Elles représentent 21,95% des dépenses réelles de fonctionnement, une part légèrement inférieure à celle constatée au BP 2014 (22,49%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **893 000 €** (+ 2,88%)
- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **900 849 €**
- de maintenance et de petit d'entretien des bâtiments communaux, ainsi que de l'entretien des espaces verts de la commune : **794 500 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville (action culturelle transversale, lecture publique, spectacle vivant, patrimoine culturel et naturel) : **408 755 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance) : **363 620 €**

La faible progression de ce chapitre budgétaire est liée à un effort d'optimisation important des dépenses contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques menées.

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **12 277 216 €** en 2015, soit une progression de **3,17%** par rapport au budget 2014.

Elles représentent 59,32% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2014 (58,63%).

La progression des dépenses de personnel s'explique avant tout par les mesures gouvernementales prises en faveur des plus bas salaires de la fonction publique et qui se traduisent par une augmentation de 121 000 € de la masse salariale. S'y ajoute une progression constante de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Parallèlement, conformément aux engagements pris en 2012, la Ville poursuit sa résorption des emplois précaires et envisage la titularisation d'une vingtaine d'agents de catégorie C (+ 27 000 €).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

La promotion sociale des agents de la collectivité reste contenue (+ 47 000 €).

Afin de maintenir un service public de qualité et de mieux répondre aux enjeux de ce nouveau mandat, notamment en termes d'entretien des espaces verts, de développement de la politique sportive, d'accueil des enfants dans les écoles et de relations aux citoyens, quatre créations de poste sont prévues pour un coût de 90 550 €.

Enfin, dans un contexte de hausse globale des absences pour maladie dans le monde du travail, une hausse du coût du contrat d'assurance du risque statutaire est envisagée pour un montant prévisionnel de 27 000 €.

Les autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires relatives aux charges de gestion courante correspondent à hauteur de 84% aux subventions de fonctionnement versées aux associations (1 340 000 €, dont 177 000 € pour le projet Zorgh'eau) et au CCAS (1 550 000 €).

Les 16% restants correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée (285 000 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (197 000 €).

Ce chapitre budgétaire, en progression maîtrisée de 1,76%, s'élève à **3 434 077 €** et représente **16,87%** des dépenses réelles de fonctionnement, soit une part parfaitement stable par rapport au BP 2014.

Les charges financières

Aucun emprunt nouveau n'ayant été réalisé depuis fin 2011, les charges financières, qui s'élèvent à **352 128 €**, sont en baisse de 7,34 % par rapport à 2014.

Il est rappelé que ces charges financières sont marginales dans le budget de la ville (moins de 2%) et que la ville ne dispose d'aucun d'emprunt toxique dans la structure de sa dette.

Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **32 000 €**, soit un montant globalement équivalent à celui de 2014.

2.1.3 Les épargnes et la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2014	BP 2015	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	19 752 961,00 €	20 310 872,00 €	557 911,00 €	2,82%
Recettes de gestion	21 734 570,00 €	21 915 000,00 €	180 430,00 €	0,83%
Epargne de gestion courante	1 981 609,00 €	1 604 128,00 €	-377 481,00 €	-19,05%
Dépenses exceptionnelles	30 000,00 €	32 000,00 €	2 000,00 €	6,67%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 971 609,00 €	1 592 128,00 €	-379 481,00 €	-19,25%
Dépenses financières	380 039,00 €	352 128,00 €	-27 911,00 €	-7,34%
Recettes financières	10 430,00 €	0,00 €	-10 430,00 €	-100,00%
Epargne brute	1 602 000,00 €	1 240 000,00 €	-362 000,00 €	-22,60%
Remboursement d'emprunt	689 000,00 €	707 000,00 €	18 000,00 €	2,61%
Epargne nette	913 000,00 €	533 000,00 €	-380 000,00 €	-41,62%
Remboursement dette transférée	230 194,00 €	0,00 €	-230 194,00 €	-100,00%
Epargne nette corrigée	1 143 194,00 €	533 000,00 €	-610 194,00 €	-53,38%

Comme évoqué ci-dessus, la faible croissance des recettes globales entraîne une dégradation de l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion.

L'« effet ciseau » est particulièrement marqué sur l'épargne nette, et se traduit une diminution importante de la marge de manœuvre en matière de financement du programme d'investissement (- 610 194 €).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Pour éviter d'obérer à court terme une capacité d'action qui se réduira de manière significative sur les 3 prochaines années, une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment des charges de personnel est plus que jamais requise. Elle devra s'accompagner de choix et d'arbitrages sur les politiques publiques menées, et d'une priorisation des actions à mener, en fonctionnement comme en investissement, en cohérence avec les besoins des services publics mis à disposition.

2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **3 860 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (3 745 000 €) et d'ordre (115 000 €). Ce budget d'investissement, dont les opérations majeures sont détaillées ci-dessus, est en diminution (- 12,31%) par rapport au BP 2014.

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

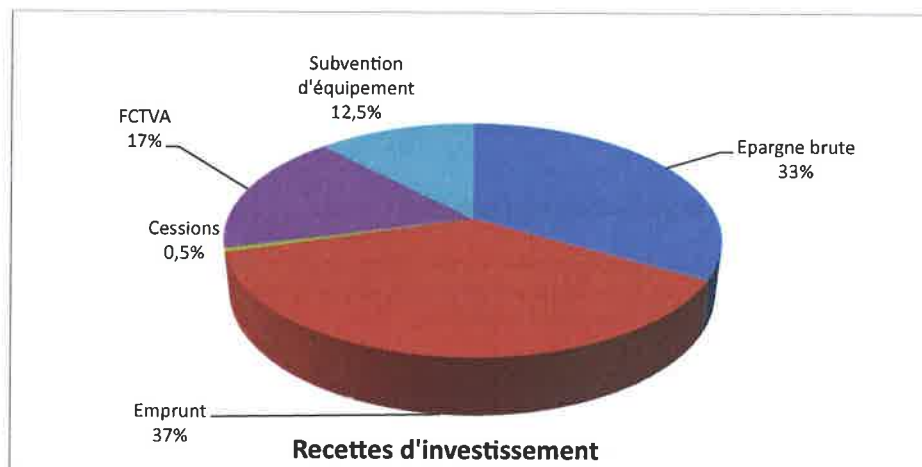
Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 240 000 €**
- De subventions d'investissement (**457 524 €**) déclinées comme suit :
 - Fonds de concours Nantes Métropole : Extension du cimetière paysager de l'Epine : 64 935 €
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2012 : Construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie : 75 000 €
 - CAF : Aide à l'investissement 2014 : Construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie : 112 000 €
 - Contrat Départemental de Territoire 2013-2016 : Construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie : 168 089 €
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 : Réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil : 37 500 €
- Du fonds de compensation de la TVA : **634 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **1 393 476 €**

Nature des recettes réelles d'investissement	BP 2015	en %
Epargne brute	1 240 000,00 €	33,11%
Emprunt	1 393 476,00 €	37,21%
FCTVA	634 000,00 €	16,93%
Subvention d'équipement	457 524,00 €	12,22%
Cessions d'immobilisations	20 000,00 €	0,53%
TOTAL	3 745 000,00 €	100,00%

VILLE DE COUËRON · 44220 · ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique



Du fait d'un autofinancement en diminution par rapport au BP 2014 (- 362 000 €), la part de l'emprunt d'équilibre dans les recettes globales ne reste modérée qu'en raison d'une diminution parallèle des dépenses d'investissement par rapport à l'exercice 2014.

L'affectation des résultats du compte administratif 2014 devrait toutefois permettre ne pas mobiliser cet emprunt en 2015.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **707 050 €**
- Les dépenses d'équipements : **3 037 950 €**

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **3 037 950 €**, sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie. Elles sont en diminution de 585 050 € par rapport au BP 2014, mais restent globalement équivalentes aux inscriptions budgétaires initiales de 2012 et 2013. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2014 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ 850 000 €, qui sera repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

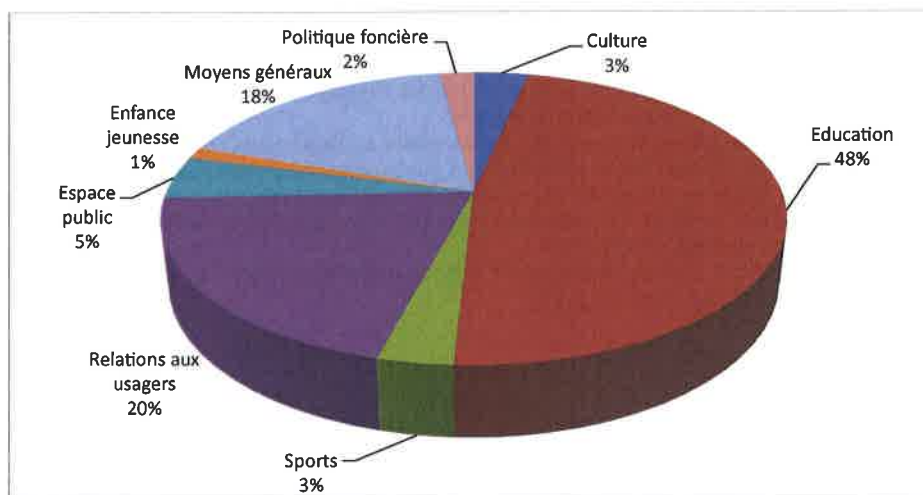
Le vote d'une nouvelle autorisation de programme en 2015 (réhabilitation du bâtiment administratif ex-Tréfinmétaux) en complément de celle votée en 2014 (groupe scolaire ZAC ouest centre ville) traduit bien l'exigence de réalisation au plus juste des investissements inscrits.

Chapitre	Libellé	2014	Nouveau BP 2015	Variation €	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	466 900,00 €	231 200,00 €	-235 700,00 €	-50,94%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	381 100,00 €	458 750,00 €	77 650,00 €	12,27%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 625 000,00 €	2 148 000,00 €	-477 000,00 €	-18,17%
	OPERATIONS VOTEES (Groupe scolaire)	150 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €	33,33%
TOTAL		3 623 000,00 €	3 037 950,00 €	-585 050,00 €	-16,15%

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

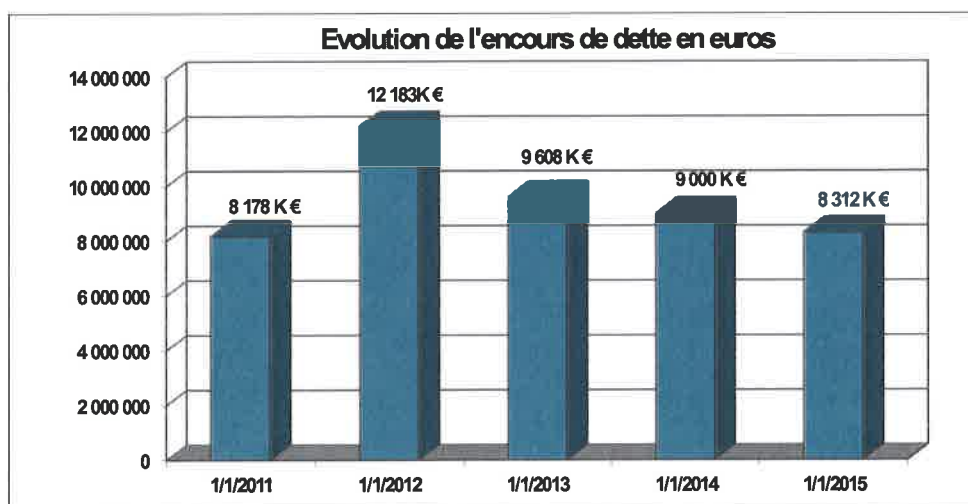
Répartition des dépenses d'équipement par politique publique



Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **707 050 €** pour l'année 2015. Ce montant est en légère augmentation (+18 050 €, soit +2,62%) par rapport à 2014, en raison du vieillissement de la dette, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis fin 2011.

L'encours de la dette est de 8 311 743 € au 1^{er} janvier 2015. Il sera légèrement supérieur à 7,6 millions d'euros fin 2015. Cette marge de manœuvre est préservée mais elle reste toutefois fragile dans un contexte de diminution de l'autofinancement. En effet, la capacité de désendettement (rapport entre le stock de dette et l'autofinancement), permettant d'apprécier la solvabilité de la collectivité, s'établit à 6,70 années pour l'exercice prévisionnel 2015.



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Conclusion

La présentation du budget 2015 est un acte majeur dans le calendrier politique local, dans la mesure où il est l'expression financière des choix politiques de l'équipe municipale renouvelée en mars dernier.

La rétrospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire a démontré la bonne santé financière de la ville. Elle a démontré également toute la fragilité des finances communales dans un environnement économique et financier qui n'a jamais été aussi contraint.

Si la contribution nécessaire de l'ensemble des acteurs publics à l'assainissement des finances publiques se traduira par un effort supplémentaire de rationalisation et d'optimisation des dépenses publiques, et notamment des dépenses de fonctionnement, elle est également une opportunité pour s'interroger, à l'échelle locale, sur les politiques publiques et les projets d'investissement à mener, leur finalité et leur priorisation, et ceci dans une démarche solidaire, volontaire, et participative.

Le budget 2015 s'attache à s'adapter collectivement, et en responsabilité, aux enjeux nouveaux qui attendent les collectivités territoriales dans les années à venir.

6	2015-6	BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2015, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est à noter que ce budget est en diminution de 23% par rapport à 2014, l'exercice précédent ayant intégré l'acquisition des éléments et mobiliers funéraires (caveaux, cavurnes,...) réalisée dans le cadre de l'opération d'extension du cimetière paysager de l'Épine.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2015 du budget annexe pompes funèbres de la Ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	95 000,00 €	
012 - frais de personnel et charges assimilées	4 500,00 €	
65 - autres charges de gestion courante	500,00 €	
70 - ventes produits fabriqués, prestations de services		35 000,00 €
013 - Atténuation de charges – variation de stock		65 000,00 €
Total des opérations réelles	100 000,00 €	100 000,00 €
Total des opérations d'ordre	- €	- €
TOTAL	100 000,00 €	100 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Total des opérations réelles	- €	- €
Total des opérations d'ordre	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Jean-Michel Eon : Cette année, le budget annexe des pompes funèbres est en légère augmentation par rapport aux années précédentes, car des investissements importants ont été réalisés l'année dernière.

Il s'agissait d'investissements d'avance pour les années à venir. C'est pourquoi la ligne 013 (variation de stocks) présente la somme de + 65 000 € en recettes. Les investissements qui ont été faits serviront pour un certain nombre d'années.

S'il n'y a pas de commentaires, il nous faut voter ce budget section par section et chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 95 000 €
- Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées : 4 500 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 500 €
- Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations de services : 35 000 €
- Chapitre 013 – Atténuation de charges – variation de stock : 65 000 €

Il n'y a pas d'opérations d'ordre. Le total des opérations réelles correspond au total des opérations.

Le budget annexe des pompes funèbres s'élève à 100 000 €.

Section d'investissement

Cette année, aucune opération n'est inscrite en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Nous allons maintenant aborder la délibération n° 7. Elle concerne le taux de fiscalité locale 2015. Jean-Michel Eon va nous l'exposer, sachant que nous avons abordé ce thème plusieurs fois tout au long de la présentation du budget primitif 2015.

7	2015-7	TAUX DE FISCALITE LOCALE 2015 – APPROBATION
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Conscient des difficultés économiques et sociales que connaissent de nombreux foyers couëronnais, la municipalité fait le choix, pour la quatrième année consécutive, de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Dans un contexte de resserrement du pouvoir d'achat, la municipalité réaffirme ainsi sa volonté de ne pas accroître davantage la pression fiscale sur la population couëronnaise, par une stabilisation des taux d'imposition, et par la reconduction de sa politique d'abattement renforcée depuis 2011.

Conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, et compte tenu de l'évolution prévisible des bases d'imposition attendue pour 2015, il est proposé de voter les taux relatifs aux trois taxes locales, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Le produit fiscal attendu pour 2015 est donc déterminé comme suit :

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux 2015	Variation de taux / N-1	Produit estimé	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	25 916 975 €	3,57%	20,61%	0,00%	5 341 489 €	3,57%
Taxe foncier bâti	20 558 610 €	3,59%	22,41%	0,00%	4 607 185 €	3,59%
Taxe foncier non bâti	234 804 €	1,12%	75,67%	0,00%	177 463 €	1,12%
TOTAL	46 710 389 €	3,53%			10 126 136 €	3,53%

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver les taux d'imposition pour l'année 2015 sur les trois taxes locales, sans augmentation, conformément au tableau ci-dessous

	Taux 2015
Taxe d'habitation	20,61%
Foncier bâti	22,41%
Foncier non bâti	75,67%

Jean-Michel Eon : Ainsi que nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, y compris dès le débat d'orientations budgétaires, nous avons souhaité, dans le contexte que connaissent nos concitoyens, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la quatrième année consécutive. Ils sont donc inchangés par rapport à 2014.

Nous vous proposons de voter les taux suivants :

- taxe d'habitation : 20,61 %,
- taxe sur le foncier bâti : 22,41 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 75,67 %.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Nous passons à présent au point n° 8. Il ne s'agit pas de verser la totalité des subventions aux associations, car, comme nous l'avons indiqué lors du dernier conseil municipal, les subventions devraient être votées lors du conseil municipal prochain. Il s'agit aujourd'hui de verser des avances pour que certaines d'entre elles, en particulier celles qui ont des salariés, puissent fonctionner. Je donne la parole à Jean-Michel Eon.

8	2015-8	SUBVENTIONS 2015 – AVANCES
---	--------	----------------------------

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Il convient de prendre toutes dispositions pour permettre aux associations que la ville soutient de poursuivre leurs activités et honorer leurs échéances dès le début de l'exercice 2015 ; il est proposé en conséquence de verser à certaines associations un acompte à valoir sur la subvention 2015.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- accorder au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2015 pour le centre socioculturel Pierre Legendre la somme de 40 000 € ;

- accorder au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2015 pour le centre socioculturel Henri Normand la somme de 40 000 € ;

- accorder au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2015 pour l'Amicale laïque de Couëron centre la somme de 40 000 € ;

- accorder au titre d'acompte à valoir sur la subvention 2015 pour l'Ecole de musique la somme de 40 000 € ;

- autoriser l'inscription au budget primitif 2015 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Cette première délibération concerne les quatre plus importantes associations : les deux centres sociaux culturels, l'Amicale laïque de Couëron centre et l'école de musique, avec lesquelles nous travaillons quasiment au quotidien et auxquelles nous vous proposons d'accorder à titre d'acompte une subvention de 40 000 euros chacune.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je donne la parole à Jean-Michel Eon.

9	2015-9	CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC) – AVANCE SUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE COUERON
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Il convient de prendre toutes les dispositions pour permettre au Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique de poursuivre son activité et d'honorer ses échéances dès le début de l'exercice 2015 ; il est proposé par conséquent de lui verser un acompte à valoir sur la participation 2015.

Le montant de l'acompte proposé correspond à 50 % de la subvention 2015 calculée sur la base actuelle, à savoir 4,59 € par personne pour 4 055 personnes de plus de 60 ans sur la commune, soit 9 306 €.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des ressources internes et des affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- voter au titre d'acompte sur la participation 2015 au Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique la somme de 9 306 € ;
- autoriser l'inscription au budget primitif 2015 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Jean-Michel Eon : Cette délibération a pour objet de verser au CLIC une avance sur la participation de la Ville de Couëron.

Selon un calcul savant, nous vous proposons de voter un acompte sur la base de ce qui avait été versé l'an dernier, c'est-à-dire 4,59 € par personne pour 4 055 personnes de plus de 60 ans sur la commune.

Nous ne savons pas encore si la somme de 4,59 € évoluera ou le chiffre de 4 055 personnes. Pour cette année, nous vous proposons de voter une avance de 9 306 €.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Ce syndicat doit pouvoir fonctionner, car il y a des salariés. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Nous passons maintenant au point n° 10. Je donne la parole à Jean-Michel Eon.

10	2015-10	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SUBVENTION D'EQUILIBRE
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Soucieuse de maintenir sa politique d'action sociale en faveur des populations les plus fragilisées et des personnes âgées et handicapées, et de poursuivre sa politique d'accueil des jeunes enfants, la Ville renforce sa participation au budget du CCAS. En conséquence, il y a lieu de voter une subvention d'équilibre pour cet établissement public à hauteur de 1 550 000 €, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice 2014.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- allouer une subvention de 1 550 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2015 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Nous vous proposons d'allouer au CCAS une subvention globale de 1 550 000 €, telle qu'elle ressort au budget primitif, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Corinne Gumiero.

Corinne Gumiero : Mesdames et Messieurs les élus, auxquels j'associe Jean-Pierre Fougerat, le Président du CCAS, dans un contexte socio-économique tendu, notre Ville maintient son soutien logistique et financier au CCAS et aux associations qu'il subventionne, notamment AAFP, Les Restaurants du Cœur et CLRPAC.

La subvention municipale s'élève à 1 550 000 €, soit une augmentation de 1,97 %. A la devise de la République « Liberté, égalité, fraternité », la Ville de Couëron ajoute la notion de solidarité et, comme le dit souvent Jean-Pierre Fougerat, la solidarité n'est pas un vain mot dans notre commune.

Le CCAS s'attache à être au service de tous les concitoyens et non pas seulement auprès des personnes en situation de précarité ou de difficultés passagères, mais aussi autour de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées.

En proposant des modes de garde diversifiés sur la commune, multi-accueils, crèches familiales et le relais assistance maternelle pour les assistantes maternelles indépendantes, chaque parent peut trouver une alternative, qu'il soit salarié, en formation ou en recherche d'emploi.

Le service personnes âgées, personnes handicapées, bénéficie principalement aux seniors via le service portage de repas à domicile, le service transports et l'instruction des demandes pour la téléassistance, ce dans le cadre de la politique de maintien à domicile.

Ces services de proximité répondent à une demande afin de faire de Couëron une ville où il y fait bon grandir et bien vieillir.

Le CCAS n'est donc pas uniquement un centre d'aide financière aux personnes fragilisées.

Dans le respect des finances publiques qui sont allouées, les demandes d'aide financière sont légitimement étudiées en commission permanente, constituées d'élus de la majorité, de l'opposition et de représentants d'associations, tous siégeant au conseil d'administration.

L'aide apportée n'est pas que financière, car il est important de proposer des solutions face à une situation qui se fragilise et qui peut toucher chacun d'entre nous du jour au lendemain : perte d'emploi, maladie, éclatement de la cellule familiale, etc.

Ainsi, le travail mené en partenariat avec les services du Conseil général doit orienter le demandeur vers des objectifs d'évolution afin que l'aide demandée reste ponctuelle.

Le service espace emploi est en cela l'un des maillons. Il s'adresse autant aux demandeurs d'emploi qu'aux employeurs potentiels et à tout salarié. Les jeunes y ont aussi toute leur place via la permanence assurée par la Mission locale.

Ainsi, pour mener à bien ses missions de service public et de proximité, le CCAS s'appuie sur les qualifications et les formations de ses agents et sur un partenariat fort avec les institutions et associations qui interviennent sur la commune. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Le conseil municipal est toujours un temps particulier qui permet de reparler des structures qui sont partenaires de la Ville. Certes, la Ville subventionne fortement, mais il est aussi très important de rappeler pourquoi ces structures existent et quelles sont leurs finalités.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 27 voix pour et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Nous passons au point suivant. Une subvention doit être versée au Comité des œuvres sociales du personnel communal. C'est un comité très important dans la vie de la collectivité et pour les agents de la Ville. A ce titre, une convention a été renégociée et Jean-Michel Eon va nous la commenter, car il était en charge de la négociation.

11	2015-11	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL (COS) – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2015-2018
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le comité des oeuvres sociales du personnel communal a statutairement pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents, ainsi qu'aux retraités et aux familles des agents de la commune, d'offrir un arbre de Noël aux enfants des municipaux et de proposer des activités de loisirs et de culture.

Il est proposé de conclure une convention pluriannuelle déterminant le soutien apporté par la Ville et le CCAS à l'association pour les années 2015 à 2018 et accordant à l'association pour l'année 2015 une subvention de 80 270 €.

Cette subvention inclut notamment le nombre d'heures de mise à disposition de personnel et de décharge d'activité de service accordé aux membres du conseil d'administration du COS. Ces heures sont refacturées par la Ville.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la convention formalisant les rapports entre la Ville, le CCAS et le comité des oeuvres sociales du personnel communal, annexée à la présente délibération ;
- accorder au comité des oeuvres sociales du personnel communal une subvention d'un montant de 80 270 € pour l'année 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

11.1	2015-11	Convention entre la ville de Couëron, le CCAS de Couëron et le Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS)
------	---------	---



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COUËRON, LE CCAS DE COUËRON
ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNA**

Entre

La Ville de Couëron, représentée par Monsieur Jean-Pierre Fougerat, Maire, agissant en vertu de la délibération n° du 27 janvier 2015 ,

Ci-après dénommée « la Ville »,

D'une part,

Et

Le CCAS de Couëron, représenté par Madame Corinne Gumiero, Vice-Présidente, agissant en vertu de la délibération n° du 22 janvier 2015,

Ci-après dénommé « le CCAS »,

D'autre part,

Et

Le Comité des oeuvres sociales du personnel communal, association dont le siège est sis 8, place Charles de Gaulle, 44220 Couëron, représentée par Madame Brigitte Couëtoux, sa Présidente,

Ci-après dénommée « l'Association »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de soutenir l'action de l'association, qui a statutairement pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents ainsi qu'aux retraités et aux familles des agents de la commune, d'offrir un arbre de Noël aux enfants des municipaux et de proposer des activités de loisirs et de culture.

L'association concourt ainsi à la politique d'action sociale de la Ville et du CCAS, en complémentarité avec le Comité National d'Action Sociale auquel la Ville de Couëron et le CCAS adhèrent. Ce dernier offre des aides matérielles allant des primes pour événements familiaux aux prêts, en passant par les chèques-vacances.

ARTICLE 2 – OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

Pour la réalisation des objectifs définis à l'article 1^{er} ci-dessus, l'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires, notamment ceux définis dans ses statuts.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

L'Association s'engage également à :

- adopter un cadre comptable conforme au plan comptable général en vigueur (ou au plan comptable du Conseil National de la Vie Associative) ;
- porter à la connaissance de la Ville toutes modifications concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - l'adresse du siège social de l'association.

L'association s'engage en outre à présenter, avant le 30 septembre de chaque année, un dossier de demande de subvention pour l'année suivante, devant comporter notamment :

- a) le compte de résultat définitif de l'exercice en cours, sachant que dans les comptes de ce même exercice, on note que les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout indissociable.

Le bilan et le compte de résultat transmis doivent être détaillés. Ces documents doivent comprendre au moins les éléments suivants :

- les règles et méthodes comptables utilisées,
 - l'état des provisions s'il y a lieu (tableau des mouvements),
 - l'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice,
 - le cas échéant, le mode de valorisation des contributions volontaires.
- b) Le rapport d'activité correspondant, mentionnant pour chaque prestation le nombre de bénéficiaires, le montant de la cotisation annuelle et le cas échéant les tarifs appliqués.
 - c) Le compte de résultat prévisionnel de l'exercice suivant et le projet d'activité correspondant.
 - d) Les pièces justifiant la situation de trésorerie de l'Association à la date de demande de subvention.

En outre, l'association s'engage à faciliter les contrôles par la Ville de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toute pièce justificative.

Enfin, une réunion annuelle pourra se tenir entre les représentants de la Ville et ceux de l'Association, notamment à l'occasion de la demande de subvention.

ARTICLE 3 – SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE ET DU CCAS

La Ville et le CCAS s'engagent à soutenir l'association pour la réalisation de ses objectifs définis à l'article 1^{er}, par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

L'association demande que la Ville et le CCAS soutiennent son activité par le versement d'une subvention indexée sur la masse salariale.

Cependant, par souci de maîtrise budgétaire et dans la mesure où la masse salariale évolue plus vite que le coût de la vie, la Ville de Couëron et le CCAS s'engagent à verser à l'Association une subvention forfaitaire d'un montant pour l'exercice 2015 de :

- 80 270 € pour la Ville, incluant la mise à disposition de personnel ;
- 5 610 € pour le CCAS.

Pour les années 2016, 2017 et 2018, la Ville et le CCAS s'engagent à verser une subvention de fonctionnement du même montant que celle perçue au titre de l'exercice précédent, revalorisée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, série tous ménages hors tabac, plafonnée à 2%. On retiendra l'indice du mois d'août pour l'actualisation.

Toutefois, l'attribution de cette subvention sera conditionnée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention tel que stipulé à l'article 2.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle pourra être accordée pour tout événement spécifique et non récurrent. L'attribution d'une telle subvention sera conditionnée au dépôt d'un dossier de demande présentant le projet et le budget prévisionnel attaché. Ce dossier sera déposé en même temps que la demande de subvention de fonctionnement.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association, la subvention de la ville sera versée en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- 30% du montant avant le 31 mars ;
- 40% du montant avant le 30 juin ;
- 30% du montant avant le 31 août.

La subvention du CCAS sera versée avant le 31 août.

ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Des heures de mise à disposition de personnel pour les membres du conseil d'administration de l'association sont accordées à l'association à hauteur d'une valeur de 23 500 €. A titre indicatif, cette somme correspond à environ 1 000 heures sur la base d'un taux horaire moyen évalué à 23,50 €. Le nombre d'heures sera amené à varier en fonction du taux horaire réel. Pour les années 2016, 2017 et 2018, cette valeur sera revalorisée de la même manière que la subvention de fonctionnement, soit sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, série tous ménages hors tabac, plafonnée à 2%.

Ces heures seront facturées par la Ville et le CCAS à l'association en juillet de l'année concernée et en janvier de l'année n+1 sur la base des heures effectivement réalisées au bénéfice de l'association valorisées au coût horaire réel des agents concernés et selon leur structure de rattachement.

Si en janvier de l'année n+1, le bilan des heures de mise à disposition fait apparaître une valorisation supérieure à 23 500 €, le surcoût observé sera déduit de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année n+1.

Les heures de mise à disposition feront l'objet d'une demande d'autorisation visée par le responsable de service des agents concernés et transmise au service des ressources humaines en respectant un délai préalable de 48 heures au moins avant la date de la première absence sollicitée. Ces autorisations sont soumises aux nécessités de service.

ARTICLE 6 – AUTRES MISES A DISPOSITION

La Ville met à disposition de l'association à titre gratuit des locaux dans un bâtiment attenant à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 7 – EXECUTION PAR LES SERVICES DE LA VILLE POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION DE PRESTATIONS INCOMBANT NORMALEMENT A CETTE DERNIERE

Le service des ressources humaines assurera pour le compte du comité des œuvres sociales du personnel le prélèvement direct sur salaire de la cotisation annuelle, fixée à ce jour à 0,25 % du traitement indiciaire NBI incluse au 1^{er} janvier de l'année.

Ce prélèvement est réalisé chaque année sur le salaire du mois de juin et novembre pour chaque agent territorial adhérent.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à la délibération du conseil municipal.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet, après transmission au représentant de l'Etat, le jour de sa notification à l'association.

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, sans tacite reconduction.

ARTICLE 10 – RESILIATION

En cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels, qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de NANTES.

Fait en 3 exemplaires originaux à Couëron, le

Brigitte Couëtoux
Présidente du Comité des œuvres sociales du
personnel communal

Jean-Pierre Fougerat
Maire de Couëron
Vice-Président de Nantes Métropole

Corinne Gumiero
Vice-Présidente du CCAS

Jean-Michel Eon : Nous avons été en charge de la négociation avec Lionel Orcil. La convention pluriannuelle arrivant à son terme, nous vous proposons d'approuver la convention qui nous lie au COS pour les années à venir, de 2015 à 2018, ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 80 270 € pour l'année 2015.

Les liens qui unissent le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la commune portent non seulement sur le montant de la subvention mais aussi sur les charges horaires concernant la mise à disposition de personnel.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas de remarques, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Le point n° 12 porte sur l'achat d'électricité et sur l'approbation d'une convention de groupement de commandes. Michel Lucas et Jean-Michel Eon.

12	2015-12	ACHAT D'ELECTRICITE – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite « loi NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité), qui régit l'achat d'électricité, a programmé la fin des tarifs réglementés de vente pour les puissances supérieures à 36 kVA (tarifs « jaunes » et « verts ») au 31 décembre 2015. Aussi, l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'électricité et du gaz naturel conduit dorénavant les collectivités, en application du code des marchés publics, à lancer une procédure de consultation pour déterminer leurs fournisseurs en énergie.

Afin de respecter l'obligation générale de mise en concurrence et cette échéance, une réflexion collective a été menée et a confirmé l'intérêt d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité quel qu'en soit l'usage (bâtiment, éclairage, exploitation...) en tarifs « bleus » « jaunes » et « verts » ainsi que les services associés à cette fourniture. La Métropole de Nantes propose ainsi la mise en œuvre de cette modalité d'achat à ses communes membres, aux centres communaux d'action sociale (CCAS), à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM), et au Syndicat Mixte d'Hébergement des Gens du Voyage et à Nantes Habitat.

À cet effet, une convention de groupement de commande, rédigée suivant les conditions de l'article 8, VII, 1^{er} tiret du Code des marchés publics, ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés est proposée pour adhésion.

Cette convention, conclue pour une durée de 4 ans (renouvelable une fois pour une durée maximale de 4 ans), identifie la Métropole de Nantes comme le coordonnateur de ce groupement dont le rôle principal est de mutualiser pour les comptes de ses membres la passation d'un marché, l'attribution, la signature et la notification pour le compte des membres du groupement. La Commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution du marché et, à ce titre, décide notamment de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison et exécute financièrement le(s) marché(s).

Pour répondre à ces besoins et ceux des autres membres du groupement, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre, d'une durée de 4 ans. La convention s'achèvera à l'issue de la durée de cet accord-cadre, sauf renouvellement après concertation des membres.

Dans le contexte de ce groupement de commande, les besoins propres de la commune de Couëron représentent un volume annuel de 2300 MWh, soit un montant annuel estimatif de 290 000 € HT.

Afin d'intégrer dans cette consultation les enjeux énergétiques par le soutien aux énergies renouvelables, le groupement prévoit de souscrire en partie à une offre de fourniture « d'électricité verte ».

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;
Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- autoriser la signature de la convention de groupement de commande ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés pour une durée équivalente à celle de l'accord-cadre désigné ci-dessus ;
- autoriser Nantes Métropole à signer, pour le compte de la commune de Couëron l'accord-cadre d'une durée de 4 ans faisant suite à la convention de groupement de commande ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune de Couëron, dont le montant annuel estimatif est de 290 000 € HT, ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution du marché dans la limite du rôle dévolu au coordonnateur dans la convention de groupement de commandes ;
- autoriser Nantes Métropole à signer les marchés subséquents faisant suite à l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité désigné ci-dessus, ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution du marché dans la limite du rôle dévolu au coordonnateur dans la convention de groupement de commandes ;
- autoriser le Maire à prendre la décision d'accepter ou non la proposition de reconduction de la convention de groupement de commande précitée pour la commune de Couëron à conditions que les dispositions contractuelles restent inchangées.

Michel Lucas : Cette convention de groupement de commandes avec Nantes Métropole illustre parfaitement le concept de mutualisation. Nous ne sommes plus seuls.

Aujourd'hui, nous pouvons acheter l'électricité via une convention de groupement de commandes avec Nantes Métropole. Seuls, nous serions obligés de passer par un groupement de commandes extérieur. A choisir, nous préférons passer une convention avec Nantes Métropole, parce qu'il existe entre autres un véritable réseau et que toutes les communes y sont adhérentes. A cet effet, nous souhaitons signer un groupement de commandes liant la Ville de Couëron avec Nantes Métropole pour une durée de quatre ans.

Carole Grelaud : Y a-t-il des remarques ? Monsieur Cossalter.

Gérard Cossalter : Nous nous inscrivons dans une logique qui est la loi NOME. La loi NOME a été votée et l'on peut regretter ce qui a été fait. Nous sommes dans une logique d'ouverture des marchés et de dégradation des services publics. L'ouverture du marché de l'électricité fait que, globalement, tout le monde va payer plus cher demain, alors que l'une des forces de la France – j'entendais cela à la radio –, c'est sa capacité à avoir une électricité plutôt moins chère qu'ailleurs. Ce système de régulation va faire que nous allons tous augmenter nos prix d'énergie, y compris nous. L'idée est de se caler pour que l'énergie devienne le plus cher possible.

Nous sommes rentrés dans cette démarche et nous allons tous finir par payer l'énergie plus cher. Nous ne pouvons que le regretter et j'imagine que Michel le regrette aussi.

Michel Lucas : L'année dernière, la Ville a passé le marché du gaz avec une réduction du tarif de 20 %. Je reconnais qu'il est possible que le prix de l'électricité soit neutralisé. Cependant, nous sommes désormais sur un service concurrentiel et à ce titre, en effet, nous rentrons, comme pour d'autres choses, dans le secteur concurrentiel. On peut le regretter ou pas.

Gérard Cossalter : Il faut dire que cela n'a pas de sens économique. Bien entendu, quand on veut appâter et c'est ce qui se fait partout, on va considérer que l'énergie sera un peu moins chère au départ. Nous le savons bien ; cela a été le cas pour les entreprises il y a quelques années, ce qui s'est traduit par une catastrophe pour les plus grosses d'entre elles. Elles ont payé un peu moins cher au début et les prix ont augmenté très rapidement. On ne va pas vous dire que c'est plus cher, sinon vous n'irez jamais. Nous sommes dans une logique de stupidité. Nous paierons tous plus cher demain. C'est l'objectif.

Carole Grelaud : Je suppose que vous avez pris connaissance de cette délibération. Le vote concerne notre volonté ou non de regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 voix contre, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Jean-Michel Eon.

Jean-Michel Eon : Il me reste trois délibérations à présenter, mais je vais lier les deux prochaines, car c'est un peu le même cas de figure, même si elles doivent faire l'objet de deux votes séparés.

13	2015-13	CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2013-2016 – AVENANT D'AJUSTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre du contrat régional d'agglomération 2013-2016, adopté et signé par le Conseil Régional en date du 18 février 2013, il est prévu la possibilité d'élaborer un avenant d'ajustement au contrat pour prendre en compte l'évolution des projets et ainsi avoir une utilisation optimale des crédits régionaux alloués aux territoires.

Cet avenant ne modifie pas l'enveloppe financière globale affectée au contrat mais permet de réallouer les subventions sur des opérations nouvelles non fléchées initialement.

Compte tenu du coût et du calendrier de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique sur la commune de Couëron, il apparaît opportun d'inscrire cette opération dans l'avenant d'ajustement au contrat régional d'agglomération, pour une subvention régionale à hauteur de 245 976 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- inscrire l'opération de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique dans l'avenant d'ajustement au contrat régional d'agglomération 2013-2016, pour un montant de subvention régionale à hauteur de 245 976 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Nous avons demandé deux subventions pour le groupe scolaire, l'une dans le cadre du contrat régional d'agglomération et l'autre dans le cadre du contrat départemental de territoire 2013-2015. Or, comme nous sommes dans une phase d'étude pour le groupe scolaire, nous risquons de toucher ces subventions plus tard.

Nous vous proposons donc, sans qu'il y ait de modifications des sommes qui nous seront versées par chacune des collectivités, le Conseil régional et le Conseil général, de modifier la destination de ces subventions, sachant que nous aurons toujours l'occasion de demander des subventions plus tard, notamment une subvention d'équipement pour le groupe scolaire.

A cet effet, nous vous présentons un avenant d'ajustement du contrat régional d'agglomération pour que la demande de subvention de 245 976 €, sans changement, soit allouée au terrain de football synthétique et non au groupe scolaire.

Carole Grelaud : S'il n'y a pas de remarques, je sou mets l'avenant au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

14	2015-14	CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2013-2015 – AVENANT D'AJUSTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET ALSH POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE LA METAIRIE
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2013-2015, adopté et signé par le Conseil Général en date du 25 mars 2014, il est prévu la possibilité d'élaborer un avenant d'ajustement afin de réorienter certains financements en fonction de l'évolution des projets.

Compte tenu du coût et du calendrier du projet de construction d'un bâtiment périscolaire et ALSH pour le groupe scolaire de la Métairie, il apparaît opportun d'inscrire cette opération dans l'avenant d'ajustement au contrat départemental de territoire, pour une subvention départementale à hauteur de 168 089 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- inscrire l'opération de construction d'un bâtiment périscolaire et ALSH dans l'avenant d'ajustement au contrat départemental de territoire 2013-2015, pour un montant de subvention départementale à hauteur de 168 089 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Concernant cette délibération, nous remplaçons également la destination de la subvention de 168 089 €.

Nous vous proposons que l'avenant d'ajustement porte sur une demande de subvention pour la réalisation d'un bâtiment périscolaire et ALSH dans le groupe scolaire de la Métairie.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas de remarques, je sou mets l'avenant au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Nous passons au point n° 15. Jean-Michel Eon.

15	2015-15	BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ESPACE DE LA TOUR A PLOMB – REHABILITATION DU : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La commune envisage de procéder à la réhabilitation des locaux administratifs de l'espace de la Tour à Plomb, situés quai Emile Paraf. En effet, le souhait est de rationaliser le fonctionnement interne des services du pôle éducation, jeunesse et sports et de proposer une offre de services regroupés et concentrés en un même lieu. Ainsi, la culture, l'éducation, la jeunesse, le sport et le milieu associatif partageront une identité géographique et visuelle commune.

Compte tenu de l'importance du projet et du caractère pluriannuel de sa réalisation, il est proposé la création d'une autorisation de programme pour un montant de 1 150 000 € TTC intégrant la rémunération du maître d'œuvre, les honoraires techniques, et les travaux.

En effet, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle permet par ailleurs d'engager juridiquement la collectivité au travers de marchés publics au-delà du cadre budgétaire annuel.

La formalisation d'une autorisation de programme, associée à la présentation prévisionnelle de crédits de paiement pour chaque exercice, présente ainsi l'intérêt de planifier la mise en œuvre opérationnelle d'investissements sur le plan financier, et d'améliorer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de l'investissement envisagé. Elle peut être révisée ou ajustée pour tenir compte des événements et contraintes juridiques, techniques ou financiers, intervenant en cours d'exécution de l'opération d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2015, sur la création de l'AP/CP suivante, la répartition des crédits de paiement, hors exercice budgétaire en cours, étant donnée à titre indicative :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
2015-01	Réhabilitation du bâtiment ex-Tréfinmétaux	1 150 000 € TTC

Exercice	2015	2016	Total
Crédits de paiement prévisionnels	300 000 €	850 000 €	1 150 000 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014 ;

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter une autorisation de programme à hauteur de 1 150 000 € TTC pour l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à plomb.

Jean-Michel Eon : L'an dernier, pour la première fois, à l'occasion du vote du budget, nous avons eu l'occasion de voter une autorisation de programme pour le groupe scolaire.

Nous en prenons l'habitude, ce qui nous permet d'avoir une plus grande sincérité des budgets qui sont votés, puisque, pour des grosses opérations pluriannuelles, le fait de voter l'ensemble de l'enveloppe sur un exercice budgétaire oblige à des reports permanents, comme on a pu le connaître avec la médiathèque, ce qui a duré un certain temps.

Pour l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif Emile Paraf, nous vous proposons de procéder de la même façon et de voter une autorisation de programme du montant global de l'opération, c'est-à-dire 1 150 000 €, sachant que vous avez voté tout à l'heure dans le vote du budget les crédits de paiement qui correspondent à l'année 2015, c'est-à-dire 300 000 €.

Il y a lieu de voter sur la création d'une autorisation de programme pour le montant de 1 150 000 €, pour la réhabilitation de l'espace qui sera destiné à recevoir les services du pôle éducation, jeunesse et sports.

Carole Grelaud : Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

Carole Grelaud : Nous passons au point n° 16 concernant la mise à jour du tableau des effectifs. C'est un tableau que nous revisitons très régulièrement. C'est vraiment ce que l'on peut appeler un tableau vivant, puisque nous le reprenons lors de chaque création ou d'avancement de poste. Je donne la parole à Lionel Orcil.

16	2015-16	TABEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS
----	---------	---

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

Les besoins de fonctionnement des services et les propositions d'avancement de grade nécessitent de revoir le tableau des effectifs.

Ainsi, au service espaces verts et naturels, le recrutement en cours d'un responsable d'unité invite à créer un poste d'agent de maîtrise. A l'issue du recrutement et en fonction du candidat retenu, l'un des deux postes d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise principal, existant, sera supprimé.

Au service sports et loisirs, dans l'attente d'une nouvelle organisation, il apparaît nécessaire de prolonger le poste de gardien d'équipement sportif à 17,5/35^{èmes} en renfort du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015.

Au service éducation, il apparaît nécessaire de prolonger les postes d'agents d'animation à 15,65/35^e en renfort du 7 juillet 2015 au 31 août 2015 pour tenir compte de l'annualisation des postes. Parallèlement, l'intégration directe d'un adjoint technique de 1^{ère} classe dans le grade d'adjoint d'animation nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à 18,10/35^e.

Un réajustement du tableau des effectifs est en outre nécessaire pour correspondre à l'effectif actuel et aux besoins de la collectivité. Ainsi :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 29,05/35^e
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 28,65/35^e
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 21,95/35^e
- un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à 23,47/35^e

sont à créer, qui n'apparaissaient pas dans le tableau des effectifs.

Enfin, les propositions au tableau d'avancement de l'année 2015 nécessitent l'ouverture des postes correspondants :

- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- deux postes d'adjoints d'animation de 1^{ère} classe à 28,65/35^e
- un poste d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à 28,7/35^e
- deux postes d'agents spécialisés principaux de 2^e classe des écoles maternelles à temps complet
- huit postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet
- deux postes d'adjoint techniques de 1^{ère} classe à 31,35/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 28,90/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 28,65/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 23,40/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 21,95/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 20,65/35^e
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 19,60/35^e
- cinq postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à 29,62/35^e
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à 29,05/35^e
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe à 28,90/35^e
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^e classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

PROPOSITION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2014-108 du 15 décembre 2014 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 13 janvier 2015 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 19 janvier 2015 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver les créations de postes suivantes :
 - deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet ;
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 23.47/35e
 - deux postes d'adjoints d'animation de 1ère classe à 28,65/35e
 - un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à 18,10/35e
 - un poste d'agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles à 28,7/35e
 - deux postes d'agents spécialisés principaux de 2e classe des écoles maternelles à temps complet
 - un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 28.65/35e
 - un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 21.95/35e
 - huit postes d'adjoints techniques de 1ère classe à temps complet
 - deux postes d'adjoint techniques de 1ère classe à 31,35/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 28,90/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 28,65/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 23,40/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 21,95/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 20,65/35e
 - un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 19,60/35e
 - cinq postes d'adjoints techniques principaux de 2e classe à temps complet
 - un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à 29,62/35e
 - deux postes d'adjoints techniques principaux de 2e classe à 29,05/35e
 - deux postes d'adjoints techniques principaux de 2e classe à 28,90/35e
 - trois postes d'adjoints techniques principaux de 1e classe à temps complet
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet ;
- autoriser les emplois suivants, correspondant à des besoins occasionnels :
 - un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17,5/35èmes au service Sports et loisirs du 01/01/2015 au 31/03/2015
 - trois postes d'adjoint d'animation de 2ème classe (15,65/35e) au service Education du 07/07/2015 au 31/08/2015 ;
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la ville ci-après ;
- inscrire les crédits correspondants au budget.

Lionel Orcil : Le tableau des effectifs a été modifié au niveau du fonctionnement des services et des propositions d'avancements de grade.

Au service des espaces verts, le recrutement d'un responsable d'unité est en cours et nécessite la création d'un poste d'agent de maîtrise. A l'issue de ce recrutement, en fonction du candidat retenu, l'un des deux postes d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal existant sera supprimé du tableau.

Au service des sports, dans l'attente de la nouvelle réorganisation, nous prolongeons le contrat d'un poste de gardien d'équipement sportif jusqu'à fin mars.

Au service éducation, il apparaît nécessaire de prolonger les postes d'agents d'animation à 15,65/35^e en renfort pour les vacances de juillet et d'août pour tenir compte de l'annualisation des postes. En parallèle, l'intégration directe d'un adjoint technique de 1^{ère} classe dans le grade d'adjoint d'animation nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation. Il s'agit d'une personne qui change de filière.

Cinq postes sont en réajustement. Pour ce qui concerne les propositions d'avancement 2015, le tableau en annexe liste les différents postes.

Nous vous proposons d'approuver les modifications du tableau des effectifs.

Carole Grelaud : Je vous remercie. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je sou mets la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

17	2015-17	DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS – INFORMATIONS
----	---------	--

Rapporteur : Carole Grelaud

EXPOSÉ :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2014-20 du 17 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n° 2014-86 du 1er décembre 2014 – modification du montant d'encaisse de la régie de recettes spectacle vivant. Régie Hélios n° 1707**

Considérant la différence entre le montant de l'encaisse déclaré et celui constaté, il convient de le modifier. La délibération n° 2008-150 du 17 novembre 2008 portant création de la régie « Spectacle vivant » est rapportée, remplacée et complétée par la présente. Une régie de recettes est instituée auprès de la commune de Couëron et est installée au théâtre Boris Vian. Les produits suivants sont encaissés :

1. les entrées de spectacles et manifestations à caractère culturel ;
2. les inscriptions aux stages et ateliers à caractère culturel.

Avis conforme du Receveur municipal, Trésorier de Saint-Herblain en date du 13 novembre 2014.

Décision municipale affichée du 01/12 au 15/12/14 et transmise en préfecture le 01/12/14

➤ **Décision municipale n° 2014-87 du 1er décembre 2014 – prestation de l'association Carquefou BMX club. Rénovation de la piste de bi-cross**

L'association Carquefou BMX Club (Monsieur Patrick Tascon) est intervenue pour la remise en état de la piste de bi-cross, située sous le pont de Retz, à Couëron (travaux du 2 au 3 décembre 2014). Un contrat a été passé avec cette association pour un montant total de 3 200.00 € correspondant au coût total de la prestation.

Décision municipale affichée du 29/12/14 au 11/01/15 et transmise en préfecture le 24/12/14

➤

➤ **Décision municipale n° 2014-88 du 3 décembre 2014 – approbation des tarifs 2015 : prestations funéraires – droits de place et occupations du domaine public - reprographie**

Les tarifs 2015 des services publics concernant les prestations funéraires, les droits de place et occupations du domaine public, la reprographie ont été définis et approuvés à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an.

PRESTATIONS FUNÉRAIRES		Tarifs 2015
<u>Budget principal</u>		
Concession	concession 15 ans	280.00 €
	concession 30 ans	830.00 €
Vacation police municipale		22.40 €
<u>Budget annexe Pompes funèbres</u>		
Prestations funéraires	exhumation en caveau	49.00 €
	exhumation en pleine terre	120.00 €
	réduction de corps	49.00 €
	dispersion de cendres	33.00 €
	creusement pleine terre	310.00 €
Acquisition de caveaux	caveaux d'occasion (tous cimetières en	430.00 €

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

	fonction des disponibilités	
	caveaux neufs norme NF(cimetière de l'Epine) 2 places	1 270.00 €
	caveaux neufs norme NF (cimetière de l'Epine) 1 place	710.00 €
Acquisition de cave-urnes	cave-urnes	306.00 €
Acquisition de case columbarium	case en columbarium vertical-2 places	245.00 €
	case en columbarium horizontal	810.00 €
Jardin du souvenir	plaque sur colonne du souvenir 10 ans	54.00 €
DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		Tarifs 2015
Marché d'approvisionnement :		
par place d'étalage et par jour	produits alimentaires (le mètre linéaire)	0.95 €
	autres étalages (le mètre linéaire)	0.80 €
	exposition pour les voitures de - 5 mètres	5.60 €
	exposition pour les voitures de +- 5 mètres	8.00 €
	branchement électricité Chabossière et Bourg	1.10 €
Autres occupations du domaine public		
	manèges et baraques foraines (par jour et par mètre linéaire)	1.05 €
	cirque	20.50 €
	terrasse couverte ,véranda - tarif au m²/an	33.50 €
	terrasse mobile, étalage fleurs - tarif au m²/an	17.60 €
	vente de fleurs à la Toussaint (par m² par jour	1.55 €
	installation de chantier - local de vente ou d'information au m² par mois.	5.60 €
REPROGRAPHIE		Tarifs 2015
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS STANDARD		
Communication de documents administratifs		
	format A4 : recto	0.20 €
	recto/verso	0.25 €
	format A3 : recto	0.40 €
	recto/verso	0.35 €
	format électronique CD/DVD	2.80 €
	recueil actes administratifs	6.50 €
URBANISME		Tarifs 2015
	matrices pour particuliers	3.20 €
	matrices pour l'Administration	3.20 €
	plan	6.30 €

Décision municipale affichée du 03/12 au 17/12/14 et transmise en préfecture le 03/12/14

➤ **Décision municipale n° 2014-89 du 5 décembre 2014 – marché d'impression du magazine municipal de la ville de Couëron – attribution – imprimerie Allais**

Une consultation relative au marché d'impression du magazine municipal de la ville de Couëron a été lancée. L'imprimerie Allais ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement a été signé avec cette société pour un montant minimum de 20 000.00 € HT et maximum de 54 000.00 € HT par période. Avis d'appel public à la concurrence paru le 14 octobre 2014 sur le Boamp. *Décision municipale affichée du 05/12 au 19/12/14 et transmise en préfecture le 05/12/14*

➤ **Décision municipale n° 2014-90 du 5 décembre 2014 – déploiement de la fibre optique – approbation d'un contrat cadre avec la société Nantes Networks**

Considérant la volonté de déployer la fibre optique pour interconnecter l'Hôtel de Ville à différents sites municipaux distants, il a été décidé de signer le contrat cadre proposé par la société Nantes Networks dans le cadre d'une prestation de mise à disposition de fibre optique.

Décision municipale affichée du 08/12 au 22/12/14 et transmise en préfecture le 08/12/14

➤ **Décision municipale n° 2014-91 du 16 décembre 2014 – fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels pour les services de la commune de Couëron – attribution – lot n° 1 : Paredes – lot n° 2 : Le Goff – lot n° 3 : Champenois – lot n° 4 : Champenois – lot n° 5 : Gama 29**

Une consultation relative à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels pour les services de la commune de Couëron a été lancée. Les entreprises Paredes, Le Goff, Champenois et Gama 29 ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, et considérant les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 26 novembre 2014, les actes d'engagement ont été signés comme suit :

- lot 1 : détergents savons et produits divers avec l'entreprise PAREDES pour un montant minimum annuel de 4 200.00 € HT et maximum de 12 500.00 € HT ;

- lot 2 : sacs poubelles avec l'entreprise LE GOFF pour un montant minimum annuel de 1 700.00 € HT et maximum de 6 700.00 € HT ;

- lot 3 : papiers hygiéniques et essuie-mains avec l'entreprise CHAMPENOIS pour un montant minimum annuel de 8 400.00 € HT et maximum 42 000.00 € HT ;

- lot 4 : petits matériels d'entretien avec l'entreprise CHAMPENOIS pour un montant minimum annuel de 4 200.00 € HT et maximum 12 500.00 € HT ;

- lot 5 : produits spécifiques de restauration avec l'entreprise GAMA 29 pour un montant minimum annuel de 8 400.00 € HT et maximum 25 000.00 € HT. Avis de publicité paru les 14 et 17 juin 2014 au Boamp et Joue.

Décision municipale affichée du 16/12 au 30/12/14 et transmise en préfecture le 16/12/14

➤ **Décision municipale n°2014-92 du 24 décembre 2014 – approbation des tarifs de la piscine municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015**

La délibération n° 2012-11 du 23 janvier 2012 portait création de la régie de recettes de la piscine municipale. La décision du Maire n° 2012-8 du 3 février 2012 déterminait la liste des ayants droits à la gratuité de la piscine municipale sur les ouvertures au public. Il a été nécessaire de déterminer les tarifs de la piscine municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015. Ces tarifs ont été approuvés pour cette période comme suit :

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Prix d'entrée sur toute l'année	
Moins de 18 ans	1.30 €
Adultes	1.90 €
Carte 10 entrées	14.50 €
Carte réduit 10 entrées	10.00 €
Abonnement annuel	53.00 €
Abonnement réduit annuel	38.00 €
Cours de natation collectifs :	
Forfait de 10 leçons	43.00 €
Mise à disposition d'un créneau réservé d'une heure à la piscine municipale, avec présence d'un MNS	
Pour les groupements à caractère sanitaire et social	Application du tarif individuel d'entrée

Décision municipale affichée du 24/12/14 au 07/01/15 et transmise en préfecture le 24/12/14

Carole Grelaud : Ce dernier point concerne les décisions municipales. Je vous rappelle que c'est une information. Avez-vous des remarques particulières concernant ces décisions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil municipal prend acte.

Carole Grelaud : L'ordre du jour étant épuisé, je vous invite à clôturer cette séance autour d'un moment convivial à l'entrée de la salle de l'Estuaire et je vous convie aux prochaines commissions qui auront lieu selon le planning que vous avez dû recevoir dernièrement.

Merci à tous, bonsoir et bonsoir au public qui est resté avec nous jusqu'à la fin. Merci, j'espère que vous aurez eu pour le moins tous les renseignements que vous souhaitiez. Je vous remercie.

La Présidente de séance,
Carole Grelaud
1^{ère} Adjointe



Les secrétaires de séance,

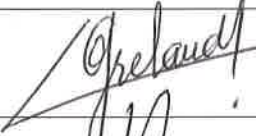
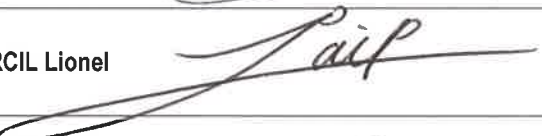
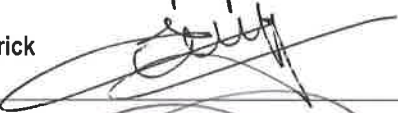
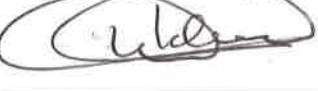
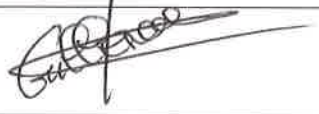
Vanessa Gallerand



Patrick Evin



Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2015
(ne signent que les conseillers municipaux présents à la séance mentionnée)

FOUGERAT Jean-Pierre : procuration à C. Grelaud	DAUSSY Jacky 
GRELAUD Carole 	LARGOUET Cathy
LUCAS Michel 	JOYEUX Ludovic 
LABARUSSIAS Marianne 	LEHEURTEUX Emmanuel 
SANZ Dominique 	BAR Laëticia 
NAIZAIN Patrick 	CARDIN Céline
GUMIERO Corinne 	BARDON Charlotte 
ORCIL Lionel 	DAVID Clotilde 
EON Jean-Michel 	AUFFRAY Claudette 
PELLOQUIN Sylvie 	RIVIERE Jean-Paul 
BERNARD Guy 	FEDINI François 
EVIN Patrick 	QUERE Pascaline 
LEBEAU Hervé 	MASSON Christian 
MARC Marcel 	GALLERAND Vanessa 
LUSTEAU Emma 	COSSALTER Gérard
RADIGOIS Catherine 	PROVOST Karine 
MENARD Jacqueline : procuration à D. Sanz	

